

**LA CIVILISATION FRANÇAISE
ET CATHOLIQUE AU CANADA**

Ministère de l'Éducation

**Direction générale
des Programmes
et des Examens**

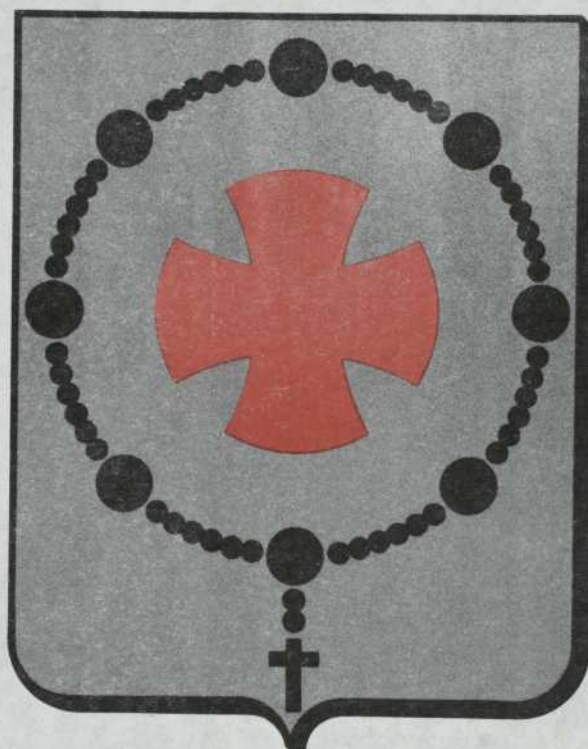
**Cours général
et cours scientifique**

11e année

Guide
à l'intention des
maîtres pour l'année
scolaire 1966/67

2e édition revue et
complétée

ex = libris



j. = z. = léon patenaude

*ce blason représente les armes
des patenôtriers en bois et corne*

LA CIVILISATION FRANÇAISE ET CATHOLIQUE AU CANADA

Ministère de l'Éducation

Direction générale
des Programmes
et des Examens

Cours général
et cours scientifique

11e année

Guide
à l'intention des
maîtres pour l'année
scolaire 1966/67

2e édition revue et
complétée

Imprimé au Canada

Division de l'histoire, 15 novembre 1966

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Direction générale des programmes et des examens
Bâtiment de l'Enseignement, Québec

Cher collègue,

Ces considérations sur le programme de 11e année sont bien imparfaites. Le temps et les moyens nous ont manqué pour les polir davantage. Nous espérons seulement qu'elles soulageront le maître face au programme actuel et qu'elles lui suggéreront des éléments propres à un enseignement plus conforme aux objectifs fixés et aux moyens mis à sa disposition.

Les premiers témoignages recueillis tant chez les maîtres que chez les élèves sont très réconfortants et nous espérons que ce document amélioré et complété saura rendre service.

Nous voulons remercier quelques collègues et amis qui ont généreusement et bénévolement mis à contribution leur science et leur temps. Particulièrement M. Bruno Deshaies, professeur à l'école normale Jacques-Cartier, qui nous a permis d'utiliser un de ces travaux intitulé "Les principaux jalons", (Montréal, 1964) qui traite de la période française, Mlle Huguette Dussault et M. Gaston Beaudet, respectivement coordonnateurs à Chambly et à des Ormeaux qui n'ont ménagé ni leurs veillées, ni leurs fins de semaine; MM. Jacques Archambault et Antonin Dupont qui nous ont fourni leurs conseils et leur aide.

Ce document est destiné essentiellement au professeur. Il appartient à ce dernier d'en retenir ce qu'il juge approprié à son enseignement, de choisir parmi les textes proposés et de compléter à l'aide des lectures (parfois des films ou diapositives) suggérées.

Vos commentaires sont bienvenus; ils nous permettront d'améliorer ce document - en corrigeant les thèmes trop difficiles ou incomplets, en éliminant les textes trop arides, en ajoutant de bons textes qui remplaceraient avantageusement ceux que nous avons proposés, etc., etc.

En attendant vos commentaires et votre appréciation, nous vous souhaitons bonne chance.

Denis Vaugeois

Division de l'Histoire, le 15 novembre 1966.



LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Direction générale des programmes et des examens

Hôtel du Gouvernement, Québec

GUIDE METHODOLOGIQUE POUR L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE

EDITION DE RODAGE

Les soussignés sont heureux de faire parvenir le document ci-joint aux directeurs des études et aux coordonnateurs de l'enseignement de l'histoire dans les écoles secondaires catholiques.

Ce document fournit aux professeurs d'histoire quelques indications méthodologiques, de brèves bibliographies et des suggestions quant aux thèmes majeurs qu'il convient de faire ressortir à l'occasion de l'enseignement des diverses périodes de l'histoire. Nous espérons qu'il rendra service à tous les intéressés.

Bien qu'il soit le fruit d'une consultation assez intensive, ce guide ne revêt, dans l'esprit de ses auteurs, aucun caractère de permanence; basé sur les programmes actuels, il veut guider le travail des maîtres au cours de l'année scolaire 1966-1967.

C'est avec reconnaissance que le ministère recevra les commentaires des maîtres sur ce guide; on est prié de les adresser au premier des soussignés:

Le chef de la division de l'Histoire
Denis Vaugeois

Le directeur général des Programmes et Examens
Jean-Marie Joly

COURS GENERAL ET COURS SCIENTIFIQUE

11e ANNEE

LA CIVILISATION FRANCAISE ET CATHOLIQUE AU CANADA

Guide à l'intention des maîtres pour l'année scolaire 1966-67

(2e édition revue et complétée)

PRESENTATION DU DOCUMENT "C"

Le Document "C" n'implique pas un changement de programme, mais bien une nouvelle méthodologie correspondant à de nouveaux objectifs.

Pourquoi de l'histoire au cours secondaire? Pour connaître. Sans doute. Mais surtout pour favoriser un effort particulier de réflexion, une démarche scientifique originale et différente, un complément essentiel de formation et de développement intellectuel.

Amener le jeune à se pencher sur la matière, à la cerner avec de multiples instruments de précision, mais aussi l'inviter à réfléchir sur l'homme, la condition humaine, l'aventure sociale.

L'histoire se veut de plus en plus essai d'explication, réflexion active sur des types de situation. Le programme doit inviter à plus de souplesse dans le choix des questions à traiter, à moins de servitude face à la ligne uniforme du récit continu.

Déjà nos programmes - sous une allure de continuité - faisaient des choix, glissaient plus rapidement sur des points jugés moins importants. Cette fois, la rupture avec une continuité qui de toute façon ne sera jamais parfaite est consommée. Des thèmes sont dorénavant proposés. Le cours a pour fin d'en favoriser l'exploration tandis que le manuel trouve une justification nouvelle en assurant la présence d'une trame continue, d'une honnête synthèse.

L'étudiant d'aujourd'hui, demain sera touriste, téléspectateur, lecteur... L'école, quoique position-clé dans le schème culturel, n'a pas le monopole de l'information. Les journaux, les revues, les livres, les films, la T.V., la radio sont d'autres sources de savoir qui accompagnent l'individu tout au long de son existence.

Le cours d'histoire n'a pas pour but de donner d'abord des connaissances - et si c'était possible toutes les connaissances - mais bien d'éveiller au langage et au sens historiques. Demain l'individu devra être capable de choisir ses lectures et d'en profiter. On a souvent répété que le bon étudiant en histoire se reconnaît à ce qu'il sait lire le journal.

Pour comprendre l'orientation de ce programme de 11e année, il faut réfléchir autant sur l'histoire que sur la place qu'elle occupe dans notre société.

LA PLACE DE L'HISTOIRE A L'HORAIRE

Il faudra très prochainement rétablir au cours secondaire public, à ce cours soi-disant scientifique, un équilibre entre les sciences physiques et les sciences humaines. Il faudra attribuer autant d'importance à la réflexion sur l'homme qu'à la réflexion sur la matière; il faut que des disciplines extrêmement diverses viennent compléter la formation de l'adulte de l'an 2000.

Le but du cours secondaire n'est pas de préparer à un métier, mais de préparer à la vie. D'ailleurs, pour les irréductibles, affirmons que le premier métier de l'homme est de vivre. La première responsabilité de l'école serait donc d'assurer le développement et l'épanouissement total de l'individu. Lui apprendre à vivre.

On attribue à Tagore cette réflexion extrêmement généreuse pour tous les responsables du secondaire: si tu donnes un poisson à un homme qui a faim, tu le nourris pour un jour; si tu lui montres à pêcher, tu le nourris pour la vie.

Parmi les sciences de l'homme, l'histoire se présente à la fois comme l'une des plus accessibles et des plus formatrices. Traitant de l'histoire, la Commission Parent a cru bon d'insister sur son exceptionnelle valeur de formation.

Si l'on devait comparer à l'échelle de la planète la place que tient à l'horaire du secondaire le cours d'histoire, nous nous classerions bon dernier, avec une période-semaine réservée à l'histoire en 10e et en 11e scientifique. Au Québec même, les anglophones nous distancent étrangement avec 3 et 5 périodes par semaine en moyenne pour le même niveau.

Nous n'hésiterions pas à déclarer l'état d'urgence et d'ici à ce que s'impose la vraie réforme scolaire, non pas celle des autobus mais celle des programmes, nous proposons un nombre limité de thèmes, compte tenu des quelques minutes dont peut disposer le professeur d'histoire... lorsqu'il en existe un !

LA NOUVELLE METHODOLOGIE

Les présentes considérations sur le programme de 11e année sont une évidente invitation à reléguer le manuel au second plan. Donc plus de cours d'histoire consistant à lire ou à faire lire le manuel.

Si le cours d'histoire n'est pas un cours de lecture dirigée, il ne doit pas être non plus l'occasion d'une dictée. Pas question de préparer une génération de sténographes. Comprendons-nous bien. Pas de cours dicté ne signifie pas absence de notes à prendre. Au contraire. Mais l'élève doit dégager lui-même du cours "parlé" l'essentiel à noter.

Il est à souhaiter que les maîtres disposent d'un minimum de services de secrétariat leur permettant de distribuer aux élèves le plan du cours, les principaux textes à étudier et une bibliographie sommaire.

Le temps est trop précieux pour que le maître l'emploie à donner verbalement un plan ou une bibliographie et encore bien moins un long texte (à distinguer d'une brève citation). Ce plan et cette bibliographie doivent nécessairement être distribués et commentés à l'avance et le texte doit être sous les yeux de l'élève au moment de son utilisation par le maître.

Le matériel de base pour une leçon pourrait se présenter comme suit:

- . le manuel qui contient un texte de base, éventuellement des documents d'époque, des textes d'historiens, des illustrations présentées avec clarté, des cartes, des tableaux ou des graphiques... Le bon manuel devient donc le point de départ de la leçon et son point d'appui.
- . des documents photocopiés comprenant le plan personnel du déroulement qu'entend donner le maître et les documents absents du manuel.
- . possiblement des cartes murales, des documents affichés, des acétates, des diapositives, des films, des disques ou rubans (magnétiques ou magnétoscopiques), etc.

Au niveau secondaire, une période de cours de 50 minutes peut se partager en 20 minutes d'exposé (donné à partir de fiches par exemple, ce qui oblige à un minimum de vie et d'adaptation à la clientèle

particulière du moment), 10 minutes de projection ou d'audition (voir le guide sur la classe-laboratoire), 20 minutes d'activité ou de participation de l'élève.

Retenons de cet exposé, le texte, instrument de base de la discipline historique et l'image, élément essentiel à notre époque.

Rappelons ce mot d'Alain: "On n'apprend pas à écrire et à penser en écoutant un homme qui parle bien, qui pense bien. Il faut essayer, faire, refaire jusqu'à ce que le métier entre ..." En somme, ce que Maurice Séguin appelle l'agir par soi. En éducation, la substitution au niveau de l'agir doit vraiment être temporaire...

QUELQUES INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

Le professeur devrait posséder autant d'exemplaires de l'Histoire du Canada par les textes et du Boréal Express qu'il a d'élèves. Voir à ce sujet le guide no 4 sur la classe-laboratoire d'histoire, pages 33-34.

D'autres ouvrages devraient se trouver en plusieurs exemplaires à la bibliothèque, par exemple:

Tessier, Albert, Neuve-France et Québec-Canada.
Ed. du Pélican, Québec.

Tous les ouvrages de la collection "Figures canadiennes" publiée par HMH. Ces petits livres sont bien faits et fort peu coûteux.

Benoît, Pierre,	<u>Maisonnette</u> .
Tanghe, Raymond,	<u>Laurier, artisan de l'unité canadienne</u> .
Fleury, Serge,	<u>Les bâtisseurs</u> .
Viau, Roger,	<u>Cavalier de la Salle</u> .
Eccles, W. J.,	<u>Frontenac</u> .
Benoît, Pierre,	<u>Lord Dorchester</u> .
Viau, Roger,	<u>Lord Durham</u> .
Bilodeau, Rosario,	<u>Champlain</u> .

Les oeuvres de Groulx, Frégault, Trudel, Brunet et Hamelin et si possible celles de Chapais, Garneau, Rumilly, Creighton, McInnis, Lower.

Des atlas historiques sont aussi indispensables; celui de Trudel complète bien celui de Kerr.

Il faut prévoir aussi les abonnements suivants:

La Revue d'Histoire de l'Amérique française
261, avenue Bloomfield,
Outremont.

Recherches sociographiques
Presses universitaires Laval,
Québec.

Le journal historique Le Boréal Express
C. P. 545,
Trois-Rivières.

Les Cahiers des Dix

N.B. Dans chaque cas, il faut tenter le plus vite possible de réunir les numéros encore disponibles. Il serait bon aussi de vérifier aux Archives du Québec les titres encore disponibles parmi leurs publications et les Rapports des Archives.

Les ouvrages de Léo-Paul Desrosiers, particulièrement Iroquoisie, Les engagés du grand portage et Les Opiniâtres sont à ajouter à une section d'histoire. De même que L'évolution de la civilisation canadienne de Francis et Sinval, éd. du Pélican, et le Dictionnaire biographique du Canada dont le tome I est paru aux Presses universitaires Laval.

Voir aussi: Reid, McNaught et Crowe,
A Source-Book of Canadian History, Toronto, 1959.

Nish, Waite, Brown et Prang,
Canadian Historical Document series,
3 tomes, Prentice-Hall, 1965-66. Le tome I existe en français.

On trouvera tout au long de ce document "C" de très nombreuses indications bibliographiques. Mentionnons que l'abréviation HCT correspond à l'Histoire du Canada par les textes et que la troisième édition (en deux tomes) a été utilisée.

LA NOUVELLE - FRANCE

(1524 - 1763)

Le programme officiel

Le programme "commenté"

- | | |
|--|--|
| <p>1- Une mystique coloniale.
Le but des entreprises:
 primauté de l'idée apostolique.</p> <p>2- La colonisation du Canada.
Les premiers colons.</p> <p>3- Les créateurs de la nationalité
canadienne.</p> <p>5- La paroisse canadienne.

Le rôle de l'Eglise en Nouvelle-
France.
La paroisse.
Le rôle social de la paroisse.</p> <p>6- La société canadienne.
L'organisation politique
L'ordre social
L'habitant canadien
Le sens de l'autorité</p> <p>8- Un pays, une patrie.
Un coin de terre humanisé
La patrie</p> <p>9- La conquête et ses conséquences.</p> <p>10- La ruine économique.</p> | <p>I- La colonisation:

 . une mystique coloniale.
 . le système des compagnies.</p> <p>II- Les créateurs de la nationalité
canadienne.

 . Champlain
 . Talon
 . Frontenac
 . Iberville</p> <p>III- La paroisse canadienne.</p> <p>IV- La société canadienne.

 . le gouvernement royal.
 . le régime seigneurial.</p> <p>V- Un coin de terre humanisé.</p> <p>VI- La Conquête
 a) antécédents
 b) le fait
 c) conséquences économiques,
 politiques et sociales.</p> |
|--|--|

COURS GENERAL ET COURS SCIENTIFIQUE

11e ANNEE

LA CIVILISATION FRANCAISE ET CATHOLIQUE AU CANADA

COMMENTAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 1966-67

I - La colonisation:

- une mystique coloniale
- le système des compagnies

Commentaires

Depuis ses débuts jusqu'au gouvernement royal, l'histoire de la Nouvelle-France a connu principalement le système des compagnies.

Les difficultés que connurent celles-ci et leur esprit même les amenèrent à négliger plus d'un aspect de la colonisation. L'Eglise y suppléa avec une pléiade de mystiques.

La fondation de Montréal s'inscrit justement dans ce mouvement religieux.

- a) "Ville-Marie, terre de promission et de grande espérance".
(Soeur Morin)
- b) Conséquence de l'influence du grand courant spiritualiste qui traverse la France.
- c) Les Jésuites favorisent le peuplement pour appuyer leur effort d'évangélisation.

Sur cette question, le professeur pourra lire Neuve-France de la page 71 à 107, et consulter le numéro du Boréal Express daté de 1642. Dans la Société canadienne sous le régime français, Frégault résume ainsi la situation:

"Durant les 25 ans qui suivent (1640-1645), le Canada grandit à un rythme plus rapide. Deux causes accélèrent sa croissance. En premier lieu, la France est traversée par un courant spiritualiste qui déclenche un puissant effort missionnaire. Au Canada, les religieux comprennent que leur action sera d'autant plus efficace qu'elle s'appuiera sur une forte colonie: l'intelligente propagande des Jésuites stimule le peuplement. Montréal, par exemple, est lancé comme une entreprise avant tout religieuse. En second lieu, il se constitue rapidement sur place une classe supérieure qui s'adonne au commerce des fourrures et se mêle aux affaires publiques. Profitant de l'affaiblissement de la Compagnie de la Nouvelle-France, elle organise la Compagnie des Habitants pour s'emparer de la traite (1645). Il ne faut pas confondre "paysan" et "habitant", terme d'origine antillaise qui désigne un entrepreneur à la tête d'une exploitation coloniale. Ces colonisateurs forment une oligarchie qui possède des seigneuries et domine les conseils dont le gouverneur s'entoure à partir de 1647.

La classe supérieure de l'époque ne manque pas d'ambition. Dans son Histoire véritable et naturelle...de la Nouvelle-France (Paris, 1664), le gouverneur des Trois-Rivières, Pierre Boucher, évoque l'oeuvre des Anglais en Amérique: "Ils y bâtitissent quantité de vaisseaux de toutes façons, ils y font valoir les mines de fer, ils y ont de belles villes, il y a messagerie et poste de l'une à l'autre, ils y ont des carosses comme en France; ceux qui ont fait les avances trouvent bien à présent leurs comptes: ce pays-là n'est pas autre que le nôtre: ce qui se fait là peut se faire ici." Boucher n'invite pas ses contemporains à se replier sur l'agriculture; il leur propose en modèles les établissements britanniques."

Nous recommandons aussi le nouveau film de Denis Arcand, Les Montréalistes, réalisé à l'O.N.F.

XVIIe SIECLE: ETABLIR LE CANADA

Le système des compagnies.

- Des sociétés par actions contrôlées par l'Etat.
- Les compagnies devaient coloniser les pays nouveaux.
- Privilèges:
 - lo économique: propriété du sol:
 - monopole commercial.

2o politique: souveraineté.

- Obligations: peupler et évangéliser.

La Compagnie de la Nouvelle-France créée par Richelieu.

Voir W. Gérin, Aux sources de notre histoire, Montréal, Fides,
1946: 121-123-125

"...Ce ministre (Richelieu) au génie à la fois subversif et organisateur, abolissait en Nouvelle-France, le régime des vice-rois et la compagnie des de Caen, pour y substituer une association plus vaste et plus puissante dont il se constituait le chef: celle dite des Cent-Associés.

Mais en s'ingérant ainsi dans l'administration coloniale et en la transformant, son dessein n'était nullement d'en faire porter les charges par l'Etat. L'acte même qui accordait à la compagnie de la Nouvelle-France, avec pleins droits de propriété, de justice et de seigneurie, une étendue de pays plus vaste que l'Europe, qui lui conférait pour toujours le monopole du commerce des fourrures, et pour quinze ans celui de tout commerce (sauf la pêche de la morue et de la baleine restée libre), qui anoblissait douze des membres de la compagnie, cet acte imposait d'autre part à l'association les plus lourdes charges de colonisation. Bref, tout en usant libéralement de son autorité en faveur de ses associés, tout en les comblant de privilèges de toutes sortes, il s'en tenait prudemment au don de quelques couleuvrines, de deux vaisseaux armés et équipés, sans victuailles toutefois, "suivant la réserve prudente inscrite dans l'acte de la constitution".

D'autre part, les associés s'engageaient:

- 1) à faire passer au Canada, de deux à trois cents hommes de tous métiers, dès l'année suivante (1628) et à augmenter ce nombre jusque à quatre mille dans les quinze années prochaines;
- 2) à loger, nourrir et entretenir ces colons pendant trois ans;
- 3) à leur céder, à l'expiration de ces trois années, une quantité de terres défrichées suffisante pour leur subsistance, avec le blé nécessaire pour les ensemercer la première fois et pour vivre jusqu'à la récolte alors prochaine;
- 4) à entretenir dans chaque habitation, au moins trois ecclésiastiques destinés "à vaquer à la conversion des sauvages et à la consolation des Français qui seront en ladite Nouvelle-France".

.....

....Dans les articles et conventions passés le 7 mai (1627), entre les associés, nous lisons que la compagnie, pour faire face à ses obligations s'est constitué un fonds de 300,000 livres, soit 3,000 livres par associé, dont 1,000 livres payables avant le 1er janvier 1628, et le reste dans les années suivantes, à la demande des directeurs. Mais aux termes de la clause III, tout associé peut sortir de l'association en perdant sa mise de 1,000 livres, pourvu qu'il n'ait encore retiré aucun profit de la société.

E) Le financement de la Compagnie de la Nouvelle-France.

A la simple lecture des noms et qualités de ces quelque cent associés, on se rend compte que sur soixante et un associés dont la qualité ou la profession est clairement indiquée, il se trouve trente-huit fonctionnaires hauts et bas, et dix-huit marchands. Le résidu, autant que permet d'en juger la désignation vague qui nous est fournie, se rattache à l'une ou l'autre de ces catégories. La compagnie est donc de caractère mixte, partagée entre l'intérêt gentilhomme-bureau-crate, d'une part, et l'intérêt mercantile, de l'autre."

l'Etat. "Sans être administré par l'Etat, le Canada est confié à une institution privée que le Cardinal dirige personnellement et par les nombreux Le professeur pourrait utiliser ici le

document no 4 de l'Histoire du Canada par les textes intitulé "La Compagnie de la Nouvelle-France". Voici quelques notes relatives à ces textes:

- A) Pourquoi Richelieu révoque-t-il la compagnie du sieur de Caën?
- 1o Il est "mécontent de l'impéritie de la compagnie formée par Guillaume de Caën, que Champlain avait d'ailleurs vivement dénoncée".
 - 2o Il est "inspiré, au surplus, par l'économiste Antoine de Montchrétien et par Isaac de Razilly (1587-1635)".
 - 3o Il est "stimulé enfin par la Hollande, où le système des grandes compagnies obtenait un immense succès".
- B) Les objectifs de la Compagnie de la Nouvelle-France:
- 1o évangéliser,
 - 2o coloniser,
 - 3o commercer.

C) Les obligations de la Compagnie de la Nouvelle-France.

Voir ci-dessus le texte de Léon Gérin et le document no 4 de l'Histoire du Canada par les textes intitulé "La Compagnie de la Nouvelle-France".

D) Les privilèges de la Compagnie de la Nouvelle-France.

Même remarque que ci-dessus.

E) Le financement de la Compagnie de la Nouvelle-France.

Même remarque que ci-dessus.

F) La faiblesse de la Compagnie de la Nouvelle-France.

1o Le manque de capitaux;

2o La compagnie n'est pas une entreprise dirigée directement par l'Etat. "Sans être administré par l'Etat, le Canada est confié à une institution privée que le Cardinal domine personnellement et par les nombreux fonctionnaires qu'il y fait entrer."
(Frégault)

G) La déconfiture de la Compagnie de la Nouvelle-France.

Il faut faire remarquer que la Compagnie n'a jamais été très solide financièrement. Au départ, c'est-à-dire en 1628, la compagnie perd 165,000 livres. L'année suivante, elle perd 104,000 livres. Durant le même temps, la Compagnie de la Nouvelle-France entretient plusieurs procès avec les anciennes compagnies dont celui avec la Compagnie de Montmorency coûte 125,000 livres. En l'espace de quelques années la Compagnie a perdu 393,596 livres.

Compagnie de la Nouvelle-France: 300,000 livres. Cie des Indes orientales (Holl.): 6,500,000 florins.

H) Comment s'explique la lenteur de la colonisation agricole vers 1630?

1. par le milieu géographique: le Canada est un pays de commerce;
2. par la déconfiture de la Compagnie de la Nouvelle-France;
3. par la prise de Québec (1629-1632).

Memento complémentaire pour le maître

- Le commerce des fourrures et les compagnies

Au cours du XVII^e siècle, le commerce a grandi à un tel point que le marché français est saturé de pelleteries canadiennes. Ce commerce a constitué le socle de l'économie du pays. Le commerce des fourrures posera de nombreux problèmes à la fois

- politique: l'existence d'une oligarchie et de ses problèmes;
 - économique: le commerce des fourrures va nuire au développement de l'agriculture;
 - sociaux: l'existence des coureurs de bois et les problèmes soulevés par la contrebande;
 - religieux: le commerce de l'eau-de-vie.
- a) La Compagnie de la Nouvelle-France (1627)
 - b) La Compagnie des Habitants (1645)
Elle est créée par une classe supérieure du Canada qui s'adonne au commerce des fourrures.
 - c) La Compagnie des Indes Occidentales (création de Colbert)
Cette compagnie meurt en 1674.
 - d) La Compagnie du Nord (1682). Cette Compagnie veut faire l'exploitation des fourrures de la Baie d'Hudson. Elle est composée de 14 grands marchands appuyés par des actionnaires français. "(En 1693) celle-ci devient donc bientôt une entreprise canadienne financée par des manieurs d'argent métropolitain".
 - e) La Compagnie de la Colonie (1700).
L'état de guerre et la saturation du marché français "précipitent la ruine de cette ambitieuse société". Celle-ci tourne au désastre et le roi refuse de l'aider.

Il est important de noter immédiatement qu'il y a toujours existé une **oligarchie** à la tête du Canada. (Voir le texte de Guy Frégault dans les Cahiers de l'Académie canadienne-française. Tome 2)

II - Les créateurs de la nationalité canadienne.

- Champlain
- Talon
- Frontenac
- Iberville

N.B. Il est possible que certains professeurs préfèrent voir les sujets 3 et 4 immédiatement après avoir traité de Champlain. Cette attitude serait tout à fait défendable et permettrait de mieux respecter l'ordre chronologique.

A) Champlain

Le professeur devra recourir au "Classiques canadiens" no 5 dans lequel Marcel Trudel nous livre un bon choix de textes sur Champlain. Nous attirons l'attention en particulier sur "Les chicaneries des marchands associés (p. 63-71) et "Le programme de Champlain" de 1618 (p. 72-82).

Dans son numéro de 1629, le Boréal Express traite abondamment de Champlain et à la page 50, on trouvera un bref aperçu du Mémoire de Champlain à la Chambre de Commerce.

1 - L'Acadie (Poutrincourt)

1604-1607: Champlain et De Monts s'établissent à Ste-Croix, puis à Port-Royal

Echec de cet établissement français en Acadie.

2 - Québec (1608)

- Fondation de Québec. Premier établissement du Canada.
- De Monts accepte de financer cette expédition.
- Champlain est-il le "père" du Canada?
(Problème historique mal posé.)

"Samuel de Champlain apparaît sur la scène canadienne en 1603: il explore le Saint-Laurent jusqu'aux îles montérégiennes. De 1604 à 1607, son activité se confond avec l'histoire des premiers établissements acadiens. Après l'échec de cette entreprise, le navigateur rentre en France et voit le sieur de Monts (1568-1630) qui a déjà engagé trop de capitaux en Acadie pour ne pas tenter de récupérer ses mises de fonds. De Monts obtient pour un an le privilège du commerce en Amérique et se laisse persuader par Champlain d'établir sa base d'opérations sur le Saint-Laurent. Les deux hommes y voient sans doute trois avantages:

- 1o le fleuve offre peut-être un passage vers le Pacifique;
- 2o il constitue la grande artère du commerce des fourrures;
- 3o ses bords fertiles peuvent devenir le siège d'une colonie agricole, aspect qui préoccupe particulièrement Champlain.

Dans ces circonstances, celui-ci fonde Québec et, du même coup, le Canada. Très Français, ayant le culte du sol, il engage ses compatriotes à tourner le dos aux richesses de la mer, pêcheries et commerce, pour édifier la Nouvelle-France - qui à ses yeux, est vraiment une nouvelle France - sur les ressources de la terre. Avec les années, il mettra sur pied un système consistant à intéresser des négociants à la traite des fourrures afin de tirer d'eux les capitaux nécessaires à l'organisation de l'immigration et à l'exploitation du sol canadien."

Voir le texte no 3 de l'Histoire du Canada par les textes intitulé "Samuel de Champlain fonde Québec".

3 - Les relations avec les indigènes (1609-1635)

- a) Champlain s'allie avec les Algonquins.
- b) Guerre contre les Iroquois (1609-1610).
- c) Champlain porte la guerre en pays iroquois (1615).
- d) Il explore l'Outaouais et le pays des Hurons.

"Les sauvages du Saint-Laurent réclamaient depuis longtemps de leurs alliés français une action commune contre les Iroquois. Dès 1603 lorsque Champlain rencontre les sauvages à Tadoussac, ils lui rappellent que les Français leur ont promis une aide militaire: en acceptant de combattre les Iroquois. Champlain ne faisait donc que poursuivre une politique dont il n'était pas l'auteur. Par deux fois, en 1609 et en 1610, il s'était battu contre les Iroquois, mais les sauvages alliés insistaient chaque année pour obtenir une campagne d'envergure. En juillet 1615, Champlain s'embarque donc avec quelques Français pour le pays des Hurons: on y met au point le programme d'une campagne et l'on marche contre l'Iroquoisie."

Voir TRUDEL, Marcel, Champlain, Montréal, Fides, p. 48.

B) Talon

Voir dans l'Histoire du Canada par les textes le texte no 13 intitulé Talon, Louis XIV et le Canada.

L'administration de Talon (1665-1668/1670-1672)

1. La France sous Colbert

- a) La France consent à jouer son rôle de véritable métropole.
- b) Colbert se préoccupe du développement économique; le mercantilisme prend le nom de colbertisme en France.
- c) Le programme économique de Colbert
 - i) il est nécessaire d'avoir beaucoup d'or: c'est la richesse de la nation;
 - ii) il faut faire plus d'exportation que d'importation;
 - iii) il faut pallier rapidement à la faiblesse navale de la France au moyen des colonies;
 - iv) il crée la CIOcc (1664).

2. Le Canada sous Talon

- a) Talon active le peuplement; il favorise l'immigration et la colonisation militaire.
- b) Talon favorise l'exploration du territoire. Il recherche un port de mer pour le Canada. Il veut articuler les artères fluviales du Canada.
Il désire faire du Canada le centre économique de la Nouvelle-France.
En 1670, il exprime l'idée d'envoyer des "hommes de résolution" aux quatre points cardinaux. Pour cela, il poursuit deux objectifs:

1) trouver la mer de l'Ouest;

2) faciliter l'exploitation des fourrures.

- c) Talon cherche à diversifier la production agricole; quelques industries surgissent: celle de la bière, par exemple.
- d) Talon s'ingénie à développer le commerce. Il faut résoudre le problème des marchés extérieurs. Il a l'idée du commerce triangulaire: Canada - Antilles - France.

Si Talon s'efforce à faire fonctionner le système du commerce triangulaire, c'est qu'il y voit deux avantages:

- 1) le système bénéficierait aux Canadiens (marchés);
- 2) le Canada pourrait se bâtir une marine.

Pour Talon le commerce constitue une base importante pour le développement du pays.

3. Impérialisme de Talon et mercantilisme français

a) colonisation restreinte: Colbert

b) colonisation sérieuse ou intégrale: Talon

- 1- exploration
- 2- peuplement
- 3- croissance économique:

- agriculture
- industrie
- commerce

c) métropole et colonisation

Avec Talon, c'est de la colonisation sérieuse que l'on entend faire, c'est-à-dire l'oeuvre d'une métropole au service de sa colonie.

A l'époque de Talon, pourquoi la France manifeste-t-elle de l'intérêt pour le Canada? Nous venons immédiatement de le voir, le Canada peut servir à la grandeur de la France (programme de Colbert). En effet, le Canada est conçu comme une des pièces maîtresses de l'armature économique de la France. Pour cette raison, la France a accepté de jouer pour quelque temps, seulement, son rôle de métropole, rôle qu'elle abandonnera trop facilement après le départ de Talon. La raison principale de ce revirement de la politique française après 1672 est la suivante: le Canada est un placement spéculatif qui ne rapporte pas.

Talon est un partisan de la colonisation sérieuse, il est un grand impérialiste. Il est un homme d'action qui cherche à bâtir une colonie au sein de l'empire français. Mais l'impérialisme de Talon se heurte contre la façon de penser des ministres métropolitains. Pour Colbert, une colonie n'est utile qu'en vue de redresser la marine marchande de la France, (on qualifierait cette pensée aujourd'hui du terme "colonialisme"). Ajoutons que le mercantilisme s'inspire de tout un aspect "populationniste", c'est-à-dire le besoin de garder les français sur le sol de la France. A cette époque on croyait en France que le pays se dépeuplait, or ceci est une erreur et cette illusion a joué sur le sort du Canada. Il s'agit là d'une autre cause qui explique la baisse de la colonisation de peuplement après Talon.

d) Talon, Louis XIV et le Canada

- 1o Talon à Colbert, 4 octobre 1665. Il demande l'intervention de l'Etat pour bâtir le Canada.
- 2o Colbert à Talon. 5 janvier 1666 (réponse).
 "...Il ne serait pas de la prudence de dépeupler son royaume comme il faudrait faire pour peupler le Canada".
 Par sa réponse Colbert modère considérablement Talon.
- 3o Talon à Colbert, 13 novembre 1666 (réponse).
 Talon ne peut cacher sa déception dans sa lettre au ministre français.
 "Persuadé d'ailleurs qu'un pays sauvage ne se peut faire par soy mesme s'il est aydé dans ses commencemens."

"Talon parti, son oeuvre périclite." Pourquoi?

Après le départ de Talon, il y a un fléchissement dans la colonisation. La décennie du premier gouvernement de Frontenac se solde par un échec de colonisation. C'est une période dominée par la politique, voire même la "politicaillerie". Il s'agit là d'une période stérile pour le Canada. Il ne semble pas que le gouverneur Frontenac a su profiter de la paix iroquoise de 14 ans imposée par le marquis de Tracy.

N.B. - On trouvera une abondante documentation sur Talon dans les numéros 1666 et 1672 du Boréal Express. Nous attirons particulièrement votre attention sur le Bulletin pédagogique de 1672 qui est entièrement consacré à Talon.

1. La politique égoïste de Frontenac son insistance dans le commerce des fourrures.
2. Le document à cet effet est très significatif.
3. La situation de la France au début.
 - Les guerres de Louis XIV.

Le Canada a coûté il n'a pas d'attrait pour la France. L'indépendance n'est pas née. Le Canada existe mais c'est qu'il ne rapporte. Au fond, Louis XIV n'accorde pas grand intérêt pour le Canada.

C) Frontenac

Voir dans l'Histoire du Canada par les textes le texte no 15 intitulé Le comte de Frontenac.

On pourra consulter aussi:

FREGAULT, Liliane et Guy, Frontenac, Coll. Classiques canadiens, Fides, 1956.

ECCLES, W.J., Frontenac, Coll. Figures canadiennes, HMH, 1963.

DESROSIERS, Léo-Paul, Frontenac et la paix (1672-1682)
Revue d'Histoire de l'Amérique française, vol. XVI, no 2, septembre 1963: 159-184.

1. Frontenac: le personnage

L'historien W.J. Eccles a montré les évidentes faiblesses de l'administrateur, "chez qui le chef cède le pas au tyranneau, le diplomate au trafiquant et le politique au politicien".

2. Frontenac: son administration.

On tend de plus en plus "à regarder - écrit M. Frégault - son double gouvernement comme un lamentable fiasco". De plus, "on reconnaît que sa contribution au bien-être du Canada demeure négligeable". Toutefois cette critique sévère est complétée par ce qui suit:

"S'il fallait résumer en un mot l'état du Canada dans les trente dernières années du XVIIe siècle, il ne se présenterait pas de terme plus juste que celui de crise. Mettre cette longue période de malaise entièrement au compte du représentant du roi serait, il va sans dire, déraisonnable. La colonie dont il assumait le gouvernement en 1672 était guettée par des convulsions attribuables à l'instabilité de la politique coloniale de la France."

3. La politique égoïste de Frontenac: son immixtion dans le commerce des fourrures.

4. Le document à cet effet est très significatif.

5. La situation de la France en Europe.

- Les guerres de Louis XIV.

Le Canada a déçu: il n'a pas d'attrait pour la France. L'idée d'empire n'est pas née. Le Canada coûte plus cher qu'il ne rapporte. Au fond, Louis XIV n'accorde pas autant d'intérêt pour le Canada.

D) Iberville

Voir dans l'Histoire du Canada par les textes le texte no 16 intitulé Pierre Le Moyne d'Iberville.

Le texte C est particulièrement important.

Sur Iberville, le professeur pourrait consulter:

FREGAULT, Guy, Iberville le Conquérant. Montréal, 1944.

GROULX, chan. Lionel, Notre grande aventure, Fides.

N.B.- On aura constaté une lacune grave dans ces commentaires sur le programme de 11e année au chapitre des explorations. La lecture de cet excellent ouvrage du chanoine Groulx "Notre grande aventure" pourrait permettre d'y remédier.

Pierre le Moyne d'Iberville (1661-1706).

1. Les premiers combats militaires.

- 1686: il se signale dans une campagne contre trois forts anglais de la baie James;
- 1688-1689: il guerroye durant cet hiver mouvementé;
- 18 février 1690: il participe au raid de Schenectady. Sac de Corlar, Salmon-Fall et Casco.
- 14 octobre 1694: il se rend maître du fort Nelson: "l'établissement le plus considérable de la baie d'Hudson".
- 1696: il dirige une brillante campagne en Acadie.
- 1696-1697: il s'empare de presque tous les postes britanniques de Terre-Neuve.
- 1697: il doit se rendre de nouveau à la baie d'Hudson pour reprendre le fort Nelson (13 septembre).

2. Les trois voyages en Louisiane.

- 1698-1699: il découvre par mer l'embouchure du Mississipi.
- 1699-1700: il fonde une colonie en Louisiane.
- 1701-1702: il bâtit un fort à La Mobile (Nouvelle-Orléans).

3. Militaire et penseur politique

- Iberville veut éliminer le danger des colonies britanniques.
- Sa vie de militaire est soumise à des impératifs économique, politique et stratégique.

- Il est le grand administrateur. (Talon sera le premier intendant en fonction.)

III - La paroisse canadienne

Voir Filteau: 67-80 (sans commentaires)

IV - La société canadienne

- le gouvernement royal
- le régime seigneurial

Commentaires

A) Le gouvernement royal

Voir dans l'Histoire du Canada par les textes le no 10 intitulé "Le Gouvernement royal".

On pourrait ajouter à cette question en précisant le rôle du gouverneur et de l'intendant, texte no 20, intitulé "Le gouverneur et l'intendant, 1716".

B) Le régime seigneurial

Voir dans l'Histoire du Canada par les textes le no 21 intitulé

a) Louis XIV dissout la Compagnie de la Nouvelle-France.

b) Louis XIV prend en main les destinées du Canada: la colonie est rattachée directement à la Couronne.

c) Les institutions politiques sont les suivantes:

1o Gouverneur:

- Il représente, il remplace le roi.
- Il est à la tête des troupes militaires: il est appelé par le peuple, le général.
- Il s'occupe des rapports de la colonie avec les populations indigènes.
- Il s'occupe en général de toutes les relations extérieures.

2o Intendant:

- Il a plus de pouvoir que le gouverneur.
- Il est intendant de la justice, de la police et des finances (le plus important est la police).
- Il s'occupe de la police générale: administration, peuplement, agriculture, commerce...
- Il est le grand administrateur. (Talon sera le premier intendant en fonction.)

3o Conseil souverain (Conseil supérieur)

- Il a de grands pouvoirs administratifs parce qu'il s'occupe des finances.
- Il a un grand pouvoir judiciaire.
- Les pouvoirs du Conseil souverain s'exercent sur le même terrain que ceux de l'Intendant. Entre le Conseil souverain et l'Intendant, qui est le plus élevé? C'est très difficile à dire.

REMARQUES:

- Qui ne voit pas un danger de conflit dans ce système? Le Gouverneur et l'Intendant représentent deux pouvoirs qui travaillent sur un même terrain, d'où des rivalités inévitables qui s'annoncent. Il en est de même entre le Conseil souverain et l'Intendant.
- Le Canada conservera ces institutions jusqu'à la conquête.
- En 1716, le roi précise les fonctions du Gouverneur et de l'Intendant.

B) Le régime seigneurial

Voir dans l'Histoire du Canada par les textes le no 11 intitulé "Le régime seigneurial".

On consultera aussi:

- FREGAULT, Guy, La civilisation de la Nouvelle-France: 1713-1744. Montréal, Ed. Pascal, 1944, (Voir le chapitre IV)
- SALONE, Emile, La colonisation de la Nouvelle-France. Etude sur les origines de la nation canadienne-française. Paris, E. Guilmoto, (1906).
- SEGUIN, Maurice, "Le régime seigneurial au pays du Québec 1760-1854" dans la Revue d'histoire de l'Amérique française, I (1947-1948): 382-402 et 519-532.

TRUDEL, Marcel, Le régime seigneurial. La Société historique du Canada, brochure no 6, Ottawa, Archives publiques du Canada, 1956.

Seigneuries concédées sous le régime français.

1623-1653:	44 seigneuries
1653-1663:	9
1663-1672:	10
1672 :	46
1672-1699:	69
1700-1713:	13
1713-1728:	3
1729-1743:	32
1744-1758:	14

Remarques: Au cours du XVIIe siècle, 178 seigneuries ont été concédées. En 1623, le premier fief est concédé à Louis Hébert. Il faut noter qu'au cours du XVIIe siècle trop de fiefs ont été concédés par rapport aux besoins de la collectivité. En 1741, 18 seigneuries ont été réunies au domaine par l'application des Arrêts de Marly.

Un système de peuplement:

a) Les faits

- 1o A partir de 1627, la France est en présence d'un pays immense qu'elle veut coloniser.
- 2o C'est un pays neuf auquel il faut apporter des institutions administratives et des cadres précis qui permettront l'établissement d'une société.
- 3o L'Etat doit concéder des terres pour peupler ce pays inoccupé (?). Mais qui se chargera du peuplement? De là vient le système seigneurial au Canada.

b) Définition (Voir la brochure de Trudel)

- 1o "...un système dans lequel des entrepreneurs sous le contrôle de l'Etat, soient intéressés personnellement à établir une population, un système qui puisse protéger l'un contre l'autre l'entrepreneur et sa colonie".
- 2o "Ce système sera le régime seigneurial que l'on peut résumer comme suit: accorder à des entrepreneurs, qu'on appellera seigneurs, une portion plus ou moins grande de terre pour y établir des habitants, en fixant d'avance et d'une façon précise des droits et des devoirs réciproques dont l'Etat se réserve la surveillance minutieuse."

c) Objectif

Assurer la colonisation progressive du pays.

Les principales caractéristiques du système:

- a) Les faits: l'extension de la géographie seigneuriale détermine la dispersion de la population canadienne et les zones de peuplement.

b) Le régime seigneurial n'est pas de la féodalité

"Lié par contrat vis-à-vis l'Etat et lié aussi par contrat vis-à-vis les censitaires, le seigneur n'a absolument rien d'un seigneur féodal; cette société dans laquelle tout le monde est également protégé par l'Etat et dans laquelle tout le monde est mis sur le même pied quand il s'agit de servir l'Etat, n'est pas une société féodale. Même si le régime seigneurial a tiré de la féodalité quelques rites et une partie de son vocabulaire, ce régime n'est absolument pas de la féodalité."

c) L'entraide sociale établie en système.

Le seigneur aide le censitaire et vice versa.

d) Devoirs et droits du seigneur et du censitaire1o Les devoirs du seigneur envers l'Etat

- l'acte de foi et d'hommage;
- il doit présenter un aveu et dénombrement de sa seigneurie;
- il doit réserver au roi le bois de chêne;
- il doit réserver au roi les mines et les minerais;
- il est soumis au droit de quint.

2o Les devoirs du seigneur envers le censitaire

- il doit tenir feu et lieu;
- il doit concéder des terres;
- il doit construire et entretenir un moulin à blé;
- il est tenu d'établir une cour seigneuriale;
- il doit contribuer aux cotisations de l'église et du presbytère;
- il est tenu de travailler aux chemins tout comme un simple censitaire.

3o Les droits du seigneur

- les droits honorifiques: ecclésiastiques;
civils;

- les droits onéreux: les rentes;
les lods et ventes;
le droit de retrait;
le droit de mouture;
le droit d'imposer des corvées;
le droit de couper son bois dans les boisés de ses censitaires;
le droit de se réserver la pêche;
le droit à une redevance de commune;
le droit de réunir des terres à la seigneurie.

40 Les droits du censitaire sont identiques aux devoirs du seigneur. Le censitaire peut avoir recours à l'intendant si le seigneur manque à ses devoirs.

50 Les devoirs du censitaire

Le censitaire, détenteur d'une terre moyenne de trois arpents par quarante, est soumis aux droits suivants: cens, rentes, droit de mouture, corvée. Le censitaire doit verser chaque année au seigneur un montant d'environ \$65.00 (de nos jours).

Son application (Voir le texte no 11)

- a) Louis XIV affirme le caractère du régime seigneurial (21 mars 1663): il faut mettre en valeur les terres déjà concédées.
- b) Louis XIV revient à la charge (4 juin 1672). Il demande un rapport sur l'étendue et la valeur des seigneuries. Il exige en outre de réunir au domaine la moitié des terres concédées avant 1663.
- c) L'avertissement de Colbert (1679).
"...il sera pris chacune année... la vingtième partie des... concessions qui ne se trouveront pas défrichées..."
- d) L'intervention de l'intendant Raudot (10 novembre 1707): lettre à Pontchartrain.
Il propose des réformes en vue de forcer les seigneurs à remplir tous leurs devoirs.
- e) Les "Arrêts de Marly" (6 juillet 1711).
"Ils constituent une mesure de protection à la fois pour les habitants, qu'ils soustraient aux exactions des seigneurs, et pour les seigneurs, qu'ils protègent de l'inconstance des colons." (Frégault)
Le texte D concerne les propriétaires de fiefs;
Le texte E, les habitants.

Les causes de l'échec de ce système de peuplement

Pourquoi la colonisation avance-t-elle toujours avec une extrême lenteur? Les causes sont multiples, en voici quelques-unes:

- a) Le départ de Talon
- b) L'incapacité de Frontenac
- c) La négligence de la métropole
- d) La guerre iroquoise
- e) L'hostilité des Anglais
- f) "Le régime seigneurial lui-même, quoique bien adapté aux besoins du Canada, n'est pas toujours bien appliqué."

V - Un coin de terre humanisé.

Commentaires

Voir dans l'Histoire du Canada par les textes, les textes no 22 et 25 intitulés "Le Canada pendant la paix de trente ans" et "Les villes canadiennes".

L'Etat de la colonie en 1737.

- 1o La population: 40,000 habitants.
- 2o Le portrait du Canadien:
 - aspect physique;
 - aspect moral.
- 3o L'administration de la justice.
- 4o L'organisation de la milice.
- 5o La défense de la colonie.

"En général, il est d'une importance extrême que les troupes soient mieux disciplinées qu'elles ne le sont, que le soldat soit mieux entretenu, plus veillé, et qu'il prenne l'air militaire qu'il n'a point, et qu'il soit plus souvent exercé."

6o Le développement de l'agriculture.

"La principale culture est celle du blé; le pays en fournit non seulement pour la subsistance de ses habitants, mais encore pour un commerce à l'Ile Royale et aux Iles."

7o Les cultures industrielles.

"...Les autres cultures consistent dans celle du lin, du chanvre et du tabac. Il y a peu de vergers."

"On se propose de perfectionner la culture du tabac.... Les habitants ne manqueront pas de s'y porter dès qu'on leur en donnera un prix un peu avantageux; il ne convient point qu'il le soit trop, de crainte que cette culture ne s'établisse aux dépens de celle du blé; ce serait ne rien faire."

8o Le commerce du castor

- la contrebande;
- les coureurs de bois.

9o Les industries

- les forges;
- la construction navale.

10o La colonisation

- dans la région du lac Champlain.

"Cet établissement (le fort de la Pointe à la Chevelure) qui est proche des Anglais, procurera par la suite un nombre d'habitants qui empêcheront nos voisins de pénétrer dans le centre de la colonie."

11o La présence indienne

- 30 nations sauvages habitent le continent du Canada.

"Tous ces sauvages sont chrétiens, bons ou mauvais, attachés depuis longtemps aux Français: ce qui ne les empêche cependant pas de faire de fréquentes courses en la Nouvelle-Angleterre, surtout les Abénaquis et les Iroquois du Sault St-Louis."

12o Les relations des Canadiens avec les indigènes.

"On ne craint cependant pas de dire que les sauvages, si on en excepte quelques-uns, n'aiment ni les Français ni les Anglais; ils savent que les uns et les autres ont besoin d'eux, et il est naturel qu'ils pensent que c'est l'intérêt seul du commerce qui nous les fait rechercher".

130 Les négociants de la colonie

- le commerce des fourrures.

140 L'éducation

- à Québec
- à Montréal

"Toute l'éducation que reçoivent la plupart des enfants d'officiers et des gentilshommes se borne à très peu de choses (...)
A Montréal, la jeunesse est privée de toute éducation".

Les principales caractéristiques de cette seconde période de la paix de trente ans.

- 1 - La population augmente lentement
- la population urbaine représente 25% de la population.
- 2 - Le commerce des fourrures conserve son importance (2/3 des exportations).
- 3 - Les Canadiens cultivent surtout du blé; on constate un accroissement de la production du blé par tête.
- 4 - Le commerce avec les Antilles prend de l'importance.
- 5 - Louisbourg est devenu le port de mer le plus important du Canada.

"Place militaire, Louisbourg devient l'un des ports les plus actifs de l'Amérique; il ne sera bientôt dépassé que par Boston, Philadelphie et New York."

(Guy Frégault, La société canadienne sous le régime français, p. 10)

- 6 - L'industrie du fer commence à se développer.
- 7 - La construction navale est lancée à Québec: Hocquart surveille le chantier naval.
- 8 - La métropole française encourage le développement économique du Canada.

Population urbaine:

<u>Villes</u>	<u>1713</u>	<u>1727</u>	<u>1739</u>	<u>1754</u>
Québec	1,945	2,867	4,820	7,995
Montréal	2,646	3,417	4,331	4,432
Trois-Rivières	312	396	411	800
% de la population urbaine	26.5%	21.4%	22%	22%

Le Canada vers 1750

- 1 - La population canadienne est peu nombreuse: 60,000 habitants vers 1755.
- 2 - Le niveau de vie du paysan paraît élevé. Deux causes expliquent cette situation:
 - a) la vente des denrées agricoles;
 - b) la traite des fourrures.
- 3 - L'attraction de la ville sur les campagnes se fait sentir. (Voir le texte no 24).
 - a) En 1741, un document contient cette remarque:
"Il serait bien à souhaiter que tous les gens inutiles allassent sur des terres à la campagne".
 - b) L'intendant Bigot publie une ordonnance le 20 avril 1749
"afin d'empêcher que Québec ne se surpeuple au détriment des campagnes avoisinantes".
- 4 - Trois villes canadiennes: Québec, Montréal et Trois-Rivières.
 - Un Canadien sur quatre demeure à la ville à cette époque.
 - Pour connaître le milieu social du Canada, il faut analyser attentivement la description qu'un voyageur suédois, Pehr Kalm, fait du Canada en 1749.
- 5 - La grande bourgeoisie dirige la politique
 - a) Bibliographie:

BRUNET, Michel, "La conquête et la déchéance de la bourgeoisie canadienne, (1760-1793)," dans La présence anglaise et les Canadiens Montréal, Beauchemin, 1958, voir pp. 40-112.

BRUNET, Michel, "Le rôle des métropoles et des entrepreneurs dans la colonisation de l'Amérique et la mise en valeur de la vallée du Saint-Laurent," dans le Rapport de la Société historique du Canada, année 1959, voir :16-21.

FREGAULT, Guy, La société canadienne sous le régime français. La Société historique du Canada, brochure no 3, Ottawa, 1956.

FREGAULT, Guy, François Rigot, administrateur français. Institut d'histoire de l'Amérique française, 1949.

HAMELIN, Jean, Economie et société en Nouvelle-France. Cahiers de l'Institut d'histoire de l'Université Laval, no 3, Québec, Presses universitaires Laval, 1960.

NISH, Cameron, "Une bourgeoisie coloniale en Nouvelle-France. Une hypothèse de travail." L'Actualité économique, (1962), 2: 240-265.

OUELLET, Fernand, "M. Michel Brunet et le problème de la conquête" dans le Bulletin des Recherches Historiques, 1956, 2: 92-101.

b) C'est la bourgeoisie qui a construit le Canada.

"Titrée ou non, de petite noblesse ou de bonne bourgeoisie, la classe supérieure, enrichie par le commerce, donne le ton à la société canadienne. Elle forme une oligarchie qui se partage les postes de traite, occupe la plupart des fonctions publiques et se signale dans les expéditions militaires. En réalité, c'est elle qui a construit le Canada - celui qui disparaît en 1760 - en bâtissant son économie, en dirigeant son expansion territoriale et en inspirant sa politique."

(Voir Guy Frégault, Ibid., 14)

c) Rigot et la chute de la "Grande Société".

- La "Grande Société" doit-elle porter le fardeau de la conquête?

6 - L'instruction populaire: elle est à un niveau relativement élevé pour l'époque et dans une société coloniale.

VI - La Conquête

- A) Antécédents
- B) Le fait
- C) Conséquences économiques, politiques et sociales

Commentaires

La première occupation anglaise (1629-1632).
(Traité de Saint-Germain-en-Laye)

a) L'alerte de 1628.

"La voie de Champlain fut entendue en 1627. Richelieu fonde la Compagnie des Cent-Associés qui prépare aussitôt une expédition considérable: malheureusement, la guerre empêchera la flotte de se rendre à destination. A Québec, on criait famine. Au printemps de 1628, en attendant les secours, on se mit à cultiver la terre et, le 27 avril, on laboura pour la première fois avec des boeufs. A la fin de juin, constatant que les secours n'arrivaient pas (ils étaient bloqués par les Kirke), Champlain songea à renvoyer une partie de la population à Gaspé, dans l'espoir qu'elle pourrait y trouver des bateaux de pêche pour passer en France. Or, pour descendre à Gaspé, on n'avait même pas une barque".

(Voir Marcel Trudel, éd.,
Champlain Mtl., Fides, 1956)

b) Les Anglais s'emparent de Québec en 1629.

"Estimant la position de Champlain plus solide qu'elle n'était, Kirke n'avait pas insisté. Champlain gagnait du temps, mais en vain: les secours ne pouvaient plus arriver. Au printemps de 1629, on en était réduit à se nourrir de certaines racines, et encore "malaisément chacun en pouvait-il trouver pour manger à demi leur saoul, dans l'épaisseur des bois, à quatre ou cinq lieues de l'habitation, avec l'incommodité des moustiques. Le 19 juillet, on apprit que trois navires anglais étaient rendus à une lieue de Québec."

c) L'état déplorable de la colonie.

d) La mort de Samuel de Champlain (1635).

Pour évaluer l'oeuvre de Champlain, il faut absolument analyser les deux mémoires de 1618.

"L'oeuvre de Champlain ne peut être évaluée d'après une description de 1635, il faut tenir compte des siècles car le programme de Champlain demandait du temps. Il voulait que s'édifie sur les rives du Saint-Laurent une grande colonie commerciale, grâce aux innombrables ressources dont elle disposait; l'histoire lui a donné raison; cette colonie commerciale que Champlain s'était entêté à soutenir, c'est le régime français qui va l'édifier au moyen d'un vaste commerce dont les ramifications gagneront même vers cette lointaine Mer de l'Ouest qu'avait cherchée Champlain; cette colonie commerciale, les Anglais soutiendront de longues guerres pour s'en emparer et, une fois devenus les maîtres, ils en feront le Canada d'aujourd'hui.

Au point de départ de l'histoire continue du Canada, nous trouvons Champlain; il est volontairement et par principe à l'origine de cette histoire et c'est en ce sens que Champlain peut revendiquer le titre de fondateur du Canada."

(Voir Marcel Trudel, Ibid., 12-13)

Les guerres iroquoises.

a) La première guerre (1641-1666)

Elle se subdivise en quatre phases :

- 1o 1641-1645;
 - 2o 1646-1650: la destruction des Hurons (30,000h).
 - 3o 1651-1654;
 - 4o 1657-1666: la résistance canadienne est presque brisée.
- 1660: Événement de Dollard DesOrmeaux au Long-Sault.

b) La paix de 14 ans (1666-1680)

Cette paix est imposée aux Iroquois par la force. (La pacification des Iroquois par le régiment du Marquis de Tracy.)

c) Deuxième guerre (1680-1701)

- 1680: le pays des Illinois est attaqué.
- 1684: les franco-canadiens sont attaqués; ils entrent dans le conflit sous l'incapable Antoine Lefebvre de La Barre (1622-1688).
- Certains raids sanglants de cette 2e guerre.

- 1687: le raid de Chambly.
- 1689: le massacre de Lachine (5 août).
- 1691: le raid de Laprairie.
- 1695: le raid de Boucherville.
- 1701: la grande paix de Montréal (4 août).

Le conflit franco-anglais en Amérique jusqu'au traité d'Utrecht (1713)

A - Première guerre franco-anglaise (1686-1697)

- a) 1686: Iberville se signale à la baie James.
- b) 1690: L'attaque contre Corlar, Salmon-Fall et Casco.
- c) 1690: La contre-offensive anglaise:
 - Prise de Port-Royal;
 - Echec de Phips devant Québec.
- d) 1696-1697: Iberville se signale en Acadie, Terre-Neuve, Baie d'Hudson.
- e) 1697: Traité de Ryswick.
 - Le Canada obtient la baie d'Hudson.

B - Deuxième guerre franco-anglaise (1701-1713)

- a) 1702: Iberville propose le siège à Boston. Le gouverneur du New York propose l'occupation du Saint-Laurent.
- b) 1703: La politique de Pierre de Rigaud de Vaudreuil:
 - 1) il ne faut pas attaquer directement le New York;
 - 2) il faut lancer des raids sur les frontières.
- c) 1704: Hertel de Rouville lance un raid contre le Massachusetts. Le même raid est repris en 1708.
- d) 1707: Les Anglais lancent une attaque contre Port-Royal. En 1709, Port-Royal est détruit par le New York.
- e) Projet Vetch: attaque contre le Canada: son projet ressemble à celui de d'Iberville. Consulter Guy Frégault, "L'Empire britannique et la conquête du Canada (1700-1713)" dans la Revue d'histoire de l'Amérique française (sept. 1956), 153-182.

f) 1709-1711: Offensive britannique; trois grandes campagnes.

- 1o 1709: Tentative pour prendre Québec.
- 2o 1709-1710: Saint-Jean détruit: Port-Royal capitule.
- 3o 1711: Walker se dirige sur Québec: échec.

Le traité d'Utrecht (1713)

A - La Nouvelle-France (Voir Marcel Trudel, "La Nouvelle-France" dans Cahiers no 2 de l'Académie canadienne-française (1957)).

"En 1712, la Nouvelle-France atteint son apogée territoriale: elle comprend dans ses limites officielles les territoires de l'extrême nord, Terre-Neuve, l'Acadie, la vallée du Saint-Laurent, le bassin des Grands Lacs, la vallée du Mississippi jusqu'au golfe du Mexique. 1712 marque le sommet de la puissance française en Amérique du Nord."

De cet empire en Nouvelle-France "une conséquence saute immédiatement aux yeux, l'unité de la Nouvelle-France n'est qu'une unité artificielle; ses parties maritimes (l'Acadie française, le Labrador et la Louisiane) ne se rattachent qu'en théorie au gouvernement général de la Nouvelle-France: leur population même vit en marge de la population canadienne; l'histoire des Acadiens se déroule en dehors de l'histoire de ce Canada du régime français; quant aux Louisianais, à part leur origine familiale et linguistique, qu'ont-ils de commun avec les Canadiens."

Si l'unité politique de cet empire paraît artificielle, son unité géographique est d'importance capitale pour toute la Nouvelle-France. "La Nouvelle-France ressemble donc à un T gigantesque tracé à l'intérieur du continent nord américain; entre la population anglaise (toujours collée au littoral atlantique et bloquée par une barrière naturelle, celle des Alléghanis) et la population espagnole établie sur le littoral du Pacifique, la Nouvelle-France s'est assurée le contrôle du centre même du continent; les grandes voies de communication, c'est elle qui les détient: le Saint-Laurent, l'Outaouais, les Grands Lacs, les deux branches de la Saskatchewan, de l'Ohio et le Mississippi. C'est en considérant cette puissance territoriale que l'on peut juger de l'importance de la découverte du Saint-Laurent par Cartier en 1535 et du génie de Champlain lorsqu'en 1608 il opte pour ce même Saint-Laurent de préférence au littoral aujourd'hui occupé par la Nouvelle-Angleterre."

B - Le Canada vers 1700 (Voir Guy Frégault, Cahiers no 2 de l'Académie canadienne-française (1957), 54-55.)

A la fin du XVIIe siècle, "le Canada est déjà une collectivité encadrée par des institutions économiques, politiques, sociales, religieuses et culturelles". Mais il demeure toujours un pays de colonisation.

"Le Canada demeurerait cependant pays de colonisation. On est tenté de l'oublier à considérer les réalisations des deux générations qui s'y étaient livrées à leur tâche depuis 1640. Une société s'y était construite et un groupe humain, constitué. Spontanément? Que non pas! Ce succès est avant tout le fruit d'un effort colonisateur. Talon lui-même admire que "les Espagnols n'ont guère poussé plus avant dans (les) terres de l'Amérique méridionale que les Français ont fait jusqu'ici dans les terres de la septentrionale". Bel exploit, et certes disproportionné à la puissance d'une France alors à son apogée. Ceci explique cela. Que le Canada s'accomplisse graduellement dans l'action, c'est même un signe que sa colonisation réussit. Derrière la colonie surgit la masse de la France, et par là j'entends toute la nation française; l'Etat, bien sûr, et le territoire avec ses ressources, et le peuple, richesse incomparable. La France colonise le Canada lorsqu'elle y envoie des hommes et des femmes qui deviennent Canadiens; qu'elle y expédie aussi des chefs politiques, des religieux, des éducateurs, des troupes et, avec ces hommes, des idées, des techniques, des capitaux, c'est toujours une colonisation qu'elle opère."

C - La lutte pour la suprématie en Amérique

L'historien W.L. Morton résume bien la situation: "France was to bid for supremacy in America, and the Canadian penetration of the interior was a card already played."

(The Canadian Identity, Toronto, 1961: 8-9)

Avec le traité d'Utrecht la suprématie en Amérique passe entre les mains des Anglo-Américains. La France est maintenant déclassée en Amérique malgré les succès militaires des Canadiens.

"In effect, the French bid for empire in America was defeated: supremacy passed by the Treaty of Utrecht to the Anglo-Americans. The persistent resistance of the French negotiators had saved the Newfoundland fishery and the entry to the Gulf of St. Lawrence; its vital fur trade was riddled from south and north by the traders of New York and the Hudson's Bay Company. Louisiana was untouched, but its tribes too were under the growing influence of the fur trade of the southern Anglo-American colonies. The Empire of New France might almost be said to have survived on sufferance were it not that its rivals could not yet achieve the co-ordination and technical proficiency necessary for the decisive campaign against the Laurentian stronghold of Quebec."

A - La mise de trente ans: du traité d'Utrecht à la paix d'Am-
la-Chapelle

1 - 1713/1714/1715; Période de paix - Période internationale

a) Avant 1713 (jusqu'au traité d'Utrecht)

D - Le démembrement de la Nouvelle-France

(Voir Guy Frégault, La société canadienne sous le régime français: 9)

S'il était viable, un petit Canada agricole, confiné au Saint-Laurent moyen, pourrait co-exister avec les colonies anglaises. Mais la Nouvelle-France ne peut se maintenir sans s'étendre ni s'étendre sans entrer en collision avec l'Amérique britannique. Malgré son triomphe éphémère de 1697 (Ryswick), la Nouvelle-France est démembrée en 1713 (Utrecht). Elle perd Terre-Neuve, l'Acadie et la Baie d'Hudson. La Grande-Bretagne s'assure en même temps le protectorat des Iroquois, point qu'elle invoquera pour empêcher le Canada de s'étendre au sud des grands lacs et d'opérer sa jonction avec la Louisiane. Cette manœuvre, impliquée dans l'article XV du traité d'Utrecht, permettrait aux Anglais de couper par le centre la Nouvelle-France et de la réduire à deux modestes colonies agricoles: la Louisiane sur le bas du Mississipi et le Canada sur un tronçon du Saint-Laurent."

E - "1713 annonce 1763" (Voir dans l'Histoire du Canada par les textes, le texte no 18 intitulé "Le traité de Ryswick, 1697".)

Le Canada amputé des territoires de la Nouvelle-France est réellement amoindri; il ne peut pas vivre sans l'hinterland américain. Les pertes territoriales et les pertes économiques sont lourdes; il faudra la paix de trente ans pour que le Canada puisse se relever.

Une question se pose à notre esprit: "Pourquoi le Canada réussit-il à reculer d'un demi-siècle l'échéance de 1713? Parce qu'il bénéficie encore de deux conditions qui disparaîtront en 1760-1763: il reste dans l'orbite de la colonisation française et il conserve sa grande bourgeoisie."

(Voir aussi le Bulletin pédagogique du
Boréal Express de 1713.)

XVIII^e siècle: Le choc canado-américain

A - La paix de trente ans: du traité d'Utrecht à la paix d'Aix-la-Chapelle

1 - 1713-1744/1748: Période de paix - Période intercalée

a) Avant 1713 (jusqu'au traité d'Utrecht)

1o Deux conflits:

- i) Guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697)
- ii) Guerre de la Succession d'Espagne (1702-1713)

2o Une trêve: La paix de Ryswick (1697)

3o Principaux personnages:

Talon - Frontenac - De La Salle - Iberville

b) Après 1744 (jusqu'à la conquête)

1o Deux conflits:

- i) Guerre de la Succession d'Autriche (1740-1748)
- ii) Guerre de Sept Ans (1756-1763)

2o Une trêve: la paix d'Aix-la-Chapelle (1748)

3o Principaux personnages:

La Galissonnière - Montcalm - Bigot - Vaudreuil

2 - De 1713 à 1729: la période de relèvement

Quatre faits marquent cette période.

1o Le démembrement territorial.

2o La crise du commerce du castor.

3o L'effondrement du système monétaire (la monnaie de carte).

4o La carence de colonisation qui s'exprime de cent manières.

- La France n'accorde pas assez d'argent à sa colonie.
- La lenteur du peuplement (d'autre part un bon taux de natalité au Canada).

a) La défense des frontières

1o 1720-1727: Reconstruction du fort Niagara.

2o 1731: Le fort St-Frédéric est érigé.
Le Cap Breton est occupé (i.e. Ile Royale)

3o 1718: On entreprend de bâtir Louisbourg.

b) Le relèvement économique

Le relèvement économique sera très lent parce que la crise du commerce des fourrures affecte tous les autres secteurs de la vie économique. L'aristocratie du castor pressure ses censitaires; elle pratique la contrebande des fourrures avec Albany.

L'industrie du bois et la construction navale sont remises sur pied, mais avec des résultats limités.

L'agriculture est en pleine crise. Les causes sont multiples:

- 1) insuffisance du marché intérieur;
- 2) manque de marchés extérieurs;
- 3) mauvaises récoltes.

Pour pallier ces difficultés économiques, l'intendant Claude Th. Dupuy envoie une longue dépêche au ministre de la Marine (Maurepas), le 29 octobre 1727, où il expose son programme de développement économique de la colonie. "Ses observations révèlent un administrateur lucide bien qu'excessivement formaliste." (Texte no 21 de l'Histoire du Canada par les textes intitulé "Le Canada en 1727")

Malgré les difficultés économiques de la colonie, Michel Bégon, intendant, administre d'une façon intéressée les affaires du Canada. (Texte no 19 de l'Histoire du Canada par les textes intitulé "Un intendant: Michel Bégon".)

- 1o il pratique un commerce déloyal à l'égard des négociants locaux;
 - 2o le commerce qu'il fait est même illégal;
 - 3o dans une certaine mesure Bégon préfigure Rigot;
 - 4o il sera réprimandé par Pontchartrain, mais ces réprimandes ne l'empêcheront pas, par la suite, de recevoir des promotions importantes.
- Les réprimandes du 13 juillet 1715.
Pontchartrain demande à Bégon d'amender sa conduite.
 - Les défenses du 16 juin 1716.
"...le Conseil (de la Marine) a jugé à propos de vous avertir que tout ce qui s'appelle commerce est totalement défendu aux intendants..."

3 - De 1739 à 1744: La période d'épanouissement

- a) Avec l'ouverture du port de Louisbourg, l'agriculture entre dans une ère de prospérité.
- b) L'industrie se développe sous l'impulsion de l'intendant Hocquart.
 - 1o Construction de navires de guerre à Québec.
 - 2o Développement des Forges du St-Maurice.
- c) Le commerce extérieur est en bonne posture. Les fourrures occupent les deux-tiers des exportations du Canada.

B - La guerre de Succession d'Autriche en Amérique (1744-1748)

- 1744: Offensive française: DuQuesne envoie un détachement à Canso.
- 1745: Les Anglo-Américains prennent Louisbourg. (Gouverneur Shirley du Massachusetts).
- 1746: Nouvelle expédition anglo-américaine, mais contre le Canada cette fois.
- 1746: Expédition du duc d'Anville. La flotte est décimée.

"En 1746, le gouvernement de Louis XIV avait ordonné au duc D'Anville, au cas où celui-ci réussirait à reprendre l'Acadie, de déporter ceux des habitants sur la fidélité de qui il ne pourrait compter."

- 1747: Expédition de La Jonquière. La flotte est prise par les Anglais.
- 1748: Traité d'Aix-la-Chapelle: une trêve.
 - Ile Royale revient à la France;
 - La question de l'Acadie et de l'Ohio n'est pas réglée;
 - Une commission franco-anglaise est créée pour régler les litiges au sujet des frontières. (La Galissonnière vs. Shirley)

C - La trêve ou la paix armée: 1748-1755

- a) Le plan de La Galissonnière (gouverneur: 1747-1749)
 - Assurer la défense de toutes les frontières de la Nouvelle-France.
 A cet effet, son plan repose sur l'empire français en Amérique.
 Ce programme de défense fut exécuté à demi.

- b) Le plan du gouverneur Shirley
 - Assurer la déportation des Acadiens.
 - 1749: Etablir un centre de colonisation anglaise dans les maritimes (fondation de Halifax).
- c) La vallée de l'Ohio (la région au nord-ouest des Alleghany)
 - Cette région est essentielle pour le maintien du Canada, tandis que pour la Virginie et la Pennsylvanie, la vallée de l'Ohio constitue une région de colonisation.
 - La région de l'Ohio représente le centre névralgique de la guerre de la conquête. C'est pourquoi de part et d'autre on va s'efforcer de défendre ses positions.
- 1749: La fortification de Détroit est ordonnée par La Galissonnière.
Il fait relever le fort à la baie Verte.
Il fait construire des forts à Toronto et dans la région entre Niagara et Montréal.
- 1753: La construction du fort Presqu'île et du fort Le Boeuf par les Anglais.
- 1754: La construction du fort Du Quesne par les Français sur la Monongahela et du fort Nécessité par les Anglais.
- d) L'affaire Jumonville (1754)

FREGAULT, Guy, La guerre de la conquête, Montréal et Paris, Fides, 1955. Voir pp. 103ss.

TRUDEL, Marcel, "L'affaire Jumonville," dans la Revue d'Histoire de l'Amérique française, 6 1952: 331-373.

D'après les historiens Marcel Trudel et Guy Frégault, "l'affaire Jumonville" se situe dans un contexte très complexe, la question de l'Ohio (à qui appartient la vallée de l'Ohio?) et, comme l'affirme M. Frégault: "Il ne s'agit pas d'un incident négligeable (la vengeance de Coulon de Villiers), mais d'un combat de bonnes dimensions". L'"affaire Jumonville" dépasse les cadres d'un "simple incident de frontière". "De fait, la bataille qui vient de se dérouler dans l'Ohio s'inscrit dans un drame dont la dernière scène se situera sous les murs de Montréal, le 8 septembre 1760. ... Elle (la prise du fort Nécessité) marque simplement l'ouverture d'une phase capitale".

e) L'année 1755

- 1o L'Alcide et le Lys - deux navires français - capturés par les Anglais au large de Terre-Neuve.
- 2o L'échec de l'expédition de Braddock contre le fort Du Quesne - l'affaire tourne au désastre de la Monongahela (9 juillet).
- 3o Les affaires de la Monongahela et du lac St-Sacrement. Succès partiel des Canadiens. Johnson construit le fort William-Henry) Dieskau est fait prisonnier.
- 4o La construction du fort Carillon.
- 5o Le conseil provincial de la Nouvelle-Ecosse décide à l'unanimité de disperser les Acadiens (28 juillet 1755). Mesure nécessaire. (1755-1759)

f) Les offensives britanniques

- Au cours de l'année 1755, les Américains britanniques ont attaqué sur quatre fronts:
 - 1o l'isthme néo-écossais;
 - 2o la vallée de l'Ohio;
 - 3o le lac Ontario;
 - 4o le lac Champlain.
- Les objectifs du conflit se précisent dans la pensée des Américains britanniques.
- Les années 1754 et 1755 sont pour les Canadiens les années de la résistance victorieuse.

g) Conclusion

"(Les Américains britanniques) n'arriveront à leurs fins qu'à condition de démembrer la Nouvelle-France. Et celle-ci, la première grande campagne de la guerre le leur enseigne, ne se laissera pas disloquer que le Canada ne soit d'abord détruit. Ce que la Galissonnière disait en 1749 de la Louisiane s'applique rigoureusement à toute la Nouvelle-France: elle "ne peut se soutenir qu'à l'ombre des forces du Canada". L'Amérique britannique ne saurait effacer cette "ombre" qu'en éliminant les "forces" qui la projettent.

Résumons. Le Canada est le soutien de l'Amérique française. Pourquoi la société canadienne, enracinée dans le pays difficilement accessible du Saint-Laurent, s'épuise-t-elle à "soutenir" cet empire démesuré? Caprice? Mégalomanie? Nous savons déjà que non. Si cet immense domaine a besoin, pour ne pas se défaire, du Canada, ce

dernier a un besoin égal, pour rester debout, du reste de l'Amérique française, de la Louisiane et de la région stratégique qui articule la Louisiane au Canada, la vallée de l'Ohio. Le Canadien qui connaît le plus intimement la structure de la Nouvelle-France, Vaudreuil, l'expliquera un jour au gouvernement métropolitain: "La France ne saurait se passer de la Belle Rivière (Ohio) qui est sa communication naturelle, et la seule directe du Canada avec la Louisiane." La moindre concession que le roi ferait à la Grande-Bretagne dans l'Ohio "lui couperait entièrement la communication de ces deux Colonies, qui ne se soutiennent que par un secours mutuel". A la première secousse la perte de tous les pays d'en haut en résulterait. Voilà la situation qu'il est interdit de perdre de vue: "Sans cela (le Canada) sera continuellement en guerre quoiqu'en paix: nous en avons une expérience assés frappante puisque depuis la dernière guerre (1744-1748) nous avons été constamment en mouvement pour ... rompre les vues et les démarches ambitieuses des anglois."

L'équation est bien posée. Dans son terme britannique aussi bien que dans son terme français, la même donnée apparaît. C'est le Canada. La preuve est ainsi faite qu'il constitue l'enjeu de ce conflit. Mais ses approches se hérissent de défenses naturelles et de redoutables armées. Il apparaît dès lors que l'Angleterre devra se charger d'effectuer sa conquête. Seule, elle possède le moyen de frapper au coeur - à Québec - parce qu'elle dispose seule de l'arme susceptibles d'être employée à cette fin: sa flotte. Dans ces perspectives, il est significatif d'observer qu'un journal de New York, au moment où s'achève l'année 1755, publie une liste des unités navales de la Grande-Bretagne. Est-ce là un appel? Il convient d'y voir au moins l'expression d'un espoir."

D - La guerre en Amérique: 1756 à 1760

- 1 - 1756: Montcalm s'empare d'Oswego (Chouagen) au sud du lac Ontario.
- 2 - 1757: Les Canadiens prennent le fort William-Henry au sud du lac St-Sacrement.
- 3 - 1758: La prise de Louisbourg par les Anglais. Succès des Canadiens à Carillon. Mais perte des forts Frontenac et Du Quesne.
- 4 - 1759: La prise de Niagara par les Anglais. La destruction des forts Carillon et St-Frédéric.

La bataille des Plaines d'Abraham (13 septembre). (*)
 La capitulation de Québec (18 septembre).
 - Mésentente entre Vaudreuil et Montcalm.

5 - 1760: La victoire de Sainte-Foy (Lévis).

6 - 1760: La capitulation de Montréal (8 septembre)
 (Texte no 30 de l'Histoire du Canada par les textes
 intitulé "La capitulation de Montréal, 1760")
 "Le 18 septembre 1759, le sort d'une ville était en jeu,
 en 1760, c'est le destin de la nation canadienne."

- Le jugement de l'abbé Groulx.

D'après l'abbé Groulx, Vaudreuil "s'efforça de tout prévoir s'il ne sut tout obtenir. Tel que sorti de son conseil militaire, le document révèle, à sa face même, une vue complète et perspicace de toute la situation. N'est-il pas resté le texte le plus clair, le plus solide où nos revendications se sont appuyées?"

7 - Conclusion

- Le sens de la conquête pour les Canadiens:

"Précipités par une conquête que les Américains britanniques, à la différence d'un grand nombre d'Anglais, estiment avec raison indispensable, la défaite canadienne est à la fois militaire, politique, économique, sociale, culturelle. Il faut bien entendre qu'elle n'est pas plus économique que culturelle, ni plus politique que sociale. Elle est tout cela ensemble et au même degré. Le désastre n'aboutit pas uniquement à une substitution de drapeaux, mais à une transformation beaucoup plus complexe et plus profonde que celle-là. Il se traduit par le démembrement de la Nouvelle-France, le passage du Canada dans l'empire britannique et la naissance de la "Province de Québec", oeuvre de la proclamation royale du 7 octobre 1763.

En dix ans, un changement d'une extrême gravité s'est effectué. Il y a un Canada en 1754. En 1759, il en existe encore un, amoindri, blessé, mais conservant toujours sa cohésion et son dynamisme interne. En 1764, il ne survit plus que des Canadiens - sans Canada, comme depuis 1713, il ne subsiste plus que des Acadiens - sans Acadie. Pour mieux saisir le sens de cette désintégration, considérons une armée. Une armée est un corps de combattants qui opèrent avec efficacité en vertu d'une organisation très compliquée. Ce corps peut être battu, décimé, sans être désorganisé. Il peut aussi être défait sans être nécessairement exterminé. Dans ce dernier cas, il reste des soldats; il ne reste plus d'armée. Telle est la situation que la conquête a faite aux Canadiens."

(FREGAULT, Guy, La guerre de la conquête; 9)

E - La désintégration de 1760-1763

1 - Le traité de Paris (10 février 1763)

La France renonce à l'Acadie, elle cède le Cap-Breton et le Canada; elle avait déjà cédé la Louisiane à l'Espagne. Elle ne conserve que les îlots de Saint-Pierre et Miquelon.

L'article 4 du traité promet aux habitants la liberté de religion "en tant que le permettent les Lois de la Grande-Bretagne".

2 - La défaite du Canada

Elle est manifeste lorsqu'on l'étudie sous trois aspects particuliers.

- 1o Ruine économique: l'économie canadienne croule avec le changement d'empire,
- 2o Ruine politique: le Canada n'a plus l'appui de la métropole française,
- 3o Ruine sociale: la bourgeoisie canadienne disparaît et elle est remplacée par les marchands britanniques de Montréal.

3 - Les effets de la conquête sur la société canadienne.

- a) Les Canadiens se replient sur le sol.
De là sort le mythe de l'agriculturisme.

(Voir Séguin, Maurice, La nation canadienne et l'agriculture, 1760-1850, thèse de doctorat présentée à l'Université de Montréal en 1948.)

BRUNET, Michel, "Trois dominantes de la pensée canadienne-française: l'agriculturisme, l'anti-étatisme et le messianisme," dans La présence anglaise et les Canadiens. Montréal, Beauchemin, 1958, 113-166.

- La déchéance de la bourgeoisie canadienne se rattache à ce phénomène.

- b) Un monde anglais s'est refermé sur les Canadiens. (Une conquête qui s'achève en eux.)

"En fait, un monde anglais s'est refermé sur les Canadiens, sans pourtant qu'ils se fondent en lui, car il s'est créé contre eux et il se développe sans eux. Leurs générations se succèdent désormais dans un empire, dans un continent et dans un Etat britanniques, les institutions politiques et les réalités économiques au milieu desquelles leur existence s'écoule. Fatalement étrangères, les armatures sociales qui se forment autour d'eux et au-dessus d'eux. Et leur propre armature sociale ayant été tronquée en même temps que secouée sur ses bases, ils ne forment plus qu'un résidu humain, dépouillé de la direction et des moyens sans lesquels il ne sont pas à même de concevoir et de mettre en oeuvre la politique et l'économie qu'il leur faut. Les consolations qu'ils cherchent ne leur donnent pas ce qu'ils n'ont plus. Leur condition ne résulte pas d'un choix qu'ils auraient fait: ils n'ont guère eu de choix; elle est la conséquence directe de la conquête qui a disloqué leur société, supprimé leurs cadres et affaibli leur dynamisme interne, si bien qu'elle (la conquête) s'achève en eux."

(Voir FREGAULT, Guy, La guerre de la conquête: 456-457.)

c) La crise de la société canadienne-française

"Au terme de cette étude, notre conclusion ne peut, en toute honnêteté, qu'être la suivante. Si, comme le dit un excellent méthodologiste anglais, l'histoire est une hypothèse permettant d'expliquer les situations actuelles par celles qui les ont précédées, un examen attentif de la façon systématique et décisive dont le peuple canadien fut "brisé" doit nous mettre à même de voir sous son vrai jour la crise, d'ailleurs évidente, de la société canadienne-française et de constater qu'il ne s'agit pas d'une crise de conjoncture, mais bien de structure, - de structure démolie et jamais convenablement relevée....

... Il faut d'abord ouvrir les yeux sur le réel, si inquiétant soit-il, pour se mettre en état d'en écarter les périls."

(Ibid. 458-459)

d) Pour être complet, il faudrait donner les point de vue de Groulx, McInnis, Lower, etc. Fernand Ouellet s'est signalé en voulant diminuer la portée du Traité de Paris. Voir son Histoire économique et sociale où il écrit que la conquête n'est "ni un commencement ni même un tournant décisif". A noter qu'il traite à ce moment de la perspective socio-économique. Il se reprend d'ailleurs quelques lignes plus loin en écrivant: "l'annexion de la vallée du Saint-Laurent à l'empire britannique constituait un événement historique et économique important qui, en un sens, se reflète dans l'ampleur de la crise de 1760 et dans les difficultés qui l'ont suivie." D'ailleurs l'essai de Ouellet va de 1760 à 1850. La Conquête lui sert en définitive de point d'appui pour une histoire socio-économique du Québec.

LES DEUX CANADAS: naissance de l'un, survivance
de l'autre (1763-1966)

Le programme officiel

Le programme "commenté"

- | | |
|---|--|
| | I - La révolution américaine et la
"Province de Québec. |
| 14 - Les institutions démocratiques. | II - Les institutions parlementaires. |
| 15 - Le choc des cultures. | III - Les problèmes de coexistence. |
| 22 - Les problèmes de coexistence. | |
| 17 - L'organisation des cadres. | IV - Les cadres nouveaux. |
| 18 - Le renouveau religieux. | |
| 26 - Le rayonnement de la culture
française et catholique. | V - Vie culturelle. |
| 27 - Le rayonnement artistique et
littéraire. | |
| 21 - Les nouvelles menaces. | VI - Emigration (c. 1890), industriali-
sation et urbanisation. |
| 23 - Les transformations de la vie
canadienne. | |
| 25 - Les réalisations des Canadiens-
français dans le domaine écono-
mique. | VII - La situation économique des Canadiens-
français. |

1

LA REVOLUTION AMERICAINE et la "PROVINCE DE QUEBEC"

SCHEMAREFERENCES1. QUELQUES FAITS:

- l'agitation libérale dans les colonies anglo-américaines depuis 1763
- l'Acte de Québec promulgué en juin 1774
- les lettres du Congrès automne 1774
- l'invasion américaine hiver 1774-5
- le mandement printemps 1775
- déclaration d'indépendance juillet 1776
- fin des hostilités 1781

→ chronologie dans
Boréal Express 1784
p. 3

2. ATTITUDE DES AMERICAINS envers les C.-F.

Analyse de la lettre du Congrès aux Canadiens.

- . Boréal Express 1774 et p.6
- . HCT, no. 15, p.144
 - . Wade, Mason, Les Canadiens-français de 1760 à nos jours. p.82
 - . Lanctôt, Gustave, Le Canada et la Révolution américaine.

A comparer avec le ton de certains passages de la lettre du Congrès adressée au peuple de la G.-B. Cette comparaison est amorcée dans le recueil de l'abbé Verreau

→ ci-annexée, passages révélateurs soulignés - p.18-19,

→ ci-annexé.

3. REPOSE DES CANADIENS:

- a) le clergé: loyaux à cause des garanties quant à la religion de l'Acte de Québec
- b) les seigneurs: "loyaux et fidèles" parce que leurs droits (rég.seig) maintenus.
Souvent collaborateurs avec les américains
- c) le peuple: en général, hésitant entre d'une part son hostilité naturelle contre les "Anglais" et d'autre part l'ambiguïté de la lettre du Congrès et le souvenir que les Américains sont les ennemis d'hier.
- d) les Montrealers: la 15e colonie se révolterait avec les 14 autres n'étaient les 300 milles de forêt qui l'en séparent et la présence des garnisons britanniques chez-elle.

→ mandement de Mgr Briand
HCT, no. 17, p.149
Boréal Express, 1776, p.10

→ textes ci-joints

Lanctôt, Gustave. Le Canada et la Révolution américaine.

Beauchemin, 1965

4. LES LOYALISTES:

- qui sont-ils?
- pourquoi émigrent-ils?
- où vont-ils dans le monde?
- combien viennent s'installer dans le British North America?

→ Boréal Express 1784
p. 8
Wade, p. 91-2

La Compagnie Imperial Oil a publié un dossier iconographique sur le sujet.

THREE

Documents annexes.

1) Lettre de Congrès (23 octobre 1774)

BIBLIOGRAPHIE

Abbé Verreanu,

Invasion du Canada.

Montréal, 1873.

Lanctôt, Gustave,

Le Canada et la Révolution Américaine.

Beauchemin, 1965.

Wade, Mason,

Les Canadiens-français de 1700 à nos jours.

Le Cercle du Livre de France, 1963.

Le Boréal Express,

numéros de 1774, 1776 et 1784

T H E M E I

Documents annexes.

- 1) Lettre du Congrès au peuple de la Grande-Bretagne.
(21 octobre 1774)

To the People of GREAT BRITAIN, from the Delegates appointed by the several ENGLISH Colonies of NEW-HAMPSHIRE, MASSACHUSETTS BAY, RHODE ISLAND and PROVIDENCE PLANTATIONS, CONNECTICUT, NEW-YORK, NEW-JERSEY, PENNSYLVANIA, the Lower Counties on DELAWARE, MARYLAND, VIRGINIA, NORTH CAROLINA, and South CAROLINA, to consider of their Grievances in General Congress, at PHILADELPHIA, SEPTEMBER 5, 1774.

FRIENDS AND FELLOW-SUBJECTS: When a Nation, lead to greatness by the hand of Liberty, and possessed of all the Glory that heroism, munificence, and humanity can bestow, descends to the ungrateful task of forging chains for her friends and children, and instead of giving support to Freedom, turns advocate for Slavery and Oppression, there is reason to suspect she has either ceased to be virtuous, or been extremely negligent in the appointment of her Rulers.

In almost every age, in repeated conflicts, in long and bloody wars, as well civil as foreign, against many powerful Nations, against the open assaults of enemies, and the more dangerous treachery of friends, have the inhabitants of your Island, your great and glorious ancestors, maintained their independence, and transmitted the rights of Men, and the blessings of Liberty, to you, their posterity. (...)

Know then, That we consider ourselves and do insist, that we are and ought to be as free as our fellow-subjects in Britain, and that no power on earth has a right to take our property from us without our consent.

That we claim all the benefits secured to the subject by the English Constitution, and particularly that inestimable one of Trial by Jury.

That we hold it essential to English liberty, that no man be condemned unheard, or punished for supposed offences, without having an opportunity of making his defence.

That we think the Legislature of Great Britain is not authorized by the Constitution to establish a Religion fraught with sanguinary and impious tenets, or to erect an arbitrary form of Government in any quarter of the globe. These rights we, as well as you, deem sacred; and yet, sacred as they are, they have, with many others, been repeatedly and flagrantly violated.

Are not the Proprietors of the soil Great Britain lords of their own property? Can it be taken from them without their consent? Will they yield it to the arbitrary disposal of any man, or number of men whatever? You know they will not.

Why then are the Proprietors of the soil of America less lords of their property than you are of yours? Or why should they submit it to the disposal of your Parliament, or any other Parliament or Council in the world, not of their election? Can the intervention of the sea that divides us cause disparity in rights? Or can any reason be given, why English subjects, who live three thousand miles from the Royal Palace, should enjoy less liberty than those who are three hundred miles distant from it?

Reason looks with indignation on such distinctions, and Freemen can never perceive their propriety. And yet, however chimerical and unjust such discriminations are, the Parliament assert that they have a right to bind us in all cases without exception, whether we consent or not; that they may take and use our property when and in what manner they please; that we are pensioners on their bounty for all that we possess, and can hold it no longer than they vouchsafe to permit. Such declarations we consider as heresies in English politicks, and which can no more operate to deprive us of our property, than the interdicts of the Pope can divest Kings of sceptres which the laws of the land and the voice of the people have placed in their hands.

At the conclusion of the late war - a war rendered glorious by the abilities and integrity of a Minister, to whose efforts the British Empire owes its safety and its fame: at the conclusion of this war, which was succeeded by an inglorious peace, formed under the auspices of a Minister of principles and of a family unfriendly to the Protestant cause, and inimical to liberty; we say, at this period, and under the influence of that man, a plan for enslaving your fellow-subjects in America was concerted, and has ever since been pertinaciously carrying into execution.

Prior to this era you were content with drawing from us the wealth produced by our commerce. You restrained our trade in every way that could conduce to your emolument. You exercised unbounded sovereignty over the sea. You named the Ports and Nations to which alone our merchandises should be carried, and with whom alone we should trade; and though some of these restrictions were grievous, we nevertheless did not complain. We looked up to you as to our parent state, to which we were bound by the strongest ties, and were happy in being instrumental to your prosperity and your grandeur.

We call upon you yourselves to witness our loyalty and attachment to the common interest of the whole Empire. Did we not, in the last war, add all the strength of this vast Continent to the force which

repelled our common enemy? (...)

Well aware that such hardy attempts to take our property from us; to deprive us of that valuable right of Trial by Jury; to seize our persons and carry us for trial to Great Britain; to blockade our Ports; to destroy our Charters and change our forms of Government, would occasion, and had already occasioned great discontent in the Colonies, which might produce opposition to these measures, an Act was passed to protect, indemnify, and screen from punishment such as might be guilty even of murder, in endeavouring to carry their oppressive edicts into execution; and by another Act the dominion of Canada is to be so extended, modelled, and governed, as that by being disunited from us, detached from our interests, by civil as well as religious prejudices, that by their numbers daily swelling with Catholick emigrants from Europe, and by their devotion to Administration, so friendly to their religion, they might become formidable to us, and, on occasion, be fit instruments in the hands of power, to reduce the ancient, free, Protestant Colonies to the same state of slavery with themselves.

This was evidently the object of the Act; and in this view being extremely dangerous to our liberty and quiet, we cannot forbear complaining of it as hostile to British America. Superadded to these considerations, we cannot help deploring the unhappy condition to which it has reduced the many English settlers, who, encouraged by the Royal Proclamation, promising the enjoyment of all their rights, have purchased estates in that country. They are now the subjects of an arbitrary Government, deprived of trial by jury, and when imprisoned, cannot claim the benefit of the Habeas Corpus Act, that great bulwark and palladium of English Liberty. Nor can we suppress our astonishment, that a British Parliament should ever consent to establish in that country a Religion that has deluged your Island in blood, and dispersed impiety, bigotry, persecution, murder, and rebellion, through every part of the world.

This being a true state of facts, let us beseech you to consider to what end they lead.

Admit that the Ministry, by the powers of Britain, and the aid of our Roman Catholick neighbours, should be able to carry the point of taxation, and reduce us to a state of perfect humiliation and slavery; such an enterprise would doubtless make some addition to your National Debt, which already presses down your liberties, and fills you with pensioners and placemen. We presume, also, that your commerce will somewhat be diminished. However, suppose you should prove victorious, in what condition will you then be? What advantages or what laurels will you reap from such a conquest?

May not a Ministry with the same Armies enslave you? It may be said you will cease to pay them; but remember the taxes from America, the wealth, and we may add the men, and, particularly the Roman

Catholicks of this vast Continent, will then be in the power of your enemies; nor will you have any reason to expect, that after making slaves of us, many among us should refuse to assist in reducing you to the same abject state.

Do not treat this as chimerical. Know that in less than half a century, the quit-rents reserved to the Crown, from the numberless grants of this vast Continent, will pour large streams of wealth into the Royal coffers; and if to this be added the power of taxing America at pleasure, the Crown will be rendered independent of you for supplies, and will possess more treasure than may be necessary to purchase the remains of liberty in your Island. In a word, take care that you do not fall into the pit that is preparing for us.

We believe there is yet much virtue, much justice, and much publick spirit in the English Nation. To that justice we now appeal. You have been told that we are seditious, impatient of Government, and desirous of Independency. Be assured that these are not facts, but calumnies. Permit us to be as free as yourselves, and we shall ever esteem a union with you to be our greatest glory and our greatest happiness; we shall ever be ready to contribute all in our power to the welfare of the Empire; we shall consider your enemies as our enemies, and your interest as our own.

2) Lettre du Congrès aux Canadiens (26 octobre 1774).

Le texte de cette lettre se trouve en bonne partie dans le *Boréal Express* de 1774, p.6. Voir aussi HCT, texte no 15.

N.B./Un parallèle entre les deux lettres est déjà amorcé dans le *Boréal* de 1774. Voici ce que note l'abbé Verreau (: 18-19) après avoir donné intégralement la lettre du 26 octobre.

Qui auroit jamais cru que le Congrès après avoir écrit une lettre aussi amicale aux habitants de la province de Québec, ne cherchoit que le moyen de leur tendre des embûches et des pièges? Car le fanatisme des Bastonnais est connu partout, - il n'a pas épargné le paisible Quaker; pardonneroit-il aux Catholiques Romains? qui professent une religion qui - selon leur lettre (...) adressée au peuple d'Angleterre - a semé la persécution, la bigoterie, inondé leurs isles de sang et qui a porté partout le meurtre et la rébellion, - Ce qui ne prouve que trop des vues remplies d'artifice - ainsy qu'il se voit par l'adresse du peuple de la Grande-Bretagne aux habitants de l'Amérique en réponse de leur lettre du 5e Septembre 1774, conçue en ces termes.

"Nous avons vu les trois adresses de votre Congrès, la première
 "desquelles nous est adressée, la seconde à vous-même, et la troi-
 "sième à sa Majesté, - Nous souhaiterions ajouter que nous n'avons
 "pas vu l'adresse aux habitants françois de Québec, parce qu'elle
 "les flatte pourvu qu'ils adoptent les projets du Congrès avec la
 "protection d'une religion que le Congrès dans l'adresse qu'il nous
 "a faite, taxe d'impiété, de bigoterie - de persécution, de meurtre
 "et de rébellion, se plaignant du Parlement de ce qu'il a protégé
 "un peuple dont le génie et le gouvernement sont incompatibles avec
 "la liberté. Nous ne vous imputons point les vices de cette adresse,
 "mais nous les imputons à ceux qui l'ont adressée, car à des hommes
 "généreux et sincères, comme vous êtes, la droiture des intentions
 "doit correspondre aux nôtres. Nous (ne) nous permettrons pas de vous
 "imputer des vues remplies d'embûches, et l'art de tendre des pièges.
 "Nous vous rendons plus de justice parce que nous espérons que vous
 "nous la rendrez, &c."

3) Mandement de Mgr Briand, du 22 mai 1775.

MANDEMENT

au sujet de l'invasion des américains
 au Canada

JEAN-OLIVIER BRIAND, par la miséricorde de Dieu et la grâce du
 Saint-Siège, Evêque de Québec, etc., etc., etc.

A tous les Peuples de cette Colonie, Salut et Bénédiction.

Une troupe de sujets révoltés contre leur légitime Souverain, qui est
 en même temps le nôtre, vient de faire une irruption dans cette Provin-
 ce, moins dans l'espérance de s'y pouvoir soutenir que dans la vue de vous
 entraîner dans leur révolte, ou au moins de vous engager à ne pas vous
 opposer à leur pernicieux dessein. La bonté singulière et la douceur
 avec laquelle nous avons été gouvernés de la part de Sa Très Gracieu-
 se Majesté le Roi George III, depuis que, par le sort des armes, nous
 avons été soumis à son empire; les faveurs récentes dont il vient de
 nous combler, en nous rendant l'usage de nos lois, le libre exercice
 de notre Religion, et en nous faisant participer à tous les privilèges
 et avantages des sujets Britanniques, suffiraient sans doute pour exci-
 ter votre reconnaissance et votre zèle à soutenir les intérêts de la
 couronne de la Grande-Bretagne. Mais des motifs encore plus pressants
 doivent parler à votre coeur dans le moment présent. Vos serments,
 votre religion, vous imposent une obligation indispensable de défendre

Carton à Dartmouth, 7 juin 1775
 dans Shortt et Hume,
 Documents relatifs... 2e partie, p. 451.

de tout votre pouvoir votre patrie et votre Roi. Fermez donc, Chers Canadiens, les oreilles, et n'écoutez pas les séditeux qui cherchent à vous rendre malheureux, et à étouffer dans vos coeurs les sentiments de soumission à vos légitimes supérieurs, que l'éducation et la religion y avaient gravés. Portez-vous avec joie à tout ce qui vous sera commandé de la part d'un Gouverneur bienfaisant, qui n'a d'autres vues que vos intérêts et votre bonheur. Il ne s'agit pas de porter la guerre dans les provinces éloignées: on vous demande seulement un coup de main pour repousser l'ennemi, et empêcher l'invasion dont cette Province est menacée. La voix de la religion et celle de vos intérêts se trouvent ici réunies, et nous assurent de votre zèle à défendre nos frontières et nos possessions.

Donnée à Québec, sous notre seing, le sceau de nos armes et la signature de notre Secrétaire, le 22 mai 1775.

J. Ol., Evêque de Québec.

par Monseigneur,

F. Perrault, Ptre, Secrétaire.

4) L'attitude des Canadiens.

- a) "Le peu de troupes que nous avons dans la province a été immédiatement mis sur pied et a reçu l'ordre de s'assembler à Saint-Jean ou à proximité de cet endroit. Les nobles du voisinage ont été invités à rassembler leurs habitants pour se défendre eux-mêmes. Les sauvages de ces endroits ont reçu aussi les mêmes ordres. Mais bien que les gentilshommes aient montré beaucoup d'empressement, ils n'ont pu gagner le peuple ni par leurs sollicitations ni par leur exemple. Un certain nombre de nobles comprenant principalement des jeunes résidant à cet endroit et dans les environs ont formé un petit groupe de volontaires sous le commandement de M. Samuel Mackay et ont pris leurs quartiers à Saint-Jean. Les sauvages ont montré aussi peu d'empressement que les paysans canadiens.

Depuis quelques jours, les Canadiens et les sauvages semblent être revenus un peu à la raison. La noblesse et le clergé ont été d'un grand secours dans les circonstances actuelles. Ils ont fait preuve de beaucoup de zèle et d'ardeur dans le service de Sa Majesté mai l'un et l'autre ont perdu beaucoup de leur influence sur le peuple."

Carleton à Dartmouth, 7 juin 1775
dans Shortt et Doughty,

Documents relatifs... 2e partie, p. 651.

- b) "Ils (habitants de la Pointe-Ollivier, Richelieu) viennent de faire de nouvelles démarches de révolte et de trahison, en arrêtant des convois, tirant sur les troupes du Roi, et autres excès publics. J'ai eu l'honneur d'en conférer avec M. Le Général, qui ne les regarde plus comme des rebelles (?) Les ennemis en grand nombre sont pêle-mêle parmi eux et ils ne font plus qu'un même corps."

Montgolfier à Briand, AQ. Reg. III Lettres.
Cité par J.-M. Léger.

Répercussions politiques et sociales,
Thèse de maîtrise, U de M : 62.

- c) "Les rebelles ont réussi à faire la paix avec les sauvages qui ont tous quitté le camp de Saint-Jean. Plusieurs Canadiens dans les environs ont pris les armes contre les troupes du roi et sauf dans les villes de Montréal et de Québec, il n'y en a pas cent avec nous."

Hoy au Lord Chancelier, lettre du 28 avril
1775, P.S. du 11 au 17 septembre,
dans Shortt and Doughty.

Documents relatifs... 2e partie, p. 658-659.

- d) Presque toute la colonie désirait que Québec fut pris.

Mgr Briand aux Visitandines de Rennes,
27 septembre 1776. Revue canadienne, Tome VIII
Cité par J.-M. Léger.- Répercussions politiques...p. 57.

Grosin, Chanoine Michel, Histoire du Canada français, Fides, Montréal.

McLennan, Edgar, Canada, A Political and Social History,

Macmillan, Toronto, 1907.

Ouellet, Fernand, Papineau, cahiers de l'Institut d'Histoire, no 1, P.S.I.

Brunet, Michel, Les Canadiens et les effets de la domination britannique,

1700-1791, brochure no 13, La Société historique du Canada.

Ouellet, Fernand, Histoire économique et sociale du Québec (1700-1850).

Fides, 1960.

3) Le Parlement de 1791 comparé à celui de 1867 (pour le Bas-Canada et la Province de Québec respectivement).

II - LES INSTITUTIONS PARLEMENTAIRES

1) l'Acte constitutionnel

• causes du changement

- les loyalistes
- les pétitions des Canadiens-français et des Canadiens-anglais.

b) convocation, prorogation, dissolution

• points saillants

- les libertés acquises sont maintenues pour les Canadiens-français
- la division de la "Province de Québec"
- l'introduction d'un régime électoral et parlementaire.

Chef véritable du gouvernement

Le Boréal Express 1790,
p. 1, 4, 5

Le Boréal Express 1792,
p. 7

Aux opinions de Pitt, Burke et Fox, on pourrait ajouter celle de Grenville (Chapais II: 13-14).

Le numéro du Boréal-1792 offre du matériel tout à part inédit pour l'étude de cette question.

2) BIBLIOGRAPHIE:

Le Boréal Express, numéros de 1790 et de 1792.

Thomas Chapais, Cours d'Histoire du Canada, Tomes II et VI, Valiquette, Montréal, 1919.

Groulx, Chanoine Lionel, Histoire du Canada français, Fides, Montréal.

McInnis, Edgar, Canada, A Political and Social History, Rinehart, Toronto, 1947.

Ouellet, Fernand, Papineau, cahiers de l'Institut d'Histoire, no 1, P.U.L.

Brunet, Michel, Les Canadiens et les débuts de la domination britannique, 1700-1791, brochure no 13, La Société historique du Canada.

Ouellet, Fernand, Histoire économique et sociale du Québec, (1760-1850), Fides, 1966.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Pas moins de 50 membres élus par le peuple pour 5 ans.

Font les lois.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

65 membres élus par le peuple pour 5 ans. (Actuellement 108 circonscriptions électorales au Québec)

Font les lois.

- 3) Le Parlement de 1791 comparé à celui de 1867 (pour le Bas-Canada et la Province de Québec respectivement).

GOUVERNEMENT DU BAS-CANADA
(constitution de 1791)

LIEUTENANT-GOUVERNEUR

- a) représentant du gouvernement britannique
- b) convoque, proroge, dissout la Chambre
- c) sanctionne, réserve, refuse les lois. (Le Roi peut désavouer les lois canadiennes dans les deux ans qui suivent la votation de ces lois)

Chef véritable du gouvernement

CONSEIL EXECUTIF

Membres nommés par le roi ou son représentant

5 Anglais
4 Canadiens français

Sous la direction du Lieutenant-Gouverneur.

CONSEIL LEGISLATIF

Membres nommés à vie par le roi ou son représentant

8 Anglais
7 Canadiens français

Approuve ou repousse lois votées par l'Assemblée législative

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

Pas moins de 50 membres élus par le peuple pour 4 ans.

Font les lois.

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE QUEBEC
(A.A.B.N., 1867)

LIEUTENANT-GOUVERNEUR

- a) représentant personnel du Roi.
(Roi du Canada)
- b) convoque, proroge, dissout la Chambre
- c) sanctionne les lois

Simple représentant de Sa Majesté.
Premier ministre = chef véritable du gouvernement.

CONSEIL EXECUTIF (MINISTERE, CABINET)

Membres nommés par le Lieutenant-gouverneur en conseil (cabinet)

7 ministres en 1867
24 ministres environ de nos jours

Sous la direction du premier ministre.

CONSEIL LEGISLATIF

Membres nommés à vie par le Lieut.-gouv. en conseil.

24 membres

Approuve, (repousse lois votées par l'Assemblée législative.)

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

65 membres élus par le peuple pour 5 ans. (Actuellement 108 circonscriptions électorales au Québec).

Font les lois.

4) LA RESPONSABILITE MINISTERIELLE:

- le fonctionnement du parlement de 1791:
cheminement d'une loi.

1) DIFFERENCES ENTRE LES DEUX PARLEMENTS

Même que les deux parlements présentaient des similitudes, la différence entre eux est évidente. En 1791, nous connaissons un véritable parlement britannique. Il faut parler, selon l'expression de l'époque, de parlementarisme britannique qui, malgré des différences, tend à maintenir au Canada un régime d'absolutisme.

- la situation nouvelle créée en 1848.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR. - Il reste, en 1791, le gouvernement britannique; il lui faut des représentants politiques qui lui viennent de Londres. La province, il n'a pas de conseils à proprement parler. S'il revient à la Chambre d'Assemblée, le lieutenant-gouverneur qui vient à la description législative peut contredire l'action de la Chambre d'Assemblée.

Depuis 1848, - Le lieutenant-gouverneur est élu par le peuple. Son pouvoir est passé de son statut de premier ministre et de son cabinet. Avec le temps, il est devenu le représentant personnel du Roi du Canada.

5) LE PARTAGE DES POUVOIRS EN 1867.CONSEIL EXECUTIF

En 1791, on prend soin de choisir ceux qui ont le pouvoir final. Les auxiliaires de la Couronne. Les Anglais dans ce conseil, auront toujours la majorité, et ils approuveront généralement la politique du lieutenant-gouverneur. Les conseillers ne sont pas responsables de leur administration à la Chambre d'Assemblée. Cette dernière est impuissante à contrôler les conseillers exécutifs qui demeurent en place selon le bon plaisir du lieutenant-gouverneur.

Depuis 1867 (CONSTITUTION DE 1867), les conseillers exécutifs doivent rendre compte de leur administration à la Chambre d'Assemblée qui possède le pouvoir, par un vote de non confiance, de renverser le ministère. En réalité, les ministres sont dans la dépendance du peuple par l'intermédiaire de ses représentants à la Chambre d'Assemblée. Les ministres ne peuvent gouverner que suivant la volonté du peuple exprimée par le parti politique majoritaire à la Chambre d'Assemblée.

- 1) Voir HCT, texte no 28.

- 2) La 8^{le} révolution des 92 révolutions. Voir Chapais.

- 3) Le point de vue de Durham Hamel 296, 335-337, ou Vaugeois: 188-190.

- 1) Voir l'introduction du texte no 71 dans HCT.

- 2) Voir le point de vue de Groulx. Histoire du Canada français. III: 281 sq.

- 3) McInnis, Canada A Political and Social History: 224-230, 236-240, 253-254.

- 1) Voir HCT, texte no 80, ou les notes qui suivent.

T H E M E I I

Documents annexes:

1) DIFFERENCES ENTRE LES DEUX PARLEMENTS

Bien que les deux parlements possèdent des cadres identiques, des rouages semblables, la différence entre eux est profonde. Aujourd'hui, nous connaissons un véritable parlementarisme démocratique; en 1791, il faut parler, selon l'expression du Chanoine Groulx, d'un parlementarisme truqué qui, malgré des cadres démocratiques, tend à maintenir au Canada un régime d'absolutisme.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR. - Il reste, en 1791, le chargé d'affaires du gouvernement britannique; il lui faut se soumettre aux directions politiques qui lui viennent de Londres. Chef du gouvernement de la province, il n'a pas de comptes à rendre à la Chambre d'Assemblée. S'il revient à la Chambre d'Assemblée de faire des lois, le lieutenant-gouverneur qui tient à sa discrétion le Conseil législatif peut contrecarrer l'action législative de la Chambre d'Assemblée.

Depuis 1848. - Le lieutenant-gouverneur règne mais ne gouverne pas. Son pouvoir est passé de ses mains entre celles du premier ministre et de son cabinet. Avec le temps, il est devenu le représentant personnel du Roi du Canada.

CONSEIL EXECUTIF

En 1791, on prend soin de choisir comme membres des hommes fidèles aux directives de la Couronne. Les Anglais dans ce conseil auront toujours la majorité, et ils appuieront aveuglément la politique du lieutenant-gouverneur. LES CONSEILLERS EXECUTIFS NE SONT PAS RESPONSABLES DE LEUR ADMINISTRATION A LA CHAMBRE D'ASSEMBLEE. Cette dernière est impuissante à congédier les conseillers exécutifs qui demeurent en place selon le bon plaisir du lieutenant-gouverneur.

Depuis 1848 (CONQUETE DU GOUVERNEMENT RESPONSABLE), les conseillers exécutifs doivent rendre compte de leur administration à la Chambre d'Assemblée qui possède le pouvoir, par un vote de non confiance, de renverser le ministère. En réalité, les ministres sont dans la dépendance du peuple par l'intermédiaire de ses représentants à la Chambre d'Assemblée. Les ministres ne peuvent gouverner que suivant la volonté du peuple exprimée par le parti politique majoritaire à la Chambre d'Assemblée.

CONSEIL LEGISLATIF

En 1791, les conseillers législatifs, bien loin de juger des lois à leur mérite, se font les créatures du lieutenant-gouverneur et de son Conseil exécutif. C'est une véritable chambre d'exécution capitale des lois proposées par les représentants du peuple.

Depuis 1848, le Conseil législatif, n'est plus qu'une chambre de révision des lois. A peu d'exceptions près, les Conseillers législatifs se contentent d'entériner les lois votées à la Chambre d'Assemblée. Son rôle est tellement diminuée qu'on a parlé, à maintes reprises, de le supprimer. Son utilité principale consiste à servir de CRECHE aux bons serviteurs du parti au pouvoir.

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE

En 1791, l'Assemblée législative ne possède qu'un pouvoir législatif.

Depuis 1848, l'Assemblée possède en plus un pouvoir exécutif puisqu'elle exerce un droit de vie et de mort sur le ministère. Le ministère est une partie de ses membres de la députation majoritaire. Le premier ministre est le chef du parti majoritaire à la Chambre d'Assemblée. Il y a donc des relations étroites entre le Conseil exécutif et la Chambre d'Assemblée. Il ne peut y avoir une opposition réelle entre ces deux chambres du gouvernement.

(Cours d'histoire du Canada du Père Sénécal:28-29).

2) ACTE DE L'AMERIQUE DU NORD BRITANNIQUE (1867)Les pouvoirs et les obligations du fédéral.

LES POUVOIRS: Préambule. Le pouvoir fédéral peut légiférer en vue de la paix, de l'ordre et du bon gouvernement, pour tout ce qui ne regarde pas les catégories de sujets exclusivement assignés aux provinces. Mais on ajoute pour plus de certitude une énumération de sujets exclusifs au Parlement du Canada "sans toutefois restreindre la généralité des termes plus haut employés" i.e. de l'autorité du Parlement du Canada de faire des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement. (L'art. 91 paragraphe 29: Le pouvoir fédéral pourra s'exercer sur les catégories de matières autres que celles assignées aux provinces.)

A. Les finances. Le prélèvement de deniers par tout mode ou système de taxation (91-3). L'emprunt de deniers sur le crédit public (91-4). Le pouvoir fédéral, en plus de taxer et de pouvoir emprunter, a la frappe de la monnaie et s'occupe du numéraire (91-14). La banque, la constitution des banques et l'émission du papier-monnaie; les caisses d'épargne; l'intérêt de l'argent relèvent du fédéral (91-15, 16, 19). Création d'un fonds du revenu consolidé (102).

B. Commerce et échange. La réglementation du trafic et du commerce (91,-2). Les paragraphes 10, 13, 21 de l'art. 91 donnent des précisions: la navigation, le transport par eau entre une province et un pays britannique ou étranger, ou entre deux provinces, la faillite. Les poids et les mesures (91,-17). Les pêcheries côtières et intérieures (91,-12).

C. Défense. La milice, le service militaire, le service naval et la défense du pays (91,-7). Greffé à celui-ci, l'art. 108, les para. 7,9,10 de l'annexe 3: les travaux publics et les propriétés d'ordre militaire. Le parlement du Canada peut s'emparer de tout terrain en vue de la fortification ou de la défense du pays. (117)

D. Les travaux publics. Voir annexe 3 para. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8,. Les ports publics, les travaux d'amélioration sur les rivières, les chemins de fer, les canaux,... Cf. 92,-10: les lignes de vapeur, les lignes télégraphiques, les travaux déclarés comme profitant au bien général.

E. Traités avec l'étranger. Le gouvernement du Canada a tous les pouvoirs nécessaires ou utiles pour négocier des traités avec l'étranger (132).

- F. Pouvoir d'annexer d'autres territoires. Le Parlement du Canada se chargera de l'entrée d'autres colonies dans l'union (116).
- G. Immigration. Pouvoir de légiférer sur l'immigration dans toutes les provinces ou dans quelque'une ou quelques-unes en particulier. La loi du Parlement du Canada l'emporte, s'il y a incompatibilité avec la loi provinciale. (95)
- I. Agriculture. Pour l'agriculture, le pouvoir fédéral a les mêmes pouvoirs que ceux qui concernent l'immigration (95).
- J. Pouvoir de regard sur l'éducation. Article 93.

LES OBLIGATIONS:

- A. L'intérêt des dettes publiques provinciales. (104).
- B. La responsabilité des dettes provinciales. (111) N.B. Les art. 112, 114, 115 limitaient la responsabilité que le Canada avait pris par l'art. 111.
- C. Les subventions aux provinces. (118).
- D. Obligation du gouvernement du Canada de construire un chemin de fer.
- E. Paiement d'intérêt à la N.E. et au N.B. (116).
- F. L'intercolonial. (115).

(Deshaies, B., Principaux jalons...)

3) PARTAGE RESPECTIF DES POUVOIRS

Lorsqu'il s'agit de définir la nature exacte de la constitution canadienne, on ne doit pas se contenter de dire qu'elle est fédéraliste ou quasi-fédéraliste. Il ne suffit pas non plus d'affirmer que les sujets d'ordre général sont du ressort du parlement fédéral tandis que les sujets particuliers sont du ressort des gouvernements provinciaux. Une analyse plus en profondeur nous amène à nous demander si

notre constitution était à l'origine à tendance centralisatrice ou décentralisatrice. Il s'agit pour cela de regarder d'abord comment s'effectue le partage des pouvoirs et par la suite le partage des revenus. Cette analyse permettra de savoir si le partage des pouvoirs et des revenus accentue les éléments unitaires que l'on trouve dans la constitution, ou si, au contraire, ces éléments sont annihilés et contre-balancés dans le sens d'un véritable fédéralisme.

Le partage du pouvoir exécutif, judiciaire et sur tout législatif est le problème-clé de toute l'interprétation de la constitution canadienne. C'est l'élément primordial de tout système fédéraliste et c'est à la lumière de ce critère que l'on peut réellement porter un jugement précis et objectif sur la nature véritable de l'A.A.B.N.

Afin de présenter une analyse aussi objective que concise, nous laissons de côté pour le moment tous les jugements de cour, fussent-ils ceux du Conseil Privé. Nous avons en effet l'intention de nous borner à l'interprétation littérale des Articles 91 et 92 de l'A.A.B.N. Les jugements de cour ont d'ailleurs pour effet de faire évoluer la constitution dans tel ou tel sens et nous étudierons cette évolution au cours d'un travail subséquent sur l'évolution de la constitution canadienne en rapport avec le fédéralisme. Il ne faut pas oublier non plus que les juges sont liés d'une fois à l'autre par les jugements de cour et que dans cette opinion et cette optique, surtout, il serait très difficile de définir la nature de l'A.A.B.N. dès son origine.

Au chapitre du partage des pouvoirs, il y a au moins trois facteurs à considérer:

- A - la quantité ou le volume des pouvoirs attribués à chacun des deux ordres de gouvernements, le fédéral et le provincial.
- B - la nature ou l'importance de ces pouvoirs.
- C - l'ampleur ou l'amplitude des pouvoirs attribués aux gouvernements fédéral et provincial.

A: - Quantité et volume des pouvoirs:

- 1- En vertu du préambule de l'Article 92 de l'A.A.B.N. de 1867, chaque législature provinciale peut faire exclusivement des lois relatives aux matières tombant dans les 16 catégories de sujets énumérés à l'Article 92.
- 2- En vertu de la première phrase de l'Article 91, le Parlement fédéral peut faire des lois relativement à toutes les matiè-

Du coup, il gagne toute la législation résiduaire, il hérite de tout ce que les hommes de 1867 ont omis et n'ont pas prévu. L'avenir lui appartient, le passé appartient à la juridiction provinciale."

Philippe Ferland, Rapport soumis à la Commission Tremblay, pages 25-26.

- (3) "Il ressort du texte de l'Acte que les pouvoirs énumérés à l'article 91 ne viennent pas s'ajouter aux pouvoirs généraux mais en découlent et en sont des exemples..."
Rapport O'Connor, Annexe 1, page 40.

5- En vertu de l'Art. 95, le parlement fédéral et les parlements provinciaux ont un droit concurrent en matière d'agriculture et d'immigration. Mais la législation fédérale est prépondérante et l'emporte sur la législature provinciale.

B:- Nature des pouvoirs:

C'est un fait que les pouvoirs des gouvernements provinciaux sont limités aux 16 énumérations de l'Art. 92. En supposant que ces pouvoirs seraient d'une importance capitale et constitueraient la majeure partie des pouvoirs ordinaires de l'Etat provincial issu de l'A.A.B.N. est investi d'une haute responsabilité et joue un rôle primordial dans la Confédération.

Or, la réalité est tout le contraire de l'hypothèse. En raison des causes économiques qui ont donné naissance à l'union politique de 1867, le gouvernement fédéral s'est réservé tous les grands pouvoirs de l'Etat, que ce soit dans le domaine économique ou dans le domaine fiscal, que ce soit concernant les travaux publics ou la défense du pays. Au surplus, consultons la liste de ces importants pouvoirs;

DOMAINE ECONOMIQUE:

- Transport par eau: paragraphes 10a et 10b (Art. 92)
paragraphes 10 et 13 (Art. 91)
- Transports par terre: (Art. 145)
- Système bancaire: paragraphes 15 et 16 (Art. 91)
- Le Crédit: paragraphes 14, 15 et 19 (Art. 91)

- Le Commerce: paragraphe 2 (Art. 91)

- Les lois commerciales importantes:
paragraphe 18, 20 et 21 (Art. 91)

DOMAINE FISCAL:

- Pouvoir illimité de taxer (5) paragraphe 3 (Art. 91)

GRANDS TRAVAUX PUBLICS: paragraphe 10c (Art. 92)

AUTRES POUVOIRS IMPORTANTS:

- L'agriculture: (Art. 95)

- L'immigration: (Art. 95)

- Nomination des juges des cours supérieures: (Art. 96)

- La loi criminelle: paragraphe 27 (Art. 91)

- La défense du pays: paragraphe 7 (Art. 91)

- Le mariage et le divorce: paragraphe 26 (Art. 91)

- Le pouvoir de créer une cour suprême (Art. 101)

QUE RESTE-T-IL AUX LEGISLATURES PROVINCIALES?

1. Le pouvoir de mettre sur pied et de maintenir un organisme gouvernemental:

Exécutif et service civil: paragraphe 4 (Art. 92)

Administration de la justice: para. 6, 14, 15 (Art. 92)

2. Les ressources naturelles: paragraphe 6 (Art. 92)

(Art. 109)

3. Le système hospitalier: paragraphe 7 (Art. 92)

4. Les institutions municipales: paragraphe 8 (Art. 92)

5. Les travaux publics d'une nature locale:
paragraphe 10 (Art. 92)

6. La taxation directe pour des fins provinciales: paragraphe 2 (Art. 92)

(3) Voir Rapport McGowan, Annexe 1, page 10.

res ne tombant pas dans les catégories de sujets énumérées à l'Article 92.

- 3- En joignant ensemble ces deux énoncés de base, il faut conclure que la juridiction provinciale est exclusive et limitée aux 16 paragraphes de l'Article 92 et ne doit pas excéder la juridiction définie par ces 16 paragraphes; il faut aussi conclure que le parlement fédéral a juridiction exclusive sur toutes les matières ou catégories de sujets à l'exception de celles expressément attribuées aux provinces.

(1) Le parlement fédéral possède donc le pouvoir résiduaire. (2)

- 4- En vertu de la deuxième phrase du préambule de l'Article 91, les 29 énumérations de l'Article 91 ne sont que des exemples de la compétence législative du gouvernement fédéral et ces exemples ne restreignent en rien la portée générale de la première phrase du préambule de l'Article 91. (3) En réalité, le parlement fédéral n'a qu'un pouvoir: la législation résiduaire.

-
- (1) "Il n'est stipulé nulle part dans l'Art. 91, que la législation du parlement du Dominion soit d'un caractère exclusif, (comme il est décrété à l'Art. 92, pour les législatures provinciales) mais l'on a raison de supposer qu'il en est nécessairement ainsi parce que, étant donné que le pouvoir législatif des provinces est exclusif et déterminé, et que celui du Dominion consiste en un résidu de tout ce pouvoir que les provinces n'ont pas, le pouvoir du Dominion est nécessairement aussi exclusif que celui des provinces, et l'est même expressément dans un certain sens, c'est-à-dire d'après les termes de son énoncé. De là la déclaration qu'il s'entend, au lieu de la stipulation qu'il s'entendra aux dispositions énumérées. Autrement dit, tous les pouvoirs législatifs du Dominion sont, d'après ce texte, d'un caractère exclusif, et toute décision contraire va à l'encontre des dispositions de l'Art. 91 de l'A.A.B.N."

Rapport présenté en conformité d'une résolution du Sénat à l'Hon. Président du Sénat par le Conseiller Parlementaire au sujet de la mise en vigueur de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, de l'incompatibilité entre ses dispositions et leur interprétation judiciaire et de matières connexes.

(Sénat du Canada, 1939) William F. O'Connor, Annexe 1, p. 54

- (2) "Le parlement fédéral peut faire des lois, au nom de l'ordre, de la paix et du bon gouvernement, sur toute matière qui n'est pas strictement comprise dans les attributions provinciales(...). Du coup, il gagne toute la législation résiduaire; il hérite de tout ce que les hommes de 1867 ont omis et n'ont pas prévu. L'avenir lui appartient, le passé appartient à la juridiction provinciale." Philippe Ferland, Rapport soumis à la Commission Tremblay, pp 25-26.
- (3) Voir Rapport O'Connor, Annexe 1, page 40.

7. La propriété et les droits civils dans la province: paragraphe 13 (Art. 92)
8. La célébration du mariage.
9. L'amendement de la constitution provinciale, sauf les dispositions relatives à la charge de lieutenant-gouverneur.
10. L'incorporation de compagnies pour des objets provinciaux.
11. Les lois relatives à l'éducation.

Nous pouvons facilement conclure que la liste des pouvoirs provinciaux est peu impressionnante. A part le contrôle des ressources naturelles, de l'éducation, du droit civil et des institutions municipales, les autres pouvoirs des provinces ne sont que des charges, (hôpitaux, travaux publics, prisons, etc) ou encore des droits ordinaires de l'Etat (service civil, justice, emprunts, taxe directe). Si donc les pouvoirs réels des provinces se limitent à trois ou quatre items importants et que le reste des pouvoirs va au pouvoir fédéral, la souveraineté ou exclusivité provinciale consacrée par le fédéralisme a un champ d'application plutôt restreint.

Au sujet des pouvoirs des provinces, voici l'opinion des Commissaires du Rapport Tremblay:

"L'on aurait tort en conséquence de sous-estimer les pouvoirs réservés à ces dernières, sous prétexte qu'ils ne portent que sur des matières d'intérêt local ou privé, comme si l'importance d'un pouvoir législatif se mesurait à l'étendue géographique sur laquelle il peut s'exercer, et non pas plutôt à la valeur humaine et son objet. Sans doute, il est nécessaire que le parlement fédéral et que les législatures provinciales remplissent tous les deux leurs fonctions, mais si nous avons à choisir, ne préférerions-nous pas une famille saine à une monnaie saine, des écoles bien organisées à des communications faciles, un bon régime de la propriété à un bon régime de crédit, des institutions municipales florissantes à une législation bien faite sur les lettres de change et la faillite? Tout cela est en relation beaucoup plus immédiate et plus directe avec l'homme et avec les véritables fins de la société politique.

Si donc l'on recherche l'esprit du pacte fédératif, il faut se garder de perdre de vue le contenu social et culturel des compétences réservées aux provinces. Sans doute, aux yeux des gouvernements de l'époque, ces compétences pouvaient paraître de moindre importance et exiger une intervention beau-

On objecte que le coup moins directe et coûteuse, mais le fait n'en demeure pas moins que l'activité sociale et culturelle forme l'essence même de cette autonomie qui a été garantie juridiquement aux provinces par l'Acte de 1867 et pour le maintien de laquelle les Pères de la Confédération ont confié aux législatures provinciales des pouvoirs économiques et fiscaux.

On a coutume d'insister sur l'ampleur des compétences économiques et financières que le gouvernement fédéral s'est vu confier en 1867, et d'ajouter que les provinces ne conservaient plus en ces domaines qu'un rôle plutôt insignifiant. Pourtant, si le premier recevait le pouvoir d'utiliser les principales sources de revenu, ainsi que le contrôle des instruments de crédit et de la circulation des biens entre les provinces, contrôle alors de peu d'importance, les secondes se réservaient deux grands pouvoirs économiques aux possibilités les plus prometteuses: la propriété des terres et des ressources naturelles et la fixation directe dans la province pour des fins provinciales.

En retenant pour elles l'autorité sur les ressources naturelles, tout comme elles l'avaient fait aussi à propos de la propriété et des droits civils, les provinces tout d'abord s'attribuaient un rôle de base dans l'organisation de la vie économique, sinon dans la circulation et la distribution des biens, du moins certainement dans leur production, puisque les facteurs d'ordre humain et naturel relevaient d'elles.

En conséquence, tout ce que la terre recèle: produits miniers, agricoles, et forestiers, ressources hydrauliques etc., en même temps que le travail de l'homme tout ce qui est au point de départ de l'activité économique et forme la condition même de l'expansion du commerce, des banques et des transports, était réservé au contrôle exclusif des législatures provinciales. De l'habileté qu'elles montraient à développer leurs ressources naturelles dépendrait en grande partie de la prospérité matérielle du pays.

Ne qualifions donc pas trop vite d'inférieures les fonctions économiques réservées aux provinces. Ne sont-elles pas à la base même de la prospérité matérielle d'un pays, tout comme la famille est un fondement de sa prospérité sociale? De plus, il est loin d'être démontré que leur valeur humaine et leur importance politique soient moindres que les fonctions attribuées au gouvernement central, quelles que soient les théories économiques que l'on professe par ailleurs.

On objectera que l'impôt direct est réservé exclusivement aux provinces. D'abord en 1867, les revenus de l'impôt direct sont inexistantes sinon insignifiants. Même en supposant le cas contraire, nous allons voir dans un instant que le droit provincial à l'impôt direct est éphémère. Contentons-nous pour le moment d'affirmer que le fédéral possède aussi le droit à l'impôt direct concurrent en matière d'impôt direct. Le paragraphe 3 de l'Article 91 affirme en effet que le pouvoir fédéral a un droit illimité de taxer. Par ailleurs, le préambule du même article affirme que ce droit est exclusif.

Cantons de 1867 (18) (Maurice Giroux, Grandeur et décadence du fédéralisme canadien.)

On trouvera une large présentation de cette question dans l'ouvrage des deux Canadas (1891 - 1900) de Louis Tanguay.

5) Position des Canadiens Français.

Le sentiment canadien-français va à l'encontre de l'unionnisme anglais. Le premier est séparatiste, l'autre unionniste (du moins dans le Pas-Canada).

Un autre texte de Séguin en annexe résume ce deuxième aspect.

Pour une approche plus complète, le professeur devra recourir au mémoire des Canadiens (1894), à différents textes de Papineau dont sa lettre à Milnes (1827) et à quelques autres des 92 Résolutions. Encore une fois, on trouvera en annexe des extraits de ces textes. Sur cette question, on se référera aussi l'ouvrage de Vaugeois.

6) Comparaison de différents points de vue d'abord sur l'union, d'abord fédéralisme puis fédérative.

III - LES PROBLEMES DE COEXISTENCE

A) Progression du sentiment de l'union chez les Canadiens anglais.

Le professeur pourra dégager cette progression par l'étude du mémoire de Sewell (1810), de la pétition des habitants des Cantons de l'Est (1822) et du rapport de Lord Durham (1838). L'essentiel de ces textes est donné dans les documents annexes. On trouvera une large présentation de cette question dans L'Union des deux Canadas (1791 - 1840) de Denis Vaugeois.

B) Position des Canadiens français.

Le sentiment canadien-français va à l'inverse du sentiment anglais. Le premier est séparatiste, l'autre généralement unioniste (du moins dans le Bas-Canada).

Un autre texte de Séguin en annexe résume ce deuxième point.

Pour une approche plus complète, le professeur devra recourir au mémoire des Canadiens (1814), à différents textes de Papineau dont sa lettre à Wilmot (1822) et à quelques unes des 92 Résolutions. Encore une fois, on trouvera en annexe des extraits de ces textes. Sur cette question, on consultera aussi l'ouvrage de Vaugeois.

C) Comparaison de différents points de vue d'historiens sur l'union, d'abord législative puis fédérative.

T H E M E I I I

Documents annexes.

- 1) Le mémoire de Sewell (1810) dans Documents constitutionnels (1791 - 1818): 405 - 410.
- 2) La pétition des habitants des Cantons de l'Est dans Documents constitutionnels (1818 - 1828): 132 - 138.

"Les Townships sont entièrement peuplés d'habitants de naissance et d'extraction britannique et de loyalistes américains... qui n'ont aucune autre langue que celle de leurs ancêtres britanniques, qui habitent des terres qui leur ont été concédées sous la tenure britannique du franc et commun soccage... et qui, cependant sont soumis aux lois françaises, (La Coutume de Paris), auxquelles ils n'entendent rien, compilées dans une langue qu'ils ne connaissent pas". (....)

"FAIRE DU PAYS une colonie britannique par le fait comme il l'est de nom"....

"Cet heureux résultat ne ferait aucun tort aux justes droits d'autrui, et ne nuirait même à aucuns préjugés, excepté à l'opinion abusive mise en circulation et encouragée par des démagogues, que "les Canadiens d'extraction française doivent demeurer un peuple distinct, et qu'ils ont droit à être regardés comme une nation"; --préjugés dont la conséquence nécessaire sera que la Province du Bas-Canada (dont la sixième partie n'est pas établie) sera regardée comme leur territoire national, où on ne devrait permettre de s'établir qu'à ceux qui seraient disposés à se faire Français; préjugés cependant qui, quelque absurdes qu'ils puissent paraître, acquerront de la force et de l'influence si on ne les décourage promptement et complètement, et qu'on trouvera non seulement incompatibles avec le devoir et l'allégeance d'une colonie, mais même dangereux à la sûreté future des colonies voisines, et de nature à renverser les droits de tous les habitants des Townships aussi bien que de tous les anglais établis dans le Canada seigneurial, à travers lequel se fait en entier le commerce avec la mère-patrie". (....)

"Pour assurer et conserver à la colonie et à la mère-patrie tout l'avantage qui résulterait probablement de l'établissement de principes destinés à produire parmi tous les habitants de toute origine une assimilation graduelle de sentiments britanniques, il serait essentiellement nécessaire qu'une union législative eut lieu entre les provinces du Haut et du Bas-Canada".

- 3) Le rapport de Lord Durham. Voir HCT, texte no 43, ou L'Union des deux Canadas : 169 sq.

- 4) Genèse et historique de l'idée séparatiste au Canada français de Maurice Seguin.

En travaillant à mettre les Canadiens français en minorité pour libérer les Britanniques, le gouverneur Dalhousie déclare: "L'union n'a pas pour but d'enlever aux Canadiens français leur langue et leur religion qui sont un excellent rempart contre les influences américaines".

D'autres adversaires qui désiraient mettre les Canadiens français en minorité optent pour une union non pas législative, mais fédérale de tout le British North America, afin de liguer toutes les forces anti-américaines, qu'elles soient britanniques ou canadiennes-françaises. Misant sur l'attachement des Canadiens français pour leur langue, leurs lois et leur religion et sur les craintes qu'inspirent les Etats-Unis, ils espèrent amener les Canadiens français à se rallier à la formation d'une union fédérale. Dans le parlement général, affirme-t-on, la représentation d'une seule province (et l'on pense ici au Bas-Canada) ne constituerait pas une majorité. En conséquence, les simples passions ou préjugés locaux seraient noyés et l'on considérerait collectivement les intérêts de l'empire et des provinces.

On songe également à la fédération dans le Haut-Canada. On la préfère à l'union législative parce que l'on veut conserver, libres de toute influence étrangère, les affaires intérieures de l'Ontario. C'est également une union fédérale que favorisent en Grande-Bretagne les hommes politiques qui se sont penchés sur le problème colonial. Ceux qui sympathisent avec les Canadiens français consentent à leur accorder une autonomie provinciale limitée, subordonnée. Conscients du problème de suprématie entre les deux nationalités, ils ne peuvent que vouloir donner à une majorité anglaise, dans un gouvernement central, la maîtrise des destinées des colonies anglaises.

- 5) Le mémoire des Canadiens (nov. 1814) dans Robert Christie, A History of the late province of Lower Canada..., VI: 313 - 323 ou dans L'Union des deux Canadas: 49 sq.

6) Papineau à Wilmot dans RAC, 1897: 27 - 28.

"L'absurde calomnie à laquelle on donne cours entre les Canadiens d'origine française, relativement à leur attachement supposé à la France, ne demande pas d'autre réponse que celle qui se trouve dans leur conduite uniforme en différentes guerres, et la loyauté dont ils ont fait preuve à chaque occasion. Ils ne sont pas des étrangers dans leur patrie: ils réclament des droits de sujets britanniques en commun avec tout autre sujet de Sa Majesté dans ses colonies.

Par ce qu'ils appellent angliciser le pays, ils entendent priver la grande majorité des habitants de cette province de tout ce qui leur est cher; leurs lois, leurs usages, leurs institutions et leur religion. Une minorité insignifiante désire un changement et veut gouverner contre tout principe de justice, en détruisant ce qu'on appelle l'influence canadienne, c'est-à-dire l'influence de la majorité d'hommes ayant les mêmes droits qu'eux, la grande masse de ceux qui sont nés dans le pays. C'est à cette soif de dominer que sont dus les efforts que font aujourd'hui ces hommes pour obtenir par des moyens injustes ce qu'ils ne pourraient raisonnablement atteindre si l'état de chose était bien compris.

Car, on peut demander; quel droit cette minorité peut-elle s'attendre d'avoir, qui soit subversif de la protection également due à tous les sujets britanniques, dans les colonies comme partout ailleurs? La Grande-Bretagne a-t-elle jamais pris pareille attitude envers ses colonies? Est-il juste ou raisonnable ou même de politique saine, qu'elle blesse aujourd'hui les sentiments d'une population loyale dans le but de satisfaire les préjugés de quelques individus? La Grande-Bretagne n'a pas besoin d'autre anglicisation de cette colonie que celle qu'elle trouvera dans la loyauté et l'affection de ses habitants, ni d'autre race britannique que ses co-sujets-nés, loyaux et affectionnés".

Points de vue d'historiens sur l'Union et les problèmes de coexistence.

M. MAURICE SEGUIN

Le choc de 1837 amène enfin la suspension de l'impolitique constitution de 1791. Durham, en 1839, donne raison aux Canadiens français comme réformistes. Il admet même en théorie la légitimité de leur lutte de race pour la suprématie. Mais, il sait que le Canada

français est un résidu sans avenir d'une ancienne colonisation et qu'une indépendance précaire du Canada français ruinerait les chances d'avenir du British North America. Bien qu'il méprise les prétentions de supériorité raciale, il est forcé, par la réalité, de se prononcer contre le séparatisme canadien-français pour sauver le seul séparatisme viable à l'époque, le séparatisme canadien-anglais.

On réalise enfin l'union des forces anglaises des deux Canadas au-dessus des Canadiens français. Solution envisagée dès 1810, qu'on a failli appliquer en 1822 et qu'on ne pouvait plus remettre devant la désorganisation générale. C'était le veto du «British Montreal» et derrière ce veto, celui de tout le «British North America» au séparatisme du Québec.

L'Union, seule solution logique, est imposée par la force des choses. Elle est commandée par les intérêts supérieurs de la colonisation anglaise. Elle n'est pas un caprice, un châtiment pour une faute temporaire de déloyauté. Elle n'est pas l'effet d'une politique momentanée de persécution. Maîtres depuis 1760 de tous les leviers de commande, les Britanniques, par l'Union, consolidaient leur emprise non seulement sur la vallée du Saint-Laurent, mais sur le Québec même. L'Union de 1840 confirmait, dans une infériorité politique d'abord, et économique ensuite, le résidu minoritaire d'une colonisation française manquée. Devant l'inévitable infériorité démocratique, politique, économique et sociale du petit peuple canadien-français, certains Britanniques se sont sérieusement demandé s'il ne valait pas mieux, dans l'intérêt même des Canadiens français et pour assurer la paix sociale dans la vallée du Saint-Laurent, travailler à l'assimilation totale de la minorité. Mais la solution au problème canadien-français, par l'assimilation totale, est aussi irréalisable que la solution par l'indépendance.

Si, en 1840, le Canada anglais, qui comprend 55% de la population, exerce son emprise majoritaire sur le gouvernement et, grâce à l'appui métropolitain, dispose seul des capitaux nécessaires à l'industrialisation, bref, si le Canada anglais décline dans tous les secteurs le Canada français, il lui est impossible d'assimiler ce dernier. Les relations entre les deux nationalités se figent. L'union législative qui comportait des concessions de caractère fédéral envers la minorité, fonctionne spontanément, dès 1841, comme une fédération et depuis ce jour, les Canadiens français survivent annexés, provincialisés dans un grand empire British North American.

Cette seule solution, que personne ne pouvait refuser, Lafontaine et ses successeurs l'accepteront très facilement. Ils l'accepteront avec un certain enthousiasme même, puisqu'ils y trouvent l'application du principe fédéraliste qui, pour eux, ne comporte pas d'inconvénients majeurs. La capitulation de Vaudreuil avait mené infailliblement à la capitulation inconsciente de Lafontaine, capitulation nécessaire, explicable même, mais qui n'en demeure pas moins une capitulation. Tout un peuple est forcé de vivre et accep-

te de vivre en minorité, sous une majorité étrangère, sans pouvoir mesurer la gravité de la situation.

L'histoire politique du Canada français ne se comprend bien qu'en tenant compte de ce désastre inévitable en deux temps, annoncé dès 1760 par la colonisation anglaise et consolidé en 1840 par l'union des forces anglaises. Lancés à la conquête de l'indépendance, du séparatisme, les Canadiens français sont tombés dans l'annexion sous l'union législative, et c'est à partir de cette position qu'ils remontent légèrement vers une annexion mieux délimitée sous une union fédérale de type très centralisé. L'Union fédérale de 1867 n'est que l'union législative de 1840 améliorée en ce qui concerne les concessions locales faites aux Canadiens français, mais également consolidée en ce qui a trait à la prépondérance britannique dans l'exercice des grands pouvoirs. Nulle égalité de fait entre les deux nationalités, nulle égalité de droits. L'Union fédérale de 1867 n'est pas un échec. Elle recouvre avec exactitude la réalité sociale. Elle est l'expression constitutionnelle d'un échec colonial d'une part, et d'une réussite coloniale d'autre part.

M. DONALD CREIGHTON

Sydenham came to Canada with a vast plan of campaign in which the first strategic move was necessarily the accomplishment of union. In Lower Canada, where the old constitution had been suspended and a special council entrusted with provisional legislative power, it was easy enough to get agreement to the plan of union which the British authorities proposed. But Upper Canada was distinctly different matter. For nearly twenty years now the Upper Canadian Tories had wavered about union. The annexation of Montreal to Upper Canada was, of course, a device by which the Tories hoped to gain all the economic advantages of union without incurring any of the political disabilities with which it appeared to be involved; and they agreed to union in 1838 only on the basis of onerous conditions, which were intended to safeguard the political "rights" of the province. Upper Canada was sick of its economic solitude, while at the same time it recoiled in horror from the company of the Canadian French. Experience had proved that the two provinces could not live economically apart and instinct warned that they could not live politically together. (...)

In the minds of the Upper Canadians as well as for the merchants of Montreal, the union was largely a fiscal measure - a business arrangement undertaken a little regretfully - by which a bankrupt company could be salvaged in an amalgamated concern.

Once the consent of the Canadas had been obtained, the union bill could be pushed through the imperial parliament. It was, said the enraptured Montreal Tories, "the Magna Charta of Canada", founded

alike on Canadian welfare and imperial unity. (...)

The policy of the legislative union of Upper and Lower Canada was simply another variant of that idea of unity and expansion which had moved New France in the days of Frontenac and La Salle and was to inspire the Dominion of Canada in the time of Sir John Macdonald and the Canadian Pacific Railway. For decades - in fact, ever since the division of the old Province of Quebec in 1791 - the Tories of Lower Canada, and in particular the marchants of Montreal, had believed that the only solution for the problems of the St. Lawrence region lay in the reunion of the two provinces of Upper and Lower Canada. In the first place, they were convinced that the St. Lawrence could only succeed as a great international trade route on the basis of political union. In the second place, they were equally persuaded that the French Canadians - that backward, feudal, dans 'anti-commercial' people - were the main obstacle to the improvement of the river system and that their opposition could only be overcome through the political union of the two provinces. To a large extent Lord Durham shared these views of material improvement and prosperity. Without question he believed that the unprogressive French Canadians must be anglicized and assimilated in a legislative union. The vigorous sentences of his Report echo the arguments which had become almost wearisomely familiar in Montreal for decades past. (...)

Sydenham, the ex-president of the Board of Trade in Melbourne's cabinet, the masterful little man with the efficiency expert's demand for quick returns and the autocrat's impatience with democratic processes, agreed with Lord John Russell's irrefutable logic. He came out to British North America determined to be his own prime minister and to put through a great programme of reconstruction based upon the legislative union of Upper and Lower Canada. It was very easy to carry the union in Lower Canada, for there the constitution had been suspended and legislative power entrusted to a small council. It was not too hard to persuade the legislature of Upper Canada that union was the one really satisfactory solution for its financial and economic troubles. Once the consent of the Canadas had been gained, the Imperial Parliament, in 1840, passed the Act of Union, which established the united province of Canada. The new system, which came into operation in the following year, brought a real shake-up in colonial government in the St. Lawrence valley. With the obvious intention of neutralizing the French-Canadian majority in the new united province, the old Lower Canada, or Canada East, as it was now called officially, was given the same representation in the assembly as Canada West. This open violation of representation by population was to cause trouble in the future.

M. FERNAND OUELLET

Il est vrai que l'union des Canadas avait été conçue dans le but de mettre en oeuvre, tout en brisant les oppositions du passé, ce programme de réformes qui deviendra en quelques années une réalité. Toutes les clauses de l'Acte d'union tendent vers ces objectifs économiques et institutionnels prioritaires. L'unification politique elle-même était destinée, et à consacrer la solidarité économique de l'est et de l'ouest et à rendre possible le financement des travaux publics. Les autres clauses relatives à la représentation, aux relations entre l'Exécutif et Législatif, cherchaient à empêcher que les Canadiens français, par l'intermédiaire de leurs députés, ne fassent obstacle aux réformes indispensables. L'établissement du régime de l'union obéissait à d'autres fins moins réalistes. Il s'agissait, suivant en cela les recommandations de Durham, d'appliquer à l'égard du groupe français une politique d'assimilation culturelle. Ainsi, sous le nouveau système, la langue française perdait son statut officiel. En réalité, cette mesure discriminatoire, pas plus que l'ensemble du projet d'intégration culturelle dont les moyens restèrent mal définis et obscurs, n'avait aucune chance de survie. Imprécise et vague, la politique d'assimilation, produit d'une sorte de désespérance parmi les milieux d'affaires, était purement fonction de la réussite du programme de réformes qu'on désirait voir se réaliser. Le jour où il apparaîtra que le groupe français est disposé à accepter ces réformes, ce jour-là la volonté d'intégration culturelle se trouvera singulièrement affaiblie voire réduite à de simples velléités ou à de vagues espoirs. Quelques années après la mise en marche du régime de l'union, ce projet de Durham était entré dans le monde du rêve. (...)

Il est vrai que les structures politiques créées en 1840 et mises en application par Sydenham obligeaient en quelque sorte les leaders politiques du Canada français à se plier à certaines intentions du système. Mais on ne doit pas croire qu'il n'y avait aucune place pour d'autres options. Les chefs canadiens-français, si on fait abstraction des conséquences de la faillite de 1837-38, auraient pu parfaitement choisir de boycotter le nouveau régime. S'ils ont adopté une attitude différente, impliquant une ré-orientation de l'idéologie nationaliste, c'est que le climat qui existait au moment de l'établissement de l'union était tout autre que celui qui avait existé avant 1836. La solution de l'obstruction, à moins qu'on n'acceptât l'éventualité de nouvelles prises d'armes, était impossible.

Phénomène tout aussi décisif que la leçon de 1837-38, la conjoncture des années 1840 invite avec plus de force que par le passé à une modification des comportements et même de certaines croyances. La baisse des prix et les malheurs de l'agriculture québécoise con-

fèrent une urgence accrue au besoin de renouvellement des techniques agricoles. La projection de la responsabilité de ce problème collectif sur le dos de l'Anglais, une vieille habitude, a tendance à s'effriter. En même temps, la dépendance chronique du Québec à l'égard de l'agriculture de l'ouest, maintenant devenue aux yeux de tous une réalité durable, pousse à une acceptation, forcée si l'on veut, du règlement de la question des coûts de transport sur le Saint-Laurent par le moyen des canaux. D'autre part, l'émigration des Canadiens français aux Etats-Unis, mouvement dont on reconnaît maintenant la gravité exceptionnelle, provoque un changement d'attitude au sujet de la colonisation des cantons de l'est et même du régime du franc et commun soccage. Des sociétés de colonisation sont créées en vue de diriger les surplus démographiques vers les territoires régis par la tenure anglaise. Quant au système seigneurial, il apparaît de moins en moins dans la conscience populaire comme l'écran protecteur par excellence de la nation. Les payans, malgré les prédications de doctrinaires attardés et des seigneurs apprennent peu à peu à juger cette institution à son mérite intrinsèque. L'idée d'un changement s'impose davantage de sorte que certaines élites se verront forcées de consentir malgré elles à des transformations majeures dans le système seigneurial. Enfin, les difficultés générales de l'économie qui se répercutent sur toutes les classes de la société font éprouver les bienfaits d'un programme de travaux publics et les préparent à envisager les risques financiers inhérents à ces entreprises. Les professions libérales, toujours saturées de praticiens mal en point économiquement, se plient à des orientations susceptibles de réduire leurs problèmes. Ne bénéficieraient-elles pas d'un relèvement économique et de l'essor du patronage qui résulterait de l'accroissement des dépenses gouvernementales? Pour ces raisons et pour des motifs politiques plus relevés, les professions libérales, en majeure partie solidaires du mouvement réformiste portent davantage leur attention aux améliorations politiques qu'aux réalisations économiques. La responsabilité ministérielle leur apparaît alors comme la solution globale aux problèmes qui se posent.

N.B. On pourra comparer le point de vue de Ouellet dans son Histoire économique et sociale (: 439 - 440) avec celui de Chapais, Cours d'Histoire du Canada, IV : 311 - 312.

Voir aussi Creighton, Dominion of the North (: 254) et Ouellet, op. cit.: 442 sq.

IV - L'organisation des cadres

Remarque: Eviter les nomenclatures
bien faire saisir la notion de cadres.

Pour la notion de cadre voir le compte rendu de l'abbé Groulx dans Revue d'Histoire de l'Amérique française, LX(1956): 583-5

CADRES RELIGIEUX

- O. réf. 1) Filteau, pp. 262-5; chap. 18
- 2) Tessier, Québec-Canada, éd. le Pétrian: 121-140
- 1. la paroisse
- 2. la hiérarchie catholique: diocèses, recrutement du clergé, communautés.
- 3. deux noms à retenir: Mgr. Plessis et Mgr. Bourget

CADRES SCOLAIRES

- O. réf. Filteau pp. 229-33; 265-71; 399-403;
- 1. quelques jalons: .au lendemain de la Conquête, 2 générations sans
 - .les écoles de fabriques écoles
 - .un surintendant
 - .le Conseil de l'Inst. Pub.
 - .le bill 60 et le rapport Parent
- 2. la réalité sociologique: le niveau de scolarisation en Occident
 - au XIXe et chez-nous, à l'élémentaire,
 - au secondaire, à l'universitaire, au
 - spécialisé.

CADRES MUNICIPAUX

- O. réf. Filteau, pp. 271-3.
- 1. la municipalité est issue de la paroisse

Références bibliographiques

Histoire du Canada par le texte, no 22 et 49.

Boréal Express, 1790

Langevin, Hector L., Le Canada, ses institutions, ressources, produits, manufactures, etc. etc.
Essai couronné, Québec, 1855.

1) Notion de cadre. (Groulx)

Chose singulière, ce n'est pas à la partie proprement historique de cet ouvrage que paraissent s'attacher les critiques: je ne dis pas la critique. C'est plutôt aux conclusions de l'auteur. Conclusions anticipées, pourrait-on soutenir, qu'on se figure davantage à leur place, après les premières périodes du Régime britannique, alors que la conquête aurait eu le temps de manifester sa malfaisance. Mais, en ces conclusions, et voire ici et là, en dehors d'elles, l'historien se serait-il accordé quelques affirmations trop tranchantes, trop affranchies de nuances? Avouons-le tout de suite: les conclusions de la Guerre de la conquête ont un peu le ton et la saveur douteuse d'une oraison funèbre. M. Frégault écrit, par exemple, dès son introduction (p.9): "Il y a un Canada en 1754 ... En 1764, il ne survit plus que des Canadiens - sans Canada, comme depuis 1713, il ne subsiste plus que des Acadiens - sans Acadie." Magnifique choc de mots. Mais n'y a-t-il pas quelque exagération à prétendre assimiler le sort des Acadiens expulsés de leur pays, au sort des Canadiens restés chez eux? Ne serait-ce pas une autre exagération que de laisser entendre que ces vaincus restés dans leur pays, y restent sans pays? Certes, je ne veux pas minimiser les effroyables conséquences de la conquête. Le Canada d'hier, en tant qu'empire, est disparu. La gouverne de ce qui en reste est passée à d'autres. Mais est-ce à dire que les capitulations de 1759 et de 1760, puis le traité de cession, aient fait des Canadiens des dépossédés, des "out-law"? Ils ne sont plus seuls, sans doute à posséder leur Canada. D'autres désormais le possèdent avec eux et ne se priveront pas de leur faire sentir. Mais reconnus officiellement et dès le début, pour des sujets britanniques, les Canadiens n'ont-ils pas quelque raison de se croire, même si l'on veut à parts fort inégales, co-partageants de leur Canada? Ce Canada, la Proclamation royale de 1763 va considérablement le rapetisser. Mais, dans cette vallée du Saint-Laurent devenue leur réduit, peut-on contester aux Canadiens leur qualité ou leurs titres de grands propriétaires du sol? Le conquérant lui-même n'y a jamais songé. En tout cas, le sentiment d'être encore chez-eux n'a jamais, semble-t-il, quitté les conquis. Lorsque bientôt, vers 1820 et plus tard vers 1934, ils réclameront pour leurs fils, leur part des terres de la couronne, sur quoi fonderont-ils leurs réclamations, sinon sur leur droit sacré à l'héritage des ancêtres?

M. Frégault écrit encore (p.457): "La conquête... a disloqué leur société (la société des Canadiens) supprimé leurs cadres..." Encore cette fois, n'est-ce pas un peu forcer les mots? Cadres ébranlés, quelques-uns démolis, sans doute. Mais cadres supprimés? Et tous sans distinction? Les vaincus, je ne le conteste point, ont perdu la direction politique et économique de leur pays. Et lors même qu'après 1840 et 1867, ils auraient recouvré quelques miettes de ce qu'ils avaient perdu, l'on ne dira jamais assez l'affreux retentissement, en leur vie, de cette défaite et servitude. Mais peut-on soutenir, en toute vérité, que tous leurs cadres, jusqu'aux derniers, leur aient été ravis? Car enfin ces cadres ou institutions sociales, de bons observateurs et même des historiens ont cru en apercevoir quelques-uns: par exemple et en premier lieu, un type de famille connumautaire dont les sociologues ont coutume de faire état et qui subsiste après la conquête; puis, au-dessus de la famille et pour l'encadrer, la paroisse, affaiblie, à coup sûr, par l'affaiblissement du clergé, mais qui, dans les malheurs du temps, va remplir tant de fonctions supplétives. Aux Canadiens d'après 1760, reste encore, si je ne me trompe, la seigneurie, d'une bienfaisance diminuée, mais non totalement malfaisante, puisque un historien, M. Maurice Séguin, a vu, en elle, un barrage victorieux aux infiltrations de l'immigration britannique dans les petites sociétés rurales. Aux conquis il restera encore leurs lois civiles françaises, tout un ensemble de traditions, soutiens, forces malaisés à définir, mais où des formes de culture et toute une philosophie de la vie se pouvaient réfugier et figer pour durer. Enfin et surtout il leur restait l'Eglise, dont la haute pré-

sence, en ces années de malheur, n'a pas échappé aux historiens étrangers, en particulier à Parkman. A la dissémination protestante, l'Eglise opposerait l'unité de sa foi, le cadre du diocèse, et, malgré le conquérant, le rattachement à la grande famille du catholicisme universel, à la communion des saints, autre cadre nullement négligeable pour un peuple croyant. Pour rendre un autre et éminent service, l'Eglise allait ressaisir, l'enseignement public, avec de pauvres moyens, je le veux bien, mais enseignement qui se révélerait assez vital pour renflouer le clergé, et ce qui était peut-être plus difficile, créer au petit peuple une nouvelle classe sociale, prête à prendre la succession de l'aristocratie seigneuriale en train de disparaître. Bref, il semblerait plutôt qu'après 1760 les Canadiens se sont vus refouler vers quelques-unes de leurs principales lignes de force. Et si aujourd'hui, en dépit des effroyables misères qui ont pesé et qui pèsent encore sur sa vie, il existe, contre toute prévision, un Canada français, ne le devrait-il pas à ces cadres fragiles peut-être mais tout de même résistants? Mais alors pourquoi l'histoire arracherait-elle à l'indigence du vaincu ce qui a empêché cette indigence de lui être mortelle?

Compte rendu de l'Abbé Lionel Groulx, de l'ouvrage de Guy Frégault, La guerre de la Conquête. Revue d'Histoire de l'Amérique française, LX (1956): 583-586.

Le département de l'instruction publique n'est pas encore présidé par un membre du Cabinet. Dans chaque une des sections de la Province, il y a un fonctionnaire public nommé "Surintendant de l'Éducation", qui y dirige l'instruction publique et relève le gouvernement central. Celui-ci doit faire un rapport annuel sur l'état de l'instruction publique dans son territoire. L'allocation provinciale est faite pour les écoles élémentaires. Sous les surintendants, d'autres fonctionnaires appelés "Inspecteurs des Écoles" sont chargés de l'examen des écoles et des instituteurs de leur arrondissement respectif, et doivent faire des rapports annuels.

Dans la partie supérieure de la Province, l'organisation de l'instruction publique est liée à celle du pouvoir judiciaire; dans le Bas-Canada, elle n'a que peu de liens avec elle. En outre, sur plusieurs autres points, l'organisation n'est pas la même dans les deux sections de la Province. Il convient de donner séparément et aussi brièvement que possible les traits principaux des deux systèmes.

Dans le Bas-Canada, les habitants de chaque localité élisent des Comissaires, et s'ils ne le font pas dans le temps fixé par la loi, le gouvernement en nomme à leur place. Ces Comissaires ont sous leur contrôle les écoles élémentaires établies en vertu de la loi, et sont les propriétaires et ont la garde de tous les livres appartenant à ces écoles. Ils ne peuvent employer de maîtres ou d'instituteurs que pour un certain montant. Ils surveillent les instituteurs et régissent la cour d'études des écoles qui sont sous leur contrôle, ainsi que toutes les contestations relatives à ces écoles. Il y a néanmoins faculté d'appeler de leur décision au Surintendant. Ce sont eux aussi qui font passer sur les habitants la taxe imposée par la loi pour l'instruction publique; ils peuvent en outre établir une école-voile, et déterminer qu'elle contribution mensuelle chaque habitant doit payer, en plus de la taxe sur les impositions, pour chaque enfant en âge d'aller à l'école, en plus de la somme en les termes de chaque arrondissement scolaire.

2) L'Instruction publique (selon Langevin au milieu du 19^e siècle)

Les Parlements du Haut et du Bas-Canada, avant la réunion des Provinces, firent de grands efforts et sacrifices pour l'encouragement des écoles élémentaires. La Législature du Bas-Canada tout spécialement votait annuellement des sommes considérables pour l'instruction publique, les populations ne contribuant que volontairement au soutien des écoles.

Depuis l'union des Canadas, le Parlement a marché sur les traces de ses devanciers, et il consacre au même but une somme annuelle de 50,000 livres que le Haut et le Bas-Canada se partagent selon le chiffre de leurs populations respectives. Il a été plus loin; il a fait des dispositions pour la perception de taxes directes sur le peuple en faveur de l'instruction publique, en sorte qu'une localité du Haut ou du Bas-Canada n'a droit à sa part de la somme allouée par la Province qu'en autant qu'elle prélève par taxe sur ses habitants une somme égale à cette part qui est déterminée par le nombre d'enfants en âge d'aller à l'école.

Pendant plusieurs années, quelques mauvais citoyens, avides de popularité, ont essayé d'exploiter les préjugés du peuple en l'engageant à ne pas consentir à cette taxe directe faite au profit de l'intelligence de ses enfants. Mais le patriotisme et l'énergie du Parlement ont vaincu ces odieuses oppositions, qui ont disparu pour ne laisser qu'une trace indélébile au front de ces mauvais citoyens, auxquels le peuple a donné le nom pittoresque d'Eteignoirs.

Le département de l'instruction publique n'est malheureusement pas encore présidé par un membre du Cabinet. Dans chacune des deux sections de la Province, il y a un fonctionnaire public nommé "Surintendant de l'Education," qui y dirige l'instruction publique et relève du gouvernement central, auquel il doit faire un rapport annuel tant sur l'état de l'instruction publique que sur l'emploi de l'allocation provinciale faite pour les écoles élémentaires. Sous ces surintendants, d'autres fonctionnaires appelés "Inspecteurs des Ecoles" sont chargés de l'examen des écoles et instituteurs de leurs arrondissements respectifs, et doivent faire des rapports annuels.

Dans la partie supérieure de la Province, l'organisation de l'instruction publique est liée à celle du pouvoir municipal; dans le Bas-Canada, elle n'a que peu de liaisons avec elle. Et comme, sur plusieurs autres points, l'organisation n'est pas la même dans les deux sections de la Province, il convient de donner séparément et aussi laconiquement que possible les traits principaux des deux systèmes.

Dans le Bas-Canada, les habitants de chaque localité élisent des Commissaires, et s'ils ne le font pas dans le temps fixé par la loi, le gouvernement en nomme à leur place. Ces Commissaires ont sous leur contrôle les écoles élémentaires établies en vertu de la loi, et sont les possesseurs et ont la garde de tous les livres appartenant à ces écoles. Ils ne peuvent acquérir de meubles ou d'immeubles que pour un certain montant. Ils engagent les instituteurs et règlent le cours d'études des écoles qui sont sous leur contrôle, ainsi que toutes les contestations relatives à ces écoles; il y a néanmoins faculté d'appeler de leur décision au Surintendant. Ce sont eux aussi qui font prélever sur les habitants la taxe imposée par la loi pour l'instruction publique; ils peuvent en outre établir une école-modèle, et déterminent qu'elle contribution mensuelle chaque habitant doit payer, en sus de la taxe sur les immeubles, pour chaque enfant en âge d'aller à l'école, et aussi le nombre et les bornes de chaque arrondissement scolaire.

Les personnes qui se destinent à l'instruction publique comparaissent devant un des deux Bureaux d'Examineurs établis à Québec et à Montréal, pour faire examiner leurs qualifications et recevoir leurs diplômes. Chacun de ces Bureaux est composé de quatorze personnes.

Les Catholiques et les Protestants ont des écoles séparées, lorsque la minorité catholique ou protestante le demande.

Dans le Haut-Canada, il y a aussi des Commissaires élus pour la régie et l'administration des écoles, et les instituteurs sont tenus de subir un examen. Les écoles-modèles sont établies par les conseils municipaux des comtés, et ces conseils sont autorisés à prélever une taxe dans ce but et pour la fondation de bibliothèques de comtés; cette taxe est en outre de celle qui est destinée au soutien des écoles élémentaires. La division des townships en arrondissements scolaires et la nomination de surintendants locaux sont aussi laissées aux conseils municipaux. Ces surintendants doivent visiter chaque école de leur arrondissement 4 fois dans l'année, et décider les contestations relatives aux écoles; leurs décisions sont sujettes à appel au Surintendant-en-Chef.

Il y a de plus, dans chaque comté, un bureau d'instruction publique, qui examine les instituteurs et leur donne des diplômes; il choisit les livres scolaires, et pourvoit à l'établissement des bibliothèques des écoles.

Enfin, il existe un bureau général de l'instruction publique du Haut-Canada, chargé de l'établissement et de la régie de l'école normale, qui est aussi sous la surveillance du Surintendant-en-Chef.

En vertu de la loi, les Catholiques du Haut-Canada ont droit à des écoles séparées de celles des Protestants, mais (comme nous le remarquons au chapitre des "Cultes") la pratique est bien différente de la théorie.

Le système haut-canadien d'ailleurs est bien propre à encourager et développer l'instruction publique, comme on vient de le voir. Il pourvoit en outre à ce que l'on prenne, sur la part de l'allocation provinciale destinée au Haut-Canada, une somme de 1,500 livres pour le soutien d'une école normale, puis 1,000 livres pour aider les instituteurs qui fréquentent l'école normale; enfin, le Gouverneur est autorisé à prendre sur la même allocation une somme de 3,000 livres pour le soutien de bibliothèques locales.

Le Bas-Canada n'a pas encore l'avantage de posséder une école normale, mais la législature a voté les fonds nécessaires, et il est bien probable qu'avant deux ans il n'aura rien à envier sous ce rapport à la partie supérieure de la Province.

L'instruction publique élémentaire s'est peut-être développée plus lentement dans le Bas-Canada que dans l'autre section de la Province. Mais il n'est pas douteux que depuis plusieurs années les progrès sont ici très sensibles, et que, si cette section de la Province n'a pas été sous ce rapport au pas de course du Haut-Canada, elle n'en a pas moins avancé sûrement et fermement dans la voie de l'instruction publique. Il peut se faire que le nombre des écoles et celui des enfants qui les fréquentent n'aient pas toujours été dans une progression aussi rapide qu'on l'eût désiré, mais il

est de fait que les écoles actuelles donnent aux enfants du peuple un enseignement plus solide et plus durable que celui qu'ils y puisaient précédemment.

Au reste, les tableaux suivants font connaître les progrès de l'instruction publique dans les deux sections de la Province:

				BAS-CANADA					
				Nombre d'écoles élémentaires et autres	Nombre d'élèves	Nombre total d'in- stitutions d'édu- cation	Nombre total d'é- lèves dans toutes les institutions d'éducation	Nombre de maisons d'écoles construi- tes	Nombre de maisons d'écoles en con- struction
1843				1298	39397	..	..	..	..
1844				1832	61031	..	..	..	..
1845 (1er semestre)				1737	59389	..	..	..	..
1845 (2d ")				1830	69887	..	..	..	..
1846 (1er ")				1632	60685	..	..	..	..
1846 (2d ")				1727	68133	..	..	..	..
1847 (1er ")				1741	67257	..	..	..	..
1847 (2d ")				1653	66579	..	..	..	..
1848 (1er ")				1750	67152	..	..	..	..
1848 (2d ")				1713	68422	..	..	..	..
1849 (1er ")				1817	68994	..	..	..	..
1849 (2d ")				1879	73551	..	..	..	..
1850 (1er ")				2005	74857	..	..	1365	60
1850 (2d ")				1991	79284	..	..	1398	62
1851 (1er ")				..	..	2277	97582	..	..
1852				2234	98840	2352	108284	1556	..
1853				2573	107227	2571	119737	..	..
1854				..	..	..	..	..	..

Les rapports officiels font voir aussi que le montant consacré à l'instruction publique dans le Haut-Canada s'est élevé à 194,725 livres en 1851, à 196,074 en 1852, à 199,674 en 1853; et que, de mai de novembre 1854 à la fin d'août 1854, le département de l'éducation a doté les institutions publiques de la sous-partie de la Province de 62,326 volumes sur l'histoire, la géologie, la botanique, les sciences physiques, la géologie, la philosophie naturelle, la chimie, la chimie agricole, l'agriculture pratique, les manufactures, la littérature moderne, la littérature ancienne, les voyages, les romans, etc.

				HAUT-CANADA			
				Nombre d'écoles élémentaires	Nombre d'enfants dans les écoles élémentaires	Nombre total d'institutions d'éducation	Nombre d'élèves dans toutes les institutions d'éducation
1844				2610	96756	2700	96756
1845				2780	110002	2836	
1846				2589	101912	2705	
1847				2727	124829	2863	131360
1848				2800	130739	2958	135295
1849				2871	138465	3076	144406
1850				3059	151891	3349	159678
1851				3001	168159	2239	175895
1852				3010	179587	3258	189310
1853				3127	194736	3391	203896

En outre des écoles élémentaires, il y avait dans le Haut-Canada:

	1847	1848	1849	1950	1951	1952	1953
Collèges et Universités	6	6	7	7	7	8	8
Ecoles de grammaire et Académies de comtés	32	33	39	57	70	74	79
Ecoles privées (connues)	96	117	157	224	159	167	174
Ecoles Normale et Modèles	2	2	2	2	2	3	3
Ecoles libres				252	855	901	1052
Elèves des Collèges, etc.	700	740	773	684	632	751	756
Elèves des Académies et des Ecoles de grammaire	1000	1115	1120	2070	2800	3194	3839
Elèves des écoles privées	1831	2345	3648	4663	3948	5133	3822
Elèves des écoles Normales et Modèles		356	400	370	356	645	735
Ce qui porte le nombre des élèves de toutes les maisons d'éducation et écoles du H.-Canada à	131360	135295	144406	159678	175895	189310	203896

Les rapports officiels font voir aussi que le montant consacré à l'instruction publique dans le Haut-Canada s'est élevé à 154,218 livres en 1851, à 196,074 en 1852, à 199,674 en 1853; et que, du mois de Novembre 1853 à la fin d'Août 1854, le département de l'éducation a doté les bibliothèques publiques de la même partie de la Province de 62,866 volumes sur l'histoire, la zoologie, la botanique, les sciences physiques, la géologie, la philosophie naturelle, la chimie, la chimie agricole, l'agriculture pratique, les manufactures, la littérature moderne, la littérature ancienne, les voyages, les romans, etc.

Sous le nom de "Collèges et Universités," dans le dernier tableau, se trouvent compris:

1^o. L'Université de Toronto, qui est une université protestante mixte sous le contrôle du gouvernement et est richement dotée des deniers de la Province; elle a des Facultés de Droit, de Médecine, des Arts, de Théologie, etc.; un collège en dépend;

2^o. L'Université du Collège Victoria, dans la Ville de Cobourg; elle possède plusieurs Facultés, entre autres une de Médecine et une des Arts;

3^o. L'Université du Collège de la Trinité, dans la Cité de Toronto; elle ne date que de 1852, et est une université anglicane, fondée par l'Evêque anglican de Toronto au moyen des contributions généreuses de ses ouailles; elle possède des chaires de Théologie, de Littérature, de Mathématiques, de Droit, de Médecine, etc.;

4^o. Le Collège de Régipolis, à Kingston, collège catholique confié aux soins de membres du clergé; il est fondé depuis plusieurs années;

5^o. Le Collège de la Reine (Queen's College), aussi à Kingston; c'est une institution presbytérienne;

6^o. Le Collège de St. Michel, à Toronto, institution toute nouvelle, mais qui paraît devoir prospérer sous la direction supérieure de l'Evêque catholique de Toronto et les soins des Pères de l'Ordre de St. Bazile.

7^o. Le Collège de St. Joseph, à Bytown ou Cité d'Ottawa, fondé par l'Evêque catholique actuel de Bytown, et dirigé par des membres du clergé.

Le Haut-Canada a aussi l'avantage de posséder un journal de l'instruction publique, que rédige le Surintendant du Haut-Canada. Il serait à souhaiter que le Bas-Canada eût aussi le sien; l'instruction publique y gagnerait, et l'on connaîtrait mieux les progrès que font les écoles élémentaires.

Dans le Bas-Canada, en sus des écoles élémentaires, mais au nombre desquelles nous les avons mises, il existe 67 Ecoles-Modèles qui sont tenues sur un excellent pied, et dix-neuf Académies qui ne le cèdent en rien aux autres institutions du même genre de la Province supérieure.

Le Bas-Canada est en outre doté d'un très grand nombre d'institutions de haute éducation, et n'a sous ce rapport rien à envier aux pays les plus favorisés, comme on en peut juger par ce qui suit.

Depuis longues années, Montréal possède une université protestante "L'Université du Collège McGill," qui est convenablement dotée et dans un état florissant. On y a établi des chaires de Droit, de Médecine, des Arts, d'Histoire, etc.

Montréal a de plus deux collèges catholiques, celui de Montréal sous la direction des Messieurs de St. Sulpice, et celui de Ste. Marie sous les soins des Révérends Pères Jésuites. Ces collèges sont dans un état prospère, et sont fréquentés par un très grand nombre d'élèves qui, outre le français, l'anglais, le latin et le grec, y apprennent la versification, les belles-lettres, la rhétorique, la géographie, l'histoire, les mathématiques, la physique, la chimie, la botanique et la géologie; ils y suivent aussi un cours de philosophie, et y apprennent leur religion.

Le Grand-Séminaire de Montréal est destiné aux élèves des collèges qui veulent étudier la théologie catholique pour entrer dans les ordres sacrés.

Le District de Montréal, qui est densément peuplé, n'a pas voulu demeurer en arrière de la grande cité dont il est si justement fier. Il a fondé les Séminaires ou Collèges de Ste. Thérèse, Chambly, l'Assomption, Terrebonne et l'Industrie, où la jeunesse canadienne reçoit une haute éducation, qui la prépare aux professions libérales, à l'état ecclésiastique, etc.

Si du Diocèse de Montréal nous passons à celui de St. Hyacinthe, nous y trouvons une institution d'éducation très florissante, qui est en même temps grand-séminaire et collège; c'est le "Séminaire de St. Hyacinthe." Le Grand-Séminaire prépare les lévites pour le sanctuaire, et dans le collège les jeunes gens étudient les lettres et les sciences profanes.

Dans le Diocèse des Trois-Rivières, se trouve le "Séminaire de Nicolet" qui est une pieuse fondation d'un prêtre catholique et doit sa prospérité actuelle à la munificence des Archevêques de Québec, sous la juridiction desquels se trouvait naguère le Diocèse des Trois-Rivières. Cette institution est, comme celle de St. Hyacinthe, tant grand-séminaire que collège. Toutes deux donnent une instruction solide à un grand nombre d'élèves.

Enfin, à Québec, siège du Métropolitain catholique, l'instruction publique n'a pas été négligée. L'an dernier, on jetait les bases de la grande Université Laval, à laquelle Sa Majesté la Reine de la Grande-Bretagne avait accordé les Lettres-Patentes, et que Sa Sainteté le Pape Pie IX venait d'approuver et bénir. Cette université, comme la plupart des séminaires et collèges du Bas-Canada, doit sa fondation au clergé catholique. Ce sont les Messieurs du Séminaire de Québec qui ont voulu se charger de pourvoir à tous les besoins pécuniaires de cette université, et ils s'acquittent de la tâche généreuse qu'ils se sont imposée volontairement, avec la même libéralité et le même dévouement dont ils ont fait preuve chaque fois qu'il s'est agi de contribuer à l'instruction du peuple ou au soulagement des grandes infortunes. Cette université, quoique de date toute récente, possède des facultés de droit et de médecine qui promettent déjà de donner de l'éclat et de la renommée à l'enseignement de cette université. Grâce aux soins des Messieurs du Séminaire, elle pourvoit depuis deux ans à l'entretien à Paris de trois jeunes Ecclésiastiques canadiens. Ces jeunes messieurs se préparent au professorat par de fortes études dans la belle institution des Carmes. Un des

membres du Séminaire fait à Rome, depuis un an, de nouvelles études théologiques pour professer plus tard dans la faculté de théologie de la nouvelle université, qui sera pour le Canada catholique ce que peut être pour l'Irlande l'Université catholique de Dublin.

Le Séminaire de Québec, dont il vient d'être fait mention, est la plus ancienne maison d'éducation du Canada, puisqu'elle a été fondée en 1663 par le premier Evêque de Québec, Mgr François de Laval-Montmorency, qui lui légua tous ses biens. Lors de la suppression des Jésuites en Canada, le Séminaire de Québec, qui était destiné principalement à l'instruction des jeunes gens se préparant au sacerdoce, fut divisé en grand et petit séminaire, le premier consacré à l'instruction théologique, et le second remplaçant le Collège des Jésuites. Le Séminaire de Québec, depuis sa fondation, n'a pas failli à sa mission. Son enseignement n'a fait que croître en importance, et aujourd'hui dans aucune maison d'éducation de l'Amérique on ne procure à la jeunesse studieuse une instruction plus dolide et plus durable. On y enseigne les langues française, anglaise, latine et grecque, la versification, les belles-lettres et la rhétorique; on y fait suivre des cours de géographie, d'histoire, de géologie, de botanique, d'histoire naturelle, d'architecture, d'astronomie, de musique, de dessin, de mathématiques, de physique, de chimie, et de philosophie, sans compter des cours réguliers d'instruction religieuse, dont sont exempts les élèves qui ne professent point la religion catholique, la même exemption existant dans toutes les maisons d'éducation du Bas-Canada. Le Petit-Séminaire de Québec est fréquenté par environ 350 élèves, dont 180 pensionnaires.

Dans le Diocèse de Québec se trouve encore le Collège de Ste. Anne de la Pocatière, fondé par un Prêtre catholique. Le cours des études s'y divise en deux parties distinctes. Dans le 1er cours ou cours préparatoire, on enseigne les langues anglaise et française, la géographie, l'histoire, la géométrie pratique, le dessin linéaire, la tenue des livres, l'horticulture et la musique; ce cours est de quatre années. Dans le second cours ou cours classique, on enseigne le latin, le grec, les belles-lettres, la rhétorique, la philosophie, les mathématiques, la chimie, la botanique, le dessin, la musique; le cours est de six ans. Ce collège, comme tous les autres collèges catholiques du Bas-Canada, est sous la direction du clergé.

La Paroisse de Ste. Marie de la Beauce possèdera aussi sous peu un collège, grâce aux efforts généreux et intelligents de son cur et à la libéralité du Parlement. Il en est de même de la Paroisse de St. Germain de Rimouski, qui devra en grande partie au Député du Comté et au Curé de la Paroisse d'avoir bientôt un collège dont cette section du pays devra beaucoup profiter.

En parlant des institutions scolaires du Bas-Canada, il ne faut pas passer sous silence les nombreuses écoles des "Frères des Ecoles Chrétiennes." On les trouve dans plusieurs de nos campagnes, dans toutes nos grandes villes et dans plusieurs de celles de la Province supérieure; et elles sont fréquentées avec autant d'empressement et de bonheur que celles que ces bons Frères possèdent en France, en Angleterre, aux Etats-Unis et ailleurs. A la fin de l'an dernier, ils avaient en Canada 14 maisons, habitées par 130 frères, et fréquentées par 6,474 élèves. Ces chiffres sont presque ceux des Etats-Unis pour la même année. Le nombre de maisons que les Frères

y possédaient étant aussi de 14, le nombre des Frères de 150 et celui des élèves de 6,784.

Il est bon aussi de mentionner qu'en outre de l'Université McGill, les Protestants ont le Collège de Lennoxville appelé Bishop's Collège, dans lequel on enseigne la théologie protestante, les langues, la littérature, les mathématiques, etc., et qui vient, dit-on d'être érigé en Université; ils possèdent à Québec, à Montréal et dans quelques autres endroits du Bas-Canada, des académies et écoles supérieures que fréquentent un grand nombre de jeunes gens qui se destinent au commerce et même aux professions libérales.

Les institutions créées pour l'instruction des jeunes filles ne sont guère moins nombreuses dans le Bas-Canada que celles destinées à l'instruction des jeunes gens. On les trouve partout où les besoins des populations les requièrent. Québec, par exemple, a le couvent des Ursulines, celui de l'Hôpital-Général et celui de la Congrégation. Ces trois institutions sont pour les jeunes filles ce que sont les petits-séminaires et les collèges pour les jeunes gens. On y enseigne tout ce qu'une jeune personne apprend ailleurs dans les meilleures institutions de ce genre. Le Couvent des Ursulines est la plus ancienne institution que nous ayons en Canada pour l'instruction des jeunes filles. Elle fut fondée par Madame de la Peltrie en 1639; la première bâtisse fut complète en 1641, et en 1650 la maison fut détruite par incendie. L'établissement n'en continua pas moins à prospérer, et aujourd'hui la communauté qui est composée de 56 religieuses professes, cinq novices et une postulante, donne l'instruction à 120 pensionnaires, 87 demi-pensionnaires et 146 élèves externes; en tout 353 élèves. Depuis l'année 1650 jusqu'à Décembre 1854, il y a eu dans cette institution 6,011 jeunes filles pensionnaires, dont 250 Huronnes, Algonquines, Iroquoises et Abénaquises. Les Ursulines ne commencèrent à avoir des demi-pensionnaires qu'en 1800, et depuis cette époque jusqu'à Décembre 1854 elles en ont eu 1,256. Les classes externes furent ouvertes dès 1658, et ont été fréquentées jusqu'à Décembre 1854 par 8,364 élèves. En sorte que, de 1650 à 1854 inclusivement, cet établissement a donné l'instruction à 15,631 jeunes filles.

Les Soeurs de la Congrégation ont à Québec un magnifique établissement, qui est dans un état très prospère. Elles ne bornent cependant pas leur enseignement aux jeunes filles de la ville. Elles ont des succursales en huit ou neuf endroits différents du District de Québec, et prennent actuellement des mesures pour en établir d'autres dans six différentes paroisses du District.

Les Soeurs de la Charité ont aussi à Québec des écoles gratuites, où les jeunes filles pauvres reçoivent une instruction proportionnée à leur état.

De nombreux établissements du même genre se remarquent dans les autres parties du Bas-Canada, et tout spécialement aux Trois-Rivières où se trouve un Couvent d'Ursulines, dans le Diocèse de St. Hyacinthe où il existe aussi une communauté religieuse, et dans le Diocèse de Montréal qui, en outre du Couvent des Soeurs de la Congrégation et des nombreuses succursales qu'elles ont établies, possède deux maisons sous

les soins des Dames du Sacré-Coeur, une maison sous ceux des Soeurs des Saints Noms de Jésus et Marie, un autre établissement sous la direction des Soeurs de Ste. Anne, et une dernière confiée à la sollicitude des Soeurs des Sept Douleurs.

Le Haut-Canada est moins favorisé sous le rapport des institutions pour l'instruction des jeunes filles. Il en possède néanmoins quelques-unes, entre autres à Toronto, à Kingston et à Bytown ou Cité d'Ottawa.

7. La civilisation de la Nouvelle-

Les arts au Canada français, des cri-

Francs. Les détails qui précèdent doivent convaincre quiconque ne le sait déjà que l'enseignement scolaire reçoit en Canada l'attention toute spéciale de la Législature, du clergé et en général des hommes instruits; qu'il a été fait depuis longtemps de puissants efforts et des sacrifices considérables pour procurer au peuple une instruction solide et appropriée à ses besoins; que la Province est heureusement dotée de nombreux établissements de haute éducation, d'institutions scolaires supérieures, et d'écoles primaires qui promettent les plus heureux résultats.

Qui pourrait après cela douter du succès, surtout quand on voit les Universités, Séminaires, Collèges et Académies donner annuellement l'instruction à des milliers de jeunes gens, qui se trouvent ensuite en état d'occuper des positions distinguées au Barreau, dans la magistrature, les autres professions libérales, le commerce, etc.? Qui oserait le nier, quand on voit des milliers de jeunes filles fréquenter nos couvents et autres institutions d'éducation, puis en sortir tous les ans et emporter avec elles le goût de l'instruction qu'elles encouragent au sein des nouvelles familles qu'elles sont appelées à former? Qui enfin ne le croirait pas, quand on sait par des chiffres, certains que 247,443 enfants fréquentaient les écoles en 1851, et que, notre population totale étant alors de 1,842,265 habitants, plus d'un huitième de notre population fréquentait nos écoles et collèges?

Remarques générales.-

- Il ne s'agit pas de Langevin, H.-L., Le Canada, ses institutions, ressources... Québec, 1855.

des arts au Québec mais plutôt d'insister sur les manifestations les plus valables de la vie du Canadien français et le mieux réussi à s'exprimer, et de dégager les lignes d'évolution du XVIII^e au XIX^e siècle.

- Il est plus important que l'élève connaisse les principales caractéristiques de la maison ou de l'église canadiennes, que la liste des églises construites durant telle ou telle période, qu'il voit (dans illustrations) et apprécie quelques sculptures, connaisse le nom des chefs de file plutôt que de mémoriser une liste important d'œuvres et de sculpteurs.

V - VIE CULTURELLE

PROGRAMME ACTUEL

7. La civilisation de la Nouvelle-France: instruction, lettres, art.

20. La renaissance de la culture: arts, lettres.

26. Le rayonnement de la culture française et catholique: rayonnement intérieur, éducation, rayonnement extérieur.

27. Le rayonnement artistique et littéraire: arts, lettres.

SON INTERPRÉTATION POUR 1966-67

Les arts au Canada français, des origines à aujourd'hui:

A. XVIIe, XVIIIe, XIXe siècles:

- l'architecture (maison et église)
- la sculpture
- le mobilier

B. XXe siècle:

- l'architecture
- la sculpture
- la peinture

N.B. L'étude de la vie littéraire est laissée au cours de la littérature; le système d'éducation et la vie religieuse sont étudiés dans le thème 4.

COMMENTAIRES.-

Remarques générales.-

- Il ne s'agit pas d'entreprendre une rétrospective complète des arts au Québec mais plutôt d'insister sur les manifestations les plus valables: là où le Canadien français a le mieux réussi à s'exprimer, et de dégager les lignes d'évolution du XVIIe au XXe siècle.

- Il est plus important que l'élève connaisse les principales caractéristiques de la maison ou de l'église canadiennes, que la liste des églises construites durant telle ou telle période, qu'il voit (dans illustrations) et apprécie quelques sculptures, connaisse le nom des chefs de file plutôt que de mémoriser une liste importante d'oeuvres et de sculpteurs.

V - VIE CULTURELLE

PROGRAMME ACTUEL

7. La civilisation de la Nouvelle-France: instruction, lettres, art.

20. La renaissance de la culture: arts, lettres.

26. Le rayonnement de la culture française et catholique: rayonnement intérieur, éducation, rayonnement extérieur.

27. Le rayonnement artistique et littéraire: arts, lettres.

SON INTERPRETATION POUR 1966-67

Les arts au Canada français, des origines à aujourd'hui:

A. XVIIe, XVIIIe, XIXe siècles:

- l'architecture (maison et église)
- la sculpture
- le mobilier

B. XXe siècle:

- l'architecture
- la sculpture
- la peinture

N.B. L'étude de la vie littéraire est laissée au cours de la littérature; le système d'éducation et la vie religieuse sont étudiés dans le thème 4.

COMMENTAIRES.-

Remarques générales.-

- Il ne s'agit pas d'entreprendre une rétrospective complète des arts au Québec mais plutôt d'insister sur les manifestations les plus valables: là où le Canadien français a le mieux réussi à s'exprimer, et de dégager les lignes d'évolution du XVIIe au XXe siècle.

- Il est plus important que l'élève connaisse les principales caractéristiques de la maison ou de l'église canadiennes, que la liste des églises construites durant telle ou telle période, qu'il voit (dans illustrations) et apprécie quelques sculptures, connaisse le nom des chefs de file plutôt que de mémoriser une liste important d'oeuvres et de sculpteurs.

- La principale difficulté de ce thème sera de trouver les documents, les illustrations, les films ou les diapositives nécessaires à sa présentation. Le professeur doté d'un peu d'initiative et intéressé par sa matière saura la surmonter. La plupart des sources mentionnées sont disponibles dans toutes les bibliothèques publiques ou privées (collèges) de quelque importance. De plus, nombre d'écoles sont situées à proximité de monuments intéressants (vieilles maisons canadiennes, églises anciennes... ou d'avant-garde) ou de musées. Une leçon sur place ne saurait mieux convenir à l'exposé de ce thème.

- Le professeur pourrait inviter dès maintenant, ses élèves à réunir une documentation. Il sera étonné des résultats. Le "magazine" de La Presse, Perspectives, Actualité, Canadian Home, Châtelaine etc., publient très souvent de très belles photos sur le sujet.

BIBLIOGRAPHIE

Sources citées:

- (1) Gérard Morisset, Coup d'oeil sur les arts en Nouvelle-France. Québec, Cherrier, 1941
- (2) Gérard Morisset, L'architecture en Nouvelle-France. Québec, s.é., 1949
- (3) Antoine Roy, Les lettres, les sciences et les arts au Canada sous le régime français. Paris, Jouve, 1930
- (4) Jean Palardy, Les meubles anciens du Canada français. Paris, Arts et métiers graphiques, 1963 (Voir la bibliographie p. 399-400)
- (5) Boréal Express, Le journal historique. (Il faudrait mentionner ici de très nombreuses références. On trouvera dans ce journal des numéros spéciaux consacrés à l'aspect civilisation, particulièrement 1666, 1683, 1743. Le professeur devra consulter l'index qui termine l'album (1524 - 1760)

Autres:

Guy Viau, La Peinture moderne au Canada français.
Ministère des Affaires culturelles, Québec, 1964 (Voir bibliographie
p. 86 sq.)

Les Arts au Canada.
Ministère de la citoyenneté et de l'immigration, Ottawa, 1958

Vie des Arts.
Paraît quatre fois l'an. Publiée à Montréal

Guy Robert, Pellan, sa vie et son oeuvre.
Coll. Artistes canadiens, C.P.P., Montréal, 1963

Gérard Morisset, Exposition rétrospective de l'art au Canada français.
Québec, secrétariat de la Province, 1957

Gérard Morisset, La peinture traditionnelle au Canada français.
Montréal, Cercle du Livre de France, 1960

Gérard Morisset, Les églises et le trésor de Varennes.
Québec, Médium, 1943

Gérard Morisset, Le Cap-Santé, ses église et son trésor.
Québec, Médium, 1944

Alan Gowans, Church architecture in New France.
Toronto, University of Toronto Press, 1955

Alan Gowans, Looking at architecture in Canada.
Toronto, Oxford University Press, 1958

Ramsay Traquair, The old architecture of Quebec; a study of the buildings
erected in New France from the earliest explorers to the
middle of the nineteenth century.
Toronto, Macmillan, 1947

X. Le mobilier

R.P. Cette partie de l'œuvre ne saurait se con-
sacrer sans l'utilisation du livre de Palar-
dy. Il ne s'agit pas de faire de nos élèves
des spécialistes du vieux meuble canadien,
mais de leur en faire apprécier l'originalité
et la qualité. Quelques exemples bien choi-
sis devraient suffire à illustrer la leçon.
L'étude du mobilier pourrait donner oc-
casion à une nouvelle discussion sur le cadre
matériel de la famille canadienne d'origine
sur l'île et dans le monde.

Roy (3): 204-205

Palarady: 15-16,

24-25,

illustrations

Films: Voir le Roy n° 1, plan

plan 411 (1947)

(27 min.) (25 min. de 16 min.)

A.- XVIIe - XVIIIe - XIXe SIECLESRéférences1. L'architecture:a) La maison canadienne:

- à l'origine.
- matériaux.
- le type de Montréal, le type de Québec; leur fusion
- sa décadence (XIXe siècle).

Morisset (2), p. 15-43

Palardy (4), p. 18-19

Roy (3), p. 157-172

p. 189-194

p. 199-207-122

b) L'église canadienne:

- à l'origine.
- matériaux.
- le type "à la récollette";
- le type "à transept";
- décadence: l'architecture archéologique.

Le Boréal Express, numéro de 1966 et de 1743.

Morisset (2), p. 45-69

p. 83-95

Morisset (1), p. 6-13

A. Roy (3), p. 151-154

p. 173-180

Filteau, p. 111, 291-293

2. La sculpture:

- principaux caractères.
- les Levasseur et les Baillargé, Philippe Liébert, l'école de Quevillon.

Morisset (1), p. 25-47

A. Roy (3), p. 230-241

Filteau, p. 203-295

3. Le mobilier:

N.B. Cette partie du cours ne saurait se concevoir sans l'utilisation du livre de Palardy. Il ne s'agit pas de faire de nos élèves des spécialistes du vieux meuble canadien, mais de leur en faire apprécier l'originalité et la qualité. Quelques exemples bien choisis devraient suffire à illustrer la leçon.

L'étude du mobilier pourrait donner occasion à une heureuse digression sur le cadre matériel de la famille canadienne française aux XVIIe et XIXe siècles.

Roy (3): 265-268

Palardy: 15-18,

24-25,

illustrations

Film: Sire le Roy n'a plus rien dit (ONF)

(47 min.) (35 mm ou 16 mm)

B.- XXe SIECLE

Cette partie du cours devrait déboucher sur la production artistique actuelle au Québec. Le professeur, devant cultiver chez ses élèves le sens critique, évitera de leur imposer ses jugements de valeur ou ses préjugés.

1. L'architecture:

- crise de personnalité; renouveau;
- l'architecture s'internationalise (dans ce contexte, difficultés pour l'architecture canadienne de retrouver une personnalité).

Morisset (2): 115-122

Filteau: 434-436

2. La sculpture:

- la sculpture traditionnelle: Philippe Hébert...
- la sculpture nouvelle: R. Roussil, Vaillancourt, etc.

Filteau: 436-441

3. La peinture:

- ses origines (voir G. Morisset, La peinture traditionnelle...);
- au XXe siècle: devient un art important au Canada français: Ozias Leduc, M.-Aurèle FORTIN, BORDUAS, PELLAN, J.-Paul LEMIEUX, J.-Paul Riopelle, A. Dumouchel, Bellefleur, Molinari, J. de Tonnancour,...

Filteau: 441-443

Films fixes de l'ONF:

41110: Alfred Pellan;
41112: Borduas;
41130: Riopelle

Films 16 mm: Correlieu-Leduc
(ONF);

Sept peintres de Québec (ONF).

T H E M E V

Documents annexes.

1) Tradition et style.

Pour peu qu'on examine notre architecture d'autrefois, on constate qu'elle est l'oeuvre d'un peuple sédentaire et terrien. C'est un art essentiellement statique. Nulle recherche d'équilibre artificiel; nulle hardiesse et nulle virtuosité dans la mise en oeuvre des éléments architectoniques. La pierre et le bois y sont combinés avec la connaissance expérimentalement exacte des ressources de chaque matériau, une saine économie dans leur emploi et un sens architectural qui ne faiblit point. (...)

Cette architecture, si elle a poussé quelques rejetons en Nouvelle-France, n'a pas pris naissance chez nous. Elle nous a été apportée au XVII^e siècle par des maîtres d'oeuvre français. En France même, elle était déjà ancienne, puisqu'elle remontait au Moyen Age, à l'époque où les villes et les gros bourgs reconstruits par les Normands. Et c'est bien l'esprit du style roman qu'on perçoit dans les murailles nues et frustes et nos vieilles demeures, dans leurs toitures élancées et coupées de lucarnes, dans leurs cheminées monumentales et leurs coupe-feu, bref dans leurs proportions massives et leur aspect d'édifices fortifiés.

(Morisset, G., Architecture en Nouvelle-France.
Québec, 1949 : 15-18)

2) Style et types de maisons.

Si nos artisans d'autrefois éprouvent des difficultés sérieuses, même des déboires, dans la mise en oeuvre de nos propres matériaux, il n'en est pas ainsi du style de leurs ouvrages. Ce style, venu tout droit de France, d'origine paysanne plutôt que citadine, sujet aux fluctuations de la mode mais avec un certain retard, n'était pas la Renaissance française, comme on s'est plu à le répéter - la Renaissance était close depuis la fin des Valois, mais le style classique du règne de Louis XIV, plus ou moins fleuri, simplifié comme il convenait à une colonie naissante. A la faveur de nos fortes traditions professionnelles, il s'est perpétué pendant près de deux siècles.

Un particulier veut-il se faire construire une maison de pierre ou une fabrique, une église, il fixe d'abord le site, les dimensions, le nombre des pièces, des fenêtres et des cheminées. L'élément proportions ne tient que peu de place dans cette manière de procéder; et pour en corriger l'empirisme, on compte sur le savoir

du maître-maçon et de son collègue, le maître-charpentier. Le premier détermine l'épaisseur et la hauteur des murailles, les proportions des fenêtres et des cheminées; le second calcul l'inclinaison des combles, dessine les fenêtres et leurs chambranles, trace l'emplacement des cloisons et des portes; enfin, le menuisier choisit la mouluration des panneaux, en raison des dimensions des pièces et de leurs destinations, et aussi des ressources de son bouvet à clefs. Les uns et les autres en arrivent à des proportions toujours agréables, souvent parfaites, tant la pratique réfléchie de leur métier et la vivacité de leurs traditions guident leur goût, affinent leur sensibilité.

(Morisset, G., Coup d'oeil sur les Arts en Nouvelle-France.
Québec, 1941 : 2-6)

3 Architecture (domestique)

Selon leurs provinces d'origine, les maîtres-maçons apportent des variantes sur le plan des maisons et dans la mise en oeuvre des matériaux. C'est ce qui explique que la maison de la région québécoise ait une silhouette particulière; elle est longue, peu profonde, coiffée d'une haute toiture hérissée de lucarnes et flanquée de cheminées de pierre; ses murailles sont souvent enduites d'un mortier de chaux et sa toiture est couverte en bardeau de cèdre. La maison de la région montréalaise est, au contraire, presque carrée; ses cheminées sont monumentales; sa toiture est haute, mais le plus souvent sans lucarne; ses murailles sans enduit lui donne l'aspect d'une forteresse domestique. Pendant plus d'un siècle, ces deux types d'habitation évoluent lentement et se transforment peu à peu sous l'influence du climat et des habitudes sociales des habitations. Vers 1780, la maison canadienne a acquis ses caractères principaux, son style. (...)

3b) Le soin qu'on a apporté à l'architecture domestique nous a valu des oeuvres d'un charme infini. Citons sommairement la maison Villeneuve, à Charlesbourg; la maison Langlais, à Kamouraska; la maison Beauchemin, à Varennes; la maison Juneau, à Repentigny. Sur tout le territoire de la province, nombre de maisons manables témoignent de l'habileté des constructeurs et de cette sorte de génie paysan dont ils ont fait preuve. Sur la côte de Beaupré, dans l'île de Montréal et la région de Varennes, sur les rives du Saint-Laurent et de la Richelieu, dans la région des Deux-Montagnes même dans les Cantons de l'Est, le même style s'est développé pendant le XIX siècle et jusqu'à la première guerre mondiale, avec des variantes ingénieuses et une technique parfaite. C'est évidemment dans le même style que nos bâtisseurs ont érigé les petits édifices accessoires, comme les laiteries, les caves à légumes et les fours à pain.

(Morisset, G., Les Arts au Canada français.
Vancouver Art Gallery, 1959)

4) Description de la maison canadienne; ses caractères permanents.

Voici un autre caractère permanent de la maison canadienne: la justesse de ses proportions. C'est la qualité que de tout temps on lui a reconnue. De quoi est-elle faite? On imagine naïvement une sorte de recette magique, que chaque ouvrier du bâtiment conserve en secret dans son coffre d'outils et applique avec conscience à chaque construction nouvelle: étant donné telle longueur et telle profondeur de carré de maison, ordinairement déterminées par le client, les combles doivent avoir telle inclinaison, les cheminées telle importance, les fenêtres et les portes telles dimensions, les larmiers et les moulures telle saillie... Mais quand on examine attentivement nos maisons d'autrefois, on s'aperçoit qu'il n'y en a pas deux qui ont les mêmes proportions. Les variantes sont infinies; elles sont assurément très voisines les unes des autres, mais elles sont distinctes, facilement identifiables; et ce sont elles qui assurent l'individualité de chaque habitation et constituent le jeu même de l'évolution de notre architecture. J'insiste sur l'une des variantes, l'inclinaison des toitures. Au début les versants de toute toiture se coupent à soixante degré; vers 1800, ils sont à angle droit; cinquante ans plus tard, ils prennent l'allure d'un accent circonflexe aplati. L'inclinaison de la toiture ne sert pas seulement à dater une maison. Elle devient une sorte de moyenne proportionnelle; car à mesure qu'elle s'infléchit, les autres éléments de la maison subissent des transformations que j'appellerais volontiers complémentaires.

(Morisset, G., Architecture en Nouvelle France.
Québec, 1949 : 26-29)

5) Voici quelques références spéciales au Boréal Express.

- . 1661: la maison paysanne: 106, 107, 108
- . 1683: le Séminaire de Québec: 136
en peinture
- . 1701: deux belles demeures: 169
- . 1713: le Château de Ramesay: 173
- . 1743: la "Grande Maison" des Forges: 207
le Festival de l'habitation: 212 - 213
- . 1760: la maison Cadet: 242

Voir aussi dans Mason Wade, Les Canadiens français...
Tome I: 41 - 43.

VI - EMIGRATION, INDUSTRIALISATION ET URBANISATION

Ces trois phénomènes sociaux ont fortement marqué la fin du 19e siècle et le début du 20e siècle. Ils sont en étroite relation les uns avec les autres.

Le professeur pourra en amener l'étude et la compréhension par une réflexion et une analyse de l'essai de M. Seguin, intitulé Le développement économique intégral.

= = =

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INTEGRAL

Faut-il exposer ici la nécessité d'un certain développement, d'une marche à l'avant en économique? Après l'exploitation du sol ou encore d'autres ressources naturelles, en petit, pour soi, en vue de satisfaire les élémentaires besoins de nourriture, de logement, de vêtement, il est normal que des besoins nouveaux naissent, que les échanges se multiplient, que le travail se spécialise et qu'on passe graduellement à une mise en valeur plus poussée des possibilités d'un territoire et aux transformations de l'industrie manufacturière. Contenus dans de justes limites, cette croissance des besoins et ce perfectionnement dans la façon de tirer parti des richesses matérielles, sont sains et humainement progressifs. Toute nation se doit donc, en théorie, d'évoluer à des rythmes divers, de quitter un stade où presque toute la population se contentait de l'agriculture, pour atteindre à plus de variété

dans les métiers et les professions. A une société entièrement agricole, comme d'ailleurs à une société surindustrialisée, il faut préférer celle qui cherche à maintenir un certain équilibre entre agriculteurs, industriels, commerçants, professionnels, etc. Théoriquement, la nation canadienne ne pouvait se dispenser de participer à ce progrès économique et, en particulier, de diminuer le nombre de ses agriculteurs.

De plus, en pratique, un tel développement était fatal dans la région où se situe l'habitat des Canadiens. L'Est de l'Amérique, zone la plus anciennement colonisée, était appelé, à mesure que le centre et l'Ouest se peuplèrent, à s'éloigner de l'enfance économique, à délaisser l'agriculture pour s'intéresser davantage à l'industrie, au commerce, etc. Dans le Bas-Canada, la nature elle-même mettait de l'avant l'exploitation primaire de ressources autres que les produits de la ferme. La vallée du S.-Laurent, lieu entre l'Europe et l'intérieur américain, n'était pas un coin de terre isolable, mais un canal tout désigné pour un intense commerce. Les sites de Québec et de Montréal ne pouvaient que continuer, comme sous le régime français, à être des centres commerciaux où se développeront des habitudes d'affaires, où s'accumuleront des capitaux et où plus tard se localisera l'industrie manufacturière. Montréal, en particulier, allait devenir non pas seulement la métropole du Québec, mais celle des deux Canadas. Plus la région des Grands Lacs s'ouvrira à la civilisation, plus Montréal augmentera son commerce, son industrie, sa population.

La croissance du Haut-Canada forcera le pays de Québec à vieillir économiquement et à connaître un mouvement de concentration urbaine. Inévitablement, le territoire lui-même, par le genre de ses principales ressources et par sa situation géographique, entraînait les Canadiens hors de l'agriculture.

Autour des Canadiens, dans cette partie du monde qui encercle l'Atlantique-Nord, la Révolution industrielle devenait une réalité incontestable. Cette nouvelle orientation économique manifesta très tôt une conception purement matérielle du progrès. Elle ouvrait un âge de fer et de feu; elle apportait à l'humanité ces misères dont seront témoins les mines, les chantiers et les faubourgs, dans la vieille Europe comme dans la jeune Amérique. On doit critiquer les excès de la Révolution industrielle; on peut même regretter l'abandon d'un mode de vie moins fébrile, moins matérialiste et plus humain. Il n'y avait pas moins pour les Canadiens un problème de contact et de contraste. "Contentement passe richesse" disaient les paysans. Mais l'esprit anglo-saxon, épris de progrès matériel, sollicite et ébranle cet esprit de contentement. S'il n'était pas indispensable, pour les Canadiens, de tout accepter de la nouvelle orientation économique, il fallait cependant ne pas laisser de distances non justifiées. Une différence de niveau de vie trop prononcée provoquerait un déplacement de population. Isolés, les Canadiens auraient pu, à la rigueur, n'évoluer que lentement, se contenter encore longtemps de leur vie paysanne et s'industrialiser selon leur bon plaisir, à un rythme

choisi par eux. Mêlés aux Britanniques dont l'empire formait le plus actif ensemble économique de l'époque et à proximité des Etats-Unis destinés à devenir le plus colossal foyer industriel du globe, il était impossible aux Canadiens de prolonger pour tous, pendant des siècles, une économie rudimentaire comme la ferme paysanne. Leur entourage exigeait d'eux une vie économique plus diversifiée.

Qu'en même temps que cet essor naturel de l'économie, se produise l'exode rural, c'est une évidence. Puisqu'au début, tout le monde exploite la terre, c'est la terre qui donnera congé aux bras réclamés par les autres activités. Cet exode est d'abord intensifié par l'infériorité naturelle de l'agriculture, travail en général moins payant que tout autre. Car rien de plus commun, de plus répandu que la ressource "terre" et que le métier de cultivateur. La foule paysanne trouve peu de débouchés et ses produits se vendent à vil prix, tandis que l'exception, c'est-à-dire: ceux qui s'adonnent au commerce, à l'industrie ont des clients nombreux et leurs services, plus recherchés, sont mieux rémunérés. C'est cette infériorité congénitale de l'agriculture qui explique le passage de la main-d'oeuvre vers les autres activités, même dans les pays où l'agriculture est protégée, dotée de méthodes scientifiques et en possession d'un marché assuré. Tous les pays qui se sont industrialisés (Angleterre, France, Allemagne, Belgique, Etat-Unis etc) ont vu leurs campagnes se dépeupler. De plus, cet exode est facilité par l'opportunité qu'offre une économie à multi-

ples spécialités, de satisfaire les divers goûts. On ne parque pas indéfiniment tout un peuple dans un métier unique, même si (en faussant d'ailleurs l'interprétation de la vie économique sous le régime français) on fait des Canadiens un peuple "essentielle-ment" paysan dans l'âme... Toutes les nations, même les plus industrialisées de nos jours, ont été jadis ou pastorales ou agricoles. Qu'est-ce donc alors qu'une race "irrévocablement paysanne"? Chaque nation est composée d'individus aux aptitudes variées et a besoin de ces gens désireux de s'adonner à l'une ou l'autre des mille activités que comporte une vie économique normale et intégrale. Enfin, celui-là qui choisit un métier, est un jeune qui presque toujours n'a pas vingt ans et non un vieillard ou un sage, épris de vie calme et sédentaire.

(Maurice = = = Texte inédit, Montréal, 1917)

L'agriculture des Canadiens éprouvait, au milieu du XIXe siècle, de réelles difficultés à cause de la médiocrité des marchés, du blocage des espaces à coloniser et de la routine des méthodes de culture. Personne ne songera à le nier. Cependant, à supposer qu'il y ait eu meilleurs débouchés, espaces libres et instruction technique, puisque l'évolution économique s'imposait, en théorie comme en pratique, aux Canadiens et que c'était naturel pour l'agriculture même prospère de laisser partir les gens vers d'autres professions, il y aurait eu quand même déplacement de population, exode rural. Il est impossible de motiver la désertion des campagnes et d'expliquer les problèmes qui en résultent pour les Canadiens, entièrement

et exclusivement par les malaises dans les trois facteurs internes de l'agriculture: marché, territoire et technique. Ces troubles ont hâté et aggravé la crise, mais ne sont pas les seules causes. Une bonne part du déplacement de population qui alarme les Canadiens vers 1840-50 doit être attribuée à l'appel du développement économique intégral.

Puisque les Canadiens ne pouvaient demeurer indéfiniment et uniquement des agriculteurs, la question est maintenant de savoir comment s'effectuera leur sortie de l'agriculture. Et c'est ici qu'on a chance de découvrir l'action profonde sur la vie économique des Canadiens, du voisinage des Etats-Unis et de l'Occupation britannique.

(Maurice Séguin, Texte inédit, Montréal, 1947)

Indications bibliographiques

Le professeur devrait consulter les articles de Faucher, Paquet et Bouvier dans Recherches sociographiques, tome V, no 3, 1964. La critique qu'en donne J.P. Wallot dans RHAF, vol. XX, no 2, complète fort bien les trois articles mentionnés.

Nous offrons au professeur une série de textes qui permettent de saisir ces trois phénomènes sociaux. Il faudra évidemment recevoir avec prudence les points de vue de Rouleau, Dugré et Bouchette qui offrent tout de même l'avantage de nous plonger dans le coeur de la question.

Il faudra comparer soigneusement avec les exposés de Blanchard et les textes 1, 21, 35 et 36 dans Histoire du Canada par les textes, Tome II, 1963. Les introductions de Michel Brunet aux textes 35 et 36 et les bibliographies suggérées sont particulièrement importantes.

Autres références:

Mason Wade, Les Canadiens français....: 367 sq.
 Brunet, Michel, Les trois dominantes.... dans La présence anglaise et les Canadiens, Beauchemin, Montréal, 1958: 113 - 146.

2) La dévotion des Canadiens.

On n'est plus à démontrer le fait de la dévotion des Canadiens, et les inconvénients qu'elle peut entraîner. Les statistiques officielles, la charte officielle de la vie, le nombre des sans-travail et des indigents qui embarrassent l'administration des villes, tiennent lieu de toute démonstration.

T H E M E V I

Documents annexes.

1) L'émigration.

La question de l'émigration occupe l'attention publique depuis un grand nombre d'années. Toutes les personnes qui s'intéressent au bien-être et à la prospérité de notre chère patrie déplorent cet exode et travaillent, nous le reconnaissons, à mettre fin à ce fléau, qui n'a que trop dévasté nos campagnes. (...) C'est dans le but d'ajouter une nouvelle digue au torrent que nous avons entrepris ce travail, et, pour remplir plus sûrement notre mission délicate, nous agissons comme le médecin, nous mettons le doigt sur la plaie et nous disons au malade: "Voilà l'origine de ta maladie, il te faut tels remèdes et applique-les avec soin. Le traitement sera peut-être douloureux, mais la guérison est certaine."

Nous nous adressons donc aux habitants de la campagne et même des villes, et nous leur disons: "Voici les causes de l'émigration; faites-les disparaître, et le flot dévastateur cessera de couler."

Quelles sont les principales causes de l'émigration? nous demandera-t-on.

Pour répondre à cette question, il nous suffira de résumer, autant que possible, les observations que nous fournit l'expérience et de relater les faits tels que nous les avons vus et tels que nous les voyons encore tous les jours.

Nous attribuons l'émigration aux principales causes suivantes: 1. le luxe; 2. l'appauvrissement du sol dû au manque de connaissances agricoles; 3. la négligence des cultivateurs; 4. l'intempérance; 5. la cabale exercée par l'exemple et la parole; 6. le crédit.

Rouleau, C.E., L'Emigration, Québec, 1896

2) La désertion des Campagnes.

On n'est plus à démontrer le fait de la désertion des campagnes, ni les inconvénients qu'elle peut engendrer. Les statistiques officielles, la cherté croissante de la vie, le nombre des sans-travail et des indigents qui embarrassent l'administration des villes, tiennent lieu de toute démonstration.

De 1901 à 1911, la population rurale de l'Ontario diminuait de 52,184 âmes, tandis que sa population urbaine augmentait de 392,511. Les provinces maritimes voyaient également diminuer la population de leurs campagnes tandis que la population de leurs villes augmentait considérablement. Dans la province de Québec, quand la population des villes augmentait de 313,863, celle des campagnes, y compris les régions récemment colonisées, n'augmentait que de 39,951. Vingt-six comtés, subissaient même une diminution de leur population rurale. (...)

Dans le Canada entier, de 1901 à 1911, la population urbaine augmentait de 1,263,922, tandis que la population des campagnes n'augmentait que de 591,241. Si le mouvement continue, la population des villes, c'est-à-dire le nombre des consommateurs, dépassera bientôt le nombre des producteurs. C'est ce qui est arrivé dans l'Ontario où la population urbaine l'emporte maintenant sur la population rurale. Dans le Québec, la population rurale forme à peu près 51,6 pour cent de la population totale.

Elle en constituait 80,5 pour cent en 1871. (...)

Qui ne voit ce qui se produira si la population des villes continue à s'accroître plus rapidement que celle des campagnes? C'est la rupture de l'équilibre entre la production et la consommation. "Cet équilibre est à la veille de se rompre dans plusieurs provinces du Canada, écrivait M. Georges Pelletier à la fin de 1913; il passe par une crise, dans l'Est, qui s'industrialise plus vite qu'il ne faudrait, eu égard aux conditions spéciales du Canada. On ne saurait donc être surpris de la hausse du coût de la vie, quand l'armée des consommateurs, improductifs au point de vue alimentaire, n'a, pour l'approvisionner, qu'une quantité décroissante de producteurs, dont la production totale ne marche pas de pair avec le chiffre de la consommation."

On connaît les dangers de la décadence morale et la diminution des forces physiques qui résultent de l'encombrement des villes; je n'y insisterai pas. Au simple point de vue économique, la plaie qui nous menace est celle du paupérisme; ce sont aussi toutes ces difficultés sociales qui troublent depuis si longtemps les nations européennes. Déjà ces difficultés se sont fait sentir ici. Le meilleur moyen de les résoudre est de les prévenir en enrayant l'immigration à outrance et la désertion des campagnes. (...)

La simple énumération des causes qui déterminent la désertion des campagnes peut éclairer bien des esprits et suggérer quelques-uns des remèdes qu'il convient d'apporter au mal dont nous souffrons.

Il y a bien d'autres causes qui favorisent la désertion des campagnes et qu'il suffira de signaler.

PREMIERE CAUSE:

L'aversion pour la campagne.

Evidemment nous n'avons pas à nous étonner si plusieurs de nos jeunes gens s'éloignent des vieilles paroisses. Les familles sont nombreuses, et les terres, déjà divisées, ne peuvent suffire à tous les garçons qui seront demain des chefs de famille. Il faut bien chercher à s'établir ailleurs. Ce qui est alarmant, c'est que dans un temps de colonisation si intense, l'étendue des terres nouvellement défrichées est, dans notre province, relativement peu considérable; c'est que la plupart des jeunes gens qui s'éloignent de la maison paternelle sont des déserteurs de la terre.

Depuis qu'ils ont la force de travailler, on les a appliqués à des travaux pénibles, dont ils ne retireraient pas eux-mêmes le prix, où il ne prenaient qu'un intérêt médiocre, parce qu'ils y étaient traités en engagés sans salaire plutôt qu'en associés.

Ils sont à un âge où l'on ne voit de la ville que les aspects séduisants et de la campagne que les aspects désagréables, sans en apprécier les biens solides et les incomparables avantages. C'est sur la ferme qu'ils ont subi pour la première fois, la dure loi du travail, et ils ont pris l'habitude de rejeter sur elle seule ce qui est le lot de tout labeur ici-bas. C'est donc le travail de la ferme qu'ils veulent fuir avant tout, espérant échapper ainsi à la peine du travail. Dans la ville, il n'y aura plus d'animaux à soigner, plus de semences à faire, et plus de récoltes à couper, sous le grand soleil, au temps où les jours sont si longs, où l'on se lève si tôt, où l'on soupe si tard.

Et puis, quels avantages la terre leur a-t-elle procurés jusqu'ici? Elle les a nourris, c'est vrai; mais s'ils étaient nés en ville, n'auraient-ils pas été nourris de même, et mieux vêtus, mieux logés, mieux instruits? Ils ne savent pas encore que l'air des champs qu'ils ont respiré depuis leur enfance, leur a procuré une richesse que la plupart des enfants de ville leur envieraient avec raison, la santé. Fermant les yeux sur le solide pour ne voir que le brillant, le jeune campagnard se trouve inférieur en tout. (...)

AUTRES CAUSES:

Collèges classiques et déplacements.

Il y a bien d'autres causes qui favorisent la désertion des campagnes et qu'il suffira de signaler

On parle beaucoup depuis quelque temps, du rôle que les collèges classiques pourraient jouer dans le relèvement de l'agriculture. Plusieurs les accusent d'en avoir joué un détestable dans l'invasion des grandes villes. En créant le mirage des professions libérales, ils ont fait dédaigner la campagne. Par suite, on a cru trop longtemps que le jeune homme qui avait fait son cours ne pouvait pas, sans dégénérer, revenir à la culture de la terre. On a ainsi condamné à faire de petits médecins et des notaires sans influence, des gens qui, cultivateurs, auraient exercé autour d'eux une action salubre. Ils auraient hâté le progrès de l'agriculture, anobli la profession de cultivateur et contribué efficacement à faire prospérer la campagne. Les professions libérales auraient été, du même coup, moins encombrées, et nous aurions eu quelques politiciens de moins: c'eût été un avantage considérable.

Une raison plus commune de l'immigration en ville, c'est la facilité avec laquelle on voyage de nos jours. Les esprits sont familiarisés avec le déplacement. Autrefois c'était une affaire de changer de lieu. Aujourd'hui que tant de gens sont allés aux Etats-Unis et en sont revenus, on estime peu de chose de se transporter à la ville voisine. Nos gens sont déracinés, le moindre vent les soulève. Cette instabilité croissante n'est pas sans inquiéter les sociologues et les moralistes. Il semble qu'on ne s'attache plus comme auparavant à la maison où moururent les ancêtres, où des générations naquirent. Les traditions se perdent et l'on ne s'en soucie guère. Le bien-être du moment devient l'unique préoccupation.

UNE DERNIERE CAUSE:

Les Rentiers.

Une dernière classe des déserteurs de la terre, qu'il ne faut pas oublier. Le rentier est presque toujours un paresseux qui veut commencer ici-bas en petit, le repos qu'il ambitionne pour l'éternité.

Cet homme a réussi à faire des économies sur la ferme qu'il a reçu en héritage ou qu'il s'est achetée durant ses jeunes années. Quand ses enfants sont grands et dispersés, bien qu'il soit encore dans la force de l'âge et qu'il ambitionne une verte vieillesse, il quitte le travail, s'installe avec sa femme à la queue du village ou de la petite ville, et ne veut plus vivre que pour fumer sa pipe et faire ses dévotions. Au lieu de mettre au service de la ferme sa réserve de forces, et les fruits de son expérience, il va dépenser sa modeste rente, il se fait consom-

mateur au lieu de rester producteur, vivant de peu, dégustant l'égoïste plaisir de ne rien faire.

Dugré, Adélard, La désertion des Campagnes,
publié par le Ministère de l'Agriculture, 1916.

3) Nécessité de l'industrialisation.

Le Canada et la Nouvelle-Angleterre contenaient donc environ 2,500,000 personnes de sang français et de formation intellectuelle française. Dans la province de Québec, on comptait, en 1901, 150,599 cultivateurs, lesquels, avec leurs familles, si l'on compte cinq individus par famille, formaient une population agricole d'environ 755,000 âmes. Ce chiffre est trop peu élevé, vu le nombre ordinaire de nos familles; fixons donc approximativement la population agricole de Québec, en 1901, à 800,000. Pour trouver la population agricole française du Canada, il faut déduire du chiffre ci-haut, les cultivateurs anglophones de la province de Québec, mais il faut y ajouter les cultivateurs francophones des autres provinces. Ces chiffres se compensent, et nous restons avec une population agricole francophone d'environ 800,000. Retranchons ce nombre du total de la population de langue française (1,650,000) il restera 850,000. Retranchons encore 400,000 lesquels représenteront les religieux, les hommes de profession, marchands, artisans, pêcheurs, mineurs, etc. Cette déduction est assurément suffisante, si l'on réfléchit qu'il n'existe qu'une bien faible proportion francophone dans la population urbaine des autres provinces et que les dix principales villes de la province de Québec ne comptent guère plus de 477,000 âmes, dont une très forte minorité anglophone.

Il reste donc dans le pays à peu près 450,000 Canadiens-français qui devraient être des entrepreneurs ou des ouvriers industriels. Mais nous savons bien que la grande industrie ne s'est pas encore implantée au Canada et que, sous le rapport industriel, la population française est beaucoup moins avancée que la population anglaise. La valeur économique de ces Canadiens-français n'est donc pas utilisée comme elle devrait l'être, et il est certain qu'ils en souffrent énormément, et le pays avec eux. Rapprochons ceux-ci du million de leurs compatriotes que notre imprévoyance a exilés et nous pourrions construire un petit tableau beaucoup plus utile qu'agréable à étudier.

POPULATION CANADIENNE-FRANCAISE

Classe agricole au Canada.	800,000	
Professions et arts usuels au Canada.....	400,000	
		1,200,000
Classe industrielle (puissance économique en partie perdue).....	450,000	
Emigrés aux E.-U. (puissance perdue).....	1,000,000	1,450,000

Cette statistique dressée d'après les données imparfaites, n'est, il est vrai, qu'approximative. Elle est suffisante néanmoins pour établir bien clairement ceci: si près d'une moitié de la population française qui se réclame de la patrie canadienne, commence à sortir du marasme économique, l'autre moitié attend encore les réformes qui lui permettront de travailler utilement comme les autres citoyens à la richesse et à la grandeur de son pays.

Le Canada français perd la moitié de son effectif en population par suite des mauvaises conditions économiques qu'on y laisse subsister.

Bouchette, Errol, L'indépendance économique du Canada français, 3e édition

Montréal, 1913.

4) La généralisation de l'instruction industrielle.

Il est donc évident pour nous que si le Canada français veut vivre, il doit se développer par l'industrie comme par l'agriculture. Pour que son cœur batte avec force, il lui faut remplir d'air ses poumons. Et ce cœur, au Canada français du moins, n'est-ce pas le corps législatif et le gouvernant, la seule législature française de toute l'Amérique, dont les pulsations doivent alimenter les artères d'un sang abondant, pur et généreux? N'est-il pas évident que ce cœur bat trop faiblement? Ne devons-nous pas craindre de le voir un jour s'arrêter, si la maladie se prolonge? Il faut donc au corps social malade l'aliment vivifiant qui lui rendra la force, la santé et l'énergie.

Lorsqu'on parle de l'établissement de la grande industrie parmi la population de langue française du Canada, nos émules des autres groupes, et même un bon nombre des nôtres, malheureusement, se montrent sceptiques. On concède assez volontiers à nos compatriotes d'origine française de grandes qualités intellectuelles; on ne conteste pas leur génie artistique, ni même leur goût pour

les arts industriels. Mais on nie qu'ils possèdent le sens pratique et la persévérance qui s'acharnent et qui produisent à la longue la puissance et la supériorité économiques. Ceux-ci doivent donc prouver que ce jugement est injuste en s'emparant de leur industrie nationale, et ils le feront puisque leur survie est à ce prix. C'est là que doit tendre leur effort, c'est vers ce point que doivent les diriger ceux qui exercent sur eux quelque influence.

Dans un ouvrage antérieur, nous avons essayé de démontrer qu'un des moyens d'atteindre ce but serait la généralisation de l'instruction industrielle. Il serait facile, en effet, en nous servant de notre organisation scolaire actuelle, de préparer la jeunesse aux carrières pratiques.

Bouchette, Errol, Etudes sociales et économiques sur le Canada.

Montréal, 1905.

5) L'émigration des Canadiens français.

LES CAUSES DE L'EMIGRATION. - Ce phénomène, qui a tenu une si grande place dans l'évolution du Canada français, n'a jamais fait l'objet d'une étude d'ensemble. Aussi n'en abordons-nous l'explication qu'avec prudence.

A la base, nous voyons bien que la rapide croissance de la population française est responsable du mouvement; ce trop-plein d'hommes a besoin d'une expansion et la mobilité de la race les y entraîne. Mais ce n'est pas de la terre que ces ruraux vont chercher aux Etats-Unis: ils sont en quête d'argent. Le plus ancien texte que nous ayons trouvé à propos de ce mouvement nous dit qu'en 1809 «les jeunes gens de Saint-Luc (plaine de Montréal) allaient travailler, en Vermont, à la coupe des bois aux bords du lac Champlain d'où ils rapportaient de très fortes gages». Précieux document, qui atteste l'ancienneté du procédé ainsi que son caractère de déplacement temporaire. De même nous savons qu'au cours de la première moitié du siècle les gens de la Beauce vont l'hiver couper du bois en Maine, et si nombreux que dès 1839 il avait fallu créer à leur usage, en territoire américain, une mission dite du Kennebec. (...) Au début, le mouvement paraît revêtir la forme d'une migration saisonnière, déplaçant des bûcherons et des faucheurs, qui vont acquérir un peu de numéraire pour s'acheter des terres chez eux.

Mais très vite ces Canadiens qui commencent à fréquenter la

Nouvelle Angleterre s'aperçoivent qu'on y trouve d'autres moyens d'y gagner de l'argent: s'embaucher dans les usines qui y poussent comme des champignons au milieu du XIXe siècle et qui ont grand besoin de main-d'oeuvre. Ils s'engagent donc, afin de «faire de l'argent pour les terres», dans les «grandes boutiques» (manufactures) des Etats yankees, pour des séjours de la plus brève durée possible: propriétaires endettés qui vont se refaire, journaliers en quête d'une somme qui leur permettra de monter une exploitation; il en est souvent qui y sont allés plusieurs fois. Cependant beaucoup de ces fabriques étaient des usines textiles, qui réclament une dense main-d'oeuvre féminine; les filles et les femmes furent donc bientôt du voyage, ce qui entraîne le déplacement de familles entières. (...) On ne saurait sous-estimer le rôle de l'élément féminin en matière d'émigration; c'est lui qui, au nom du mieux-être, est le plus porté à faire adopter à la famille de nouveaux foyers. (...)

L'AMPLEUR DE L'EMIGRATION. - Nous ne disposons d'aucune statistique; le seule étude que nous connaissions, publiée en 1933, ne concerne que sept paroisses du Bord de l'Eau. Pour nous former une idée des effectifs mis en route et des rafles dues à ces départs, nous avons mené des enquêtes dans les paroisses, puis nous avons mis en parallèle les excédents démographiques et les totaux de population extraits des recensements.

Les enquêtes sur le terrain - et nous nous sommes renseigné sur la plupart des paroisses de la Province - nous ont donné d'idée de déplacements d'une rare puissance. Les Cantons de l'Est, proches de la Nouvelle Angleterre, et où les Canadiens pouvaient apprendre des premiers occupants quelques brides d'anglais, ont été précocement et fortement éprouvés. Un mémoire (1851) de l'abbé Racine fait état de 25 000 départs au cours des cinq années qui ont précédé 1849. «Il ne se passe guère une journée, - écrit en 1871 l'abbé Chartier à propos des Cantons - sans que l'on voie des familles entières s'embarquer pour les Etats-Unis; partout on n'entend parler que de gens qui émigrent ou se proposent d'émigrer.» Nos enquêtes ont largement confirmé ces indications: il n'y a pas une seule communauté qui n'ait été éprouvée par ces départs.

UN ESSAI D'EVALUATION. - Le seul comptage précis que nous connaissions, publié en 1933, a porté sur sept paroisses rurales du fleuve dans la région de Trois Rivières et pour une courte période: il donne pourtant une idée de l'intensité de l'exode. En une douzaine d'années (1880-1892) ces localités, peuplées en 1881 de 12 035 âmes, se sont délestées de 1 200 personnes parties aux Etats-Unis; ainsi ce bref intervalle a suffi pour rafler un dixième de la population. (...)

Récapitulant ces pertes, nous arrivons à un redoutable total de quelque 700 000 Canadiens français qui ont quitté leurs glèbes, et il est fort possible que le chiffre soit insuffisant. Là-dessus, nous estimons que l'immense majorité a pris le chemin des Etats-Unis, car la colonisation de la Prairie, qui s'ouvre à partir de 1890, les a peu tentés, ce qui prouve qu'ils cherchaient de l'argent et non des terres; c'est dommage pour leur influence dans la Confédération. Nous retrouvons la grande masse de nos émigrants au-delà de la frontière américaine: un fort peloton à Chicago, un autre à Detroit, mais le gros en Nouvelle Angleterre, dans les villes du Maine, du New Hampshire, du Massachusetts, du Rhode Island. Il est des cités où la population d'origine française est majoritaire, telle Woonsocket où des 50 000 habitants quatre cinquièmes sont dans ce cas; plusieurs villes ont des maires Canadiens français. Ils essaient, aidés par leurs prêtres, de conserver l'usage de leur langue, ce qui ne va pas sans grosses difficultés; beaucoup sont groupés à cet effet dans la vivante Société de la Saint-Jean-Baptiste d'Amérique. Ils n'en sont pas moins perdus pour la Province.

N.B. Le professeur devrait consulter les ouvrages de Raoul Blanchard. Les extraits que nous donnons ici sont beaucoup trop fragmentaires. A défaut des publications de l'Institut scientifique franco-canadien, voir tout au moins, Le Canada français, Anthème Fayard, Montréal, 1960.

Le professeur pourrait lire le point de vue de Robert Rumilly dans Le problème national du Canada français,

Fides: 18 sq.

6) Une réaction: la Conquête du Nord.

En 1862 l'abbé Brassard, curé de Saint-Paul de Joliette, se décide à fonder une colonie à l'arrière et part dans les bois reconnaître un emplacement. Il en découvre un sur la haute Mattawin, affluent de droite du Saint-Maurice et y fixe les premiers défricheurs; ainsi naît, à 70 kilomètres du bord du bas pays, Saint-Michel des Saints, paroisse de 900 âmes dès 1883; en 1886 s'établit à proximité un autre groupe, Saint-Zénon, adulte en 1889. Il faut admirer la foi désintéressée de Brassard, sacrifiant toute sa petite fortune pour ériger en plein bois deux colonies vite prospères.

Quelques années plus tard entre en scène le curé Labelle, vrai type de conducteur d'hommes, géant de six pieds, jovial, enthousiaste, grand mangeur, grand fumeur, grand causeur, rappelant le tempérament des aventuriers-découvreurs du XVIIe siècle. Nommé

en 1868 curé de Saint-Jérôme, dès lors bonne grosse paroisse à l'orée de la plaine, il eût pu y couler des jours paisibles. Mais il était dévoré d'idées et d'action. Il discerne le danger américain : « l'émigration nous dévore », s'écrie-t-il, et il la qualifie de « cimetière de notre race ». Au lieu d'aller se perdre aux Etats-Unis, pourquoi les Canadiens ne s'enfonceraient-ils pas dans l'immense Nord à peine effleuré pour en faire un domaine français? Il faut « s'emparer du sol » et pour cela construire une voie ferrée qui traversera les solitudes, permettant ainsi aux Canadiens de coloniser tout le Bouclier jusqu'à Winnipeg. Il ne prêche pas qu'en paroles: toujours en route, faisant 56 tournées dans son Nord, en canot, en carriole, à pied; mais aussi en démarches incessantes à Montréal, à Ottawa, à Québec, discutant avec les ministres, les bureaux, les hommes d'affaires, ouvrant des compagnes de presse, organisant des sociétés de colonisation. Il essaie en vain d'intéresser la France à son oeuvre et d'y recruter des colons; il y fait à cet effet deux voyages. Il a ainsi dépensé ses forces et son argent avec la plus magnifique libéralité, jusqu'à laisser ses créanciers saisir ses meubles.

N.B. Encore ici le professeur devrait recourir à l'ouvrage de Blanchard sur Le Canada français, dont sont tirés les présents extraits.

Voir les pages 96 sq.

7) Urbanisation.

LES VILLES NEES DE L'INDUSTRIE. - Le cas le plus démonstratif est celui d'agglomérations brusquement formées au voisinage d'une exploitation minière. C'est dans une campagne encore vide du township de Thetford qu'un paysan découvre en 1876 un gîte d'amiante; neuf ans plus tard 350 ouvriers y fouillaient dans 7 carrières et l'agglomération, qui n'a jamais cessé depuis d'être la ville de l'amiante, compte aujourd'hui 19 500 habitants, éparpillés parmi les énormes déblais argentés et les massives constructions des «moulins» de broyage. De même pour Asbestos (9 000 têtes), dont la seule raison d'être est la vaste excavation cratériforme d'où l'on tire l'amiante. Nous retrouvons les mêmes types d'agglomérations surgies d'une prospection heureuse en Abitibi-Témiscamingue, dominées par les hautes tourelles des shafts; parfois incohérents et peu à peu disciplinés comme Val d'Or (9 900) et Malartic (6 800), parfois disposées par la Compagnie minière en cité-jardin comme Noranda (10 300), la jumelle de Rouyn, étalée au pied de la masse du grand Smelter à deux cheminées. Nous voyons même naître aujourd'hui de ces villes minières surgies de

la sauvagerie comme par un coup de barquette. Murdochville au coeur de la Gaspésie, Chibougamau au Nord-Est de l'Abitibi, Schefferville dans le Grand Nord; celle-ci, dessinée et bâtie par l'Iron Ore Company, comptait 1 632 habitants permanents en 1956, mais en a 3 500 en été. L'hiver de nombreux ouvriers se retirent à Sept Îles qui est ainsi une annexe de Schefferville en même temps que son port; aussi cet ancien havre de pêche, qui comptait 750 habitants il y a trente ans, s'est gonflé à 5 600 en 1956. (...)

La compagnie Alcan édifiant sa grande usine d'aluminium organise elle-même aux abords une ville et lui fournit même son nom: c'est Arvida, qui a aujourd'hui 13 000 habitants. La Québec North Shore mettant sur pied, en pleine brousse, sa papeterie de la côte Nord, édifie en même temps la ville de Baie Comeau dont les 4 300 habitants de 1956 doivent s'être singulièrement accrus avec l'installation de la nouvelle fabrique d'aluminium. Quand Forman aborde en 1882 le verrou de Grand-Mère pour l'équiper d'une centrale et d'une pulperie, c'est une dépendance déserte de la paroisse de Sainte Flore; l'usine a créé Grand-Mère et avec l'appoint postérieur d'entreprises de chaussures, de confection, de textile, en a fait une agglomération de 14 000 âmes. De même Windsor (5 900) procède de la papeterie de Windsor Mills placée sur une chute du Saint-François; Gatineau (8 400) sur l'Ottawa est fille des grosses usines de l'International Paper; Dolbeau (5 000) naît lorsque la firme Hearst établit une grande papeterie sur la Mistassini; Port-Alfred doit l'existence à l'initiative d'Alfred Dubuc d'y installer une puissante usine de papier, dotée également d'un bon port devenu le débouché maritime de l'industrie régionale (8 000 âmes).

Sans procéder avec cette soudaineté, l'industrie a réussi à élaborer des agglomérations urbaines en des emplacements jusqu'alors vides ou fréquentés par quelques paysans. Barthélemy Joliette en 1823 installe une scierie en un lieu désert sur une chute de l'Assomption, d'année en année y ajoute de nouveaux artifices. (...)

8) Les Chantiers et l'industrie papetière: un cas d'industrialisation.

LES CHANTIERES ET L'INDUSTRIE PAPIETIERE. - Un nouvel emploi du bois se manifeste au cours du dernier quart du siècle et va connaître ensuite un énorme développement: la fabrication de la pulpe à l'usage du papier. Les premières manufactures de pâte de bois apparaissent à partir de 1870; vers cette date une petite usine en produit à Windsor Mills sur le Saint-François pour alimenter un éphémère moulin à papier de Sherbrooke; sa fabrication reprend en 1878 et au voisinage s'ouvre en 1882 l'usine d'East Angus. Au même moment, à Hull, l'ingénieur Eddy ajoute à sa production d'al-

lumettes et de sciage une élaboration de pâte chimique (1876), il la cède en 1886 de pâte mécanique et se lance en 1890 dans la fabrication du papier. La pulperie Rolland tourne en 1882 à Saint-Jérôme; le moulin à papier Wilson, à Lachute, est de 1881, celui de Joliette, de 1883. Un autre précurseur, Forman, après dix ans d'efforts, met en marche en 1890 l'usine de pâte de Grand Mère, qui va donner l'élan à toute la région du Saint-Maurice; non loin une pulperie démarre en 1898 à Batis-can. Dans le Saguenay qu'affecte gravement la déconfiture des scieries, Alfred Dubuc installe en 1897 à Chicoutimi une grosse fabrique de pâte et une petite pulperie s'ouvre à Jonquièrre en 1900. En 1902 les Mac Laren lancent la fabrication de la pâte à Buckingham (Ottawa). Ainsi toutes les parties de la Province participent de l'élan. On observera d'ailleurs qu'il s'agit surtout de production de pâte, destinée à l'exportation en Europe et aux États-Unis. Mais bientôt vont s'ouvrir les grandes papeteries, aux besoins insatiables: celle de Grand Mère se superpose à la pulperie en 1898; Shawinigan est de 1902, Kénogami-Jonquièrre de 1909, Bromptonville de 1900. L'ère du papier est commencée et va communiquer aux Chantiers une vigoureuse impulsion. Désormais, s'ils continuent à produire du bois de chauffage (le bois de poêle), à alimenter des scieries moins nombreuses mais plus puissantes, l'essentiel de leur activité débouche sur la fourniture aux usines de pâte et papier du bois de pulpe, que les Canadiens appellent la «pitoune». (...)

Aussi les Chantiers, qui languissaient, prennent-ils vers 1900 un virage décisif. La demande de bois de pulpe croît avec rapidité, dépasse de beaucoup le volume qu'avait exigé le sciage, d'autant que des usines de l'Ontario et des États-Unis viennent s'assurer des «limites» dans la Province; le progrès ne sera stoppé qu'au cours de la crise de 1929 et repartira ensuite de plus belle. Le cultivateur lui-même sur son lot, lorsqu'il lui reste du bois debout, l'hiver «fait de la pitoune».

(Flanchard, Le Canada français: 129-132)

0 - 5	22,844	28,387
5 - 10	22,844	28,387
10 - 15	20,267	27,806
15 - 20	13,728	18,741
20 - 25	9,312	12,491
25 - 30	59,510	16,076
30 - 35	42,682	19,174
35 - 40	30,139	26,983
40 - 45	19,432	16,627
45 - 50	8,333	7,325
50 - 55	2,314	1,917
55 - 60 et plus	383	307

N.B. À partir de ces chiffres, il serait facile de faire la pyramide des âges de la population en 1844 et 1861. (Population vieillissante en 1844, elle se rejuvenit en 1861.)

Recensements du Canada, 1665 à 1871. 4 vol., Ottawa, 1876. Vol. 4: passim.

I - Population par âges: références

1844 (B.C.), pp. 149-151
 1848 (H.C.), pp. 166-167
 1851-52 (H.C.), pp. 184-190
 1851-52 (B.C.), pp. 208-214
 1860-61 (H.C.), pp. 260-266
 1860-61 (B.C.), pp. 292-305

X X X

1844 (Bas-Canada): population par âges, pp. 149-151.

Ages	Hommes	Femmes
0 - 1	16,300	15,930
1- 5	50,085	50,222
5 - 10	47,561	47,291
10 - 15	46,061	47,222
15 - 21	41,496	44,955
21 - 40	82,206	85,982
40- 60	46,429	42,129
60 et plus	13,439	14,283
non donnés		4,993
population totale		697,084

1860-61 (Bas-Canada): population par âges, pp. 292-305.

0 - 5	95,084	90,888
5- 10	76,844	74,244
10 - 15	70,267	67,806
15 - 20	65,728	65,741
20- 30	93,312	93,491
30 - 40	59,510	56,936
40 - 50	42,682	39,179
50 - 60	30,139	26,963
60 - 70	19,432	16,627
70- 80	8,333	7,328
80-90	2,314	1,917
90 - 100 et plus	363	307

N.B. A partir de ces chiffres, il serait facile de faire la pyramide des âges de la population en 1844 et 1861. (Population vieillissante en 1844, elle se rajeunit en 1861.)

Recensements du Canada, 1665 à 1871. 4 vol., Ottawa, 1876. Vol 4.

II - Population du Canada : Province of Quebec/Canada-ouest/Canada-est

Année	Province of Quebec	Bas-Canada Canada-ouest	Haut-Canada Canada-est
1760	65,000		
1765	69,810		
1784	113,012		
1790	161,311		
1824			150,066
1825		479,288	157,923
1826			166,379
1827		471,875	177,174
1828			186,488
1829			197,815
1830			213,156
1831		553,134	236,702
1832			263,554
1833			295,863
1834			321,145
1835			347,359
1836			374,099
1837			397,489
1838			399,422
1839			409,048
1840			432,159
1841			455,688
1842			487,053
1844		697,084	
1848			725,879
1851-52		890,261	952,004
1860-61		1,111,566	1,396,091

N.B. Il existe de nombreux desiderata dans les recensements avant 1861; il faudrait beaucoup de travail et de calcul pour dresser un bilan plus complet; d'ailleurs les sociologues et les démographes étudient surtout la période 1871ss.: c'est plus facile. (cf. Jean-Pierre Wallot, RHAF, 20(sept. 1966), 2:300-301.)

Recensements du Canada, 1665 à 1871. 4 vol., Ottawa, 1876. vol 4.

III - Population de certaines villes au Canada (XVIII^e et XIX^e siècles)
 [(*) : district de...; (**): comté de... (ville incluse)]

Année	Québec	Montréal	Trois-Rivières
1765	les deux villes:	14,700	
1784	47,760*	55,634*	12,618*
1790	14,000	18,000	1,213 Berthier: 2,415 Varennnes: 2,334
1825	22,101	31,516	2,908
1827	30,954	39,521	?
1831	36,179**	43,773**	
1844	45,761**	64,897**	
1848			Toronto: 23,503
1851-52	42,052	57,715	
1860-61			Ontario London: 11,555 Hamilton: 19,096 Toronto: 44,821 Kingston: 13,743 Ottawa: 14,669
1860-61	51,109	90,323	
		x x x	

IV - Composition (ethnique de deux villes: Montréal et Québec en 1860-61
 (religieuse)

Montréal: 90,323	aspect religieux	aspect ethnique (selon le lieu de naiss.-)
	cath.: 65,896	Canada/fr.: 43,509
	Eglise d'Angl: 9,739	- - -/non fr.: 22,226
	Eglise d'Ecosse: 4,575	France: 433
		Irlande: 14,179
		Angl. Galles: 4,293
		U.S.A.: 1,679
		Ecosse: 3,196
Québec: 51,109	cath.: 41,477	Canada/fr.: 28,689
	Egl. d'Angl.: 5,740	- - -/non fr.: 11,346
	Egl. d'Ecosse: 1,253	Irlande: 7,373
		Angl. Galles: 2,177
		Ecosse: 792
		E.U.: 131
		France: 114

III - La situation économique des Canadiens Français.

<u>Années</u>	<u>Colonies anglaises</u> (E.U.)	<u>Années</u>	<u>Nouvelle-France</u> <u>Bas-Canada</u> <u>Province de Québec</u>	<u>Haut-Canada</u> <u>Province d'Ontario</u>	<u>Canada</u>
1610	210	1608	28		
1620	2,499	1620	60		
1630	5,700	1628	76		
1640	27,947 ¹	1641 ¹	240		
1650	51,700	1653	2,000		
1660	84,800	1663	2,500		
1670	114,500	1665	3,215		
1680	155,600 ²	1675	7,833 ⁵		
1690	213,500	1679	9,400		
1700	275,000	1685 ²	10,725		
1710	357,000	1695	12,786		
1715	434,600 ³	1706	16,417		
1725	475,000	1716 ³	20,531		
1754	1,485,634 ⁴	1719	22,530		
1760	1,610,000	1739	42,701		
1774	2,600,000	1754	55,009		
1783	2,389,300	1760 ⁴	65,000		
1790	3,929,625	1765	69,810		
1800	5,308,000	1784	113,012		
1810	7,239,000	1790	161,311		
1820	9,638,000	1825	479,288	157,923	
1830	12,866,000	1831	553,134	236,702	
1840	17,169,000	1844	697,084	455,688	
1850	23,191,000	1851	890,261	952,004	1,842,265
1860	31,443,000	1861	1,111,566	1,396,091	2,507,657
1870	38,558,000	1871	1,191,516	1,620,851	3,689,257
1880	50,155,000	1881	1,359,027	1,926,922	4,324,810
1890	62,947,000	1891	1,488,535	2,114,321	4,833,239
1900	75,994,000	1901	1,648,898	2,182,947	5,371,315
1910	91,972,000	1911	2,005,776	2,527,292	7,206,643
1920	105,710,000	1921	2,360,510	2,933,662	8,782,949
1930	122,775,000	1931	2,874,662	3,431,683	10,370,786
1940	131,409,000	1941	3,331,882	3,787,655	11,506,655
1950	150,697,000	1951	4,055,681	4,597,542	14,009,429
1960		1961	5,259,211	6,236,092	18,238,247

(*) Consulter: Histoire du Canada par les textes (l'ancienne et la nouvelle édition); Richard B. Morris, Encyclopedia of American History (New York, Harper & Brothers, [1953]), 446.

1 Proportion entre les colonies anglaises et la Nouvelle-France: 1/100; (2): 1/15 [6%]; (3): 1/21; (4): 1/25 [4%].

5 Immigration: 1665-1672: 1,888; de 1608 à 1760: -10,000.

VII - La situation économique des Canadiens français.

Le professeur pourra bâtir son cours sur ce thème à partir des textes nos 12, 21 et 36 de l'Histoire du Canada par les textes, tome II, Fides, 1963 de Michel Brunet.

Il pourra compléter son information à partir des références suivantes.

- BRUNET, Michel, L'inévitable infériorité économique des Canadiens français, dans La présence anglaise et les Canadiens, Beauchemin, Montréal, 1958 : 220-232.
- BRUNET, Michel, Problèmes contemporains de la société canadienne-française, dans Canadiens et Canadiens, Fides, 1954 : 106-118.
- FAUCHER, A. et LAMONTAGNE, M., History of industrial development, dans Essais sur le Québec contemporain, éd. par J.-C. Falardeau, Québec, 1953.
- BLANCHARD, Raoul, Le Canada français, Arthème Fayard.
- DOFNY, J. et RIOUX, M., Les classes sociales au Canada français. Dans la Revue française de sociologie, vol. III, no 3, juillet-sept. 1962 : 290-300.
- DUMONT, RIOUX, FALARDEAU et FORTIN, Recherches sociographiques, VI, 1, 1965 (ou dans Cahiers internationaux de Sociologie) sous le titre général Les classes sociales dans le monde d'aujourd'hui.

Thème VII - Documents annexes.

1) Les classes sociales au Canada français.

N.B. Pour les professeurs qui pourront mettre la main sur la Revue française de sociologie, vol. III, no 3, il serait bon de relire au complet l'article de MM. Dofny et Rioux.

A) Rétrospective historique

Au XIXe siècle, alors que chez les autres peuples occidentaux la prise de conscience des classes sociales se développait et que la lutte des classes s'intensifiait avec l'industrialisation et le développement du capitalisme concurrentiel, le Canada français continuait d'être surtout une société traditionnelle. Dès le début du XIXe siècle, une classe petite-bourgeoise issue surtout du milieu paysan s'organise comme élite laïque pour représenter la masse des paysans canadiens-français. Cette période se clôt avec la Rébellion de 1837 après laquelle les dirigeants de cette classe perdent leur ascendant sur la masse; un certain nombre d'entre eux sont arrêtés ou sont en fuite aux États-Unis. Vers le milieu du XIXe siècle, au moment où les Canadiens français commencent à se sentir en minorité, le clergé, qui a repris en main le peuple canadien-français qui lui avait partiellement échappé pendant la période libérale et romantique des années 1830, met sur pied, avec l'aide de la petite bourgeoisie bien pensante, une puissante idéologie clérico-nationaliste prêchant le maintien du statu quo pour le Canada français. Très vite, les trois premières phases de la prise de conscience ethnique ont été franchies: la communauté d'attitudes, de croyances, d'opinions existait depuis longtemps déjà; la conscience du nous ethnique a été vivement renforcée par les événements politiques de 1837, de 1840 et de 1867; l'organisation de la classe ethnique s'est faite parallèlement à la prise de conscience du nous.

En 1887, avec la prise du pouvoir du Parti national par Honoré Mercier, composé de membres des partis traditionnels plus ou moins abolis, on peut dire que la quatrième étape a été partiellement franchie. Dès 1892, on revint aux partis traditionnels. Dans toutes les crises politiques, c'est ce nous ethnique qui a prévalu et qui a masqué le développement de la prise de conscience des classes sociales au Canada français. Que l'on songe à Riel, à la guerre des Boers, à la Conscription de 1918, à la crise économique des années 1930 et au plébiscite de 1942, on verra qu'invariablement c'est la conscience de la classe ethnique qui a prévalu. Même la crise économique des années 1930, qui a fait naître au Canada anglais un sentiment de révolte contre le capitalisme et une prise de conscience de la classe ouvrière, n'a pas réussi à briser le conditionnement nationaliste des masses. Si la structure sociale du Canada français s'est différenciée à peu près autant que celle du Canada anglais, son système de valeurs, sa culture sont longtemps restés beaucoup plus homogènes. C'est ce fait qui justement a retardé la prise de conscience des classes sociales et plus spécialement celle de la classe ouvrière.

En effet, si le Canada français, en tant que "classe" ethnique, va apparaître comme défavorisé à l'intérieur du Canada, combien défavorisée est la classe ouvrière de cette classe ethnique! Seul le puissant encadrement culturel et religieux et le réseau considérable de

parenté ont pu empêcher une prise de conscience plus aiguë de la classe ouvrière. Ce n'est que très récemment qu'on s'est rendu compte que les définisseurs de situation et les leaders d'opinion, depuis une centaine d'années, se sont toujours recrutés dans la même petite bourgeoisie et que cette classe a défini des objectifs ethniques dans la seule perspective de ses propres intérêts de classe. Le syndicalisme fut lent à démarrer au Québec. Dans ce domaine, comme dans bien d'autres, les intérêts de la classe ouvrière furent aliénés au profit de ceux du groupe ethnique considéré comme valeur suprême. P. Trudeau écrit très justement: "On ne saurait minimiser l'importance du syndicalisme catholique et canadien-français dans l'élaboration d'une conscience ouvrière chez nous; c'est principalement à travers ce mouvement que le travailleur québécois en est arrivé à formuler dans sa langue et avec ses concepts propres les problèmes et les solutions de son monde industriel particulier. Mais on serait presque tenté de dire que ce résultat fut un sous-produit de hasard..."

Il est probable que 1948, date de la grève de l'amiante, marque une certaine coupure du point de vue de la prise de conscience ouvrière, de l'attitude de certains intellectuels et d'une partie du clergé envers la classe ouvrière; jusqu'à cette date, les conflits ouvriers avaient tendance à se régler entre les patrons, les politiciens et le haut clergé par-dessus la tête des ouvriers. Bien que l'idéologie dominante se vou-lût nationale, il y eut toujours collusion entre d'une part les politiciens, les bourgeois d'affaires canadiens-français, certains membres du haut clergé et d'autre part la bourgeoisie d'affaires et les politiciens non canadiens-français. Avec le développement d'un syndicalisme plus dynamique, la prise de conscience de la classe ouvrière s'affirme de plus en plus. Au niveau politique, cette prise de conscience ne s'est pas manifestée très explicitement. Bien que les deux partis provinciaux traditionnels soient des partis petits-bourgeois soutenus par des intérêts financiers puissants, il ne faisait aucun doute que pendant la décennie 50, le parti libéral était plus pro-ouvrier que le parti d'Union nationale; ce n'est qu'en 1960, alors que des changements d'opinion s'étaient opérés dans toutes les couches de la société, que les ouvriers eurent tendance eux aussi à changer d'allégeance politique.

Pour compléter ce bref rappel historique notons le fait principal: dans la période qui va, en gros, de 1945 à 1958, la prise de conscience des classes sociales à l'intérieur du Canada français a été marquée davantage tandis que la conscience ethnique a été mise en veilleuse. On est passé, comme on l'a souvent dit, du national au social. Depuis 1958, c'est la conscience ethnique qui reprend le dessus. Comment expliquer ce renversement de situation? Si l'on s'en tient à deux ordres de phénomènes, le politique et l'économique, on peut dire, d'une part, que la présence à la tête du gouvernement de la province de Québec d'un autocrate conservateur (Duplessis) et le maintien au pouvoir à Ottawa, depuis 1935, d'une équipe libérale, dont plusieurs membres étaient sympathiques aux nouvelles

aspirations des Canadiens français, ont favorisé le maintien du statu quo. Au Québec, les intellectuels et les ouvriers luttèrent contre le gouvernement Duplessis pour lui arracher des mesures plus adaptées à la situation contemporaine. A Ottawa, le gouvernement libéral leur prêtait ou semblait leur prêter main-forte; en sorte que la conscience de classe ethnique s'est moins manifestée qu'aux périodes de crise. Avec l'avènement du gouvernement Diefenbaker en 1958 qui n'a jamais compté de Canadien français de premier plan, plusieurs hommes politiques et intellectuels sentirent bien que la lutte contre Duplessis et l'ordre désuet du Québec allait se livrer au Québec même, sans appui de l'extérieur. A la mort de Duplessis en 1960, bien des choses redevenaient possibles; la valorisation de l'Etat provincial pouvait se faire sans arrière-pensée. Du point de vue économique, la prospérité, qui remonte au début de la guerre de 1939, devait augmenter les effectifs et le bien-être des classes moyennes et favoriser l'éclosion d'un néo-nationalisme. Après avoir digéré les fruits de l'industrialisation et de la prospérité économique, une fraction de la classe moyenne commença à sentir le poids de la domination anglo-américaine sur le Canada français et à répandre l'idée du séparatisme.

B) Stratification ethnique et stratification sociale

La notion de "classe" ethnique, avancée jusqu'à présent du point de vue de la prise de conscience, prend tout son sens à la lumière des plus récentes études de stratification. Les travaux de Porter et de Blishen fondent et confirment la différenciation entre les deux groupes anglais et français. (...) On se trouve bien devant une société fortement hiérarchisée, dont le groupe dominant se caractérise par une sur-représentation dans les strates élevées des différents secteurs de la société.

I. Le Canada

Voyons successivement l'élite économique, l'élite bureaucratique et la stratification professionnelle. Parmi les 700 personnes constituant le sommet de la "Power elite", 51 seulement, soit 6,7%, sont des Canadiens français. A l'autre bout de l'échelle, les Canadiens français sont surreprésentés dans les strates inférieures, non seulement par rapport aux Anglais, mais encore par rapport aux émigrants européens. De 1931 à 1951 la situation s'est encore aggravée.

Parmi les 202 personnes occupant les postes les plus élevés de l'administration publique du Canada, 27 seulement, soit 13,4% sont canadiennes-françaises.

Construisant une échelle des emplois en combinant le revenu et les années de scolarité afférant à chacun d'eux, Blishen trouve que les Anglais qui représentent 49% de la population (recensement 1951) sont sous-représentés dans les classes inférieures et surreprésentés

dans les classes supérieures, alors que les Français, qui représentent 29,5 de la population, se trouvent dans la situation exactement inverse.

<u>Classes socio-professionnelles</u>	<u>Total</u>	<u>Britanniques</u>	<u>Français</u>
Classe 1	100	66,3	18,7
Classe 2	100	54	26,2
Classe 3	100	64,5	19,4
Classe 4	100	59,6	22,8
Classe 5	100	51,8	26,5
Classe 6	100	42,2	36,8
Classe 7	100	38,7	35,0
Total	100	49	29,5

2. La province de Québec

Des analyses semblables n'ont pas été faites au niveau du Québec pris isolément. Néanmoins d'autres indices permettent de montrer qu'à l'intérieur même du Québec, les différences existent, tout aussi importantes.

Dans sa thèse sur les industriels canadiens français, Norman W. Taylor écrit: "Au surplus, dans la mesure où ils participent à la direction de l'industrie dans la province, les Canadiens français exercent leur activité sur un plan beaucoup plus restreint que leurs compatriotes de langue anglaise; dans les entreprises canadiennes-françaises, le capital engagé est en général plus faible, le nombre des employés moins élevé et la production moins considérable que dans les entreprises dirigées par des administrateurs de langue anglaise" (1).

En fait la partie de l'industrie qui est aux mains des Canadiens français dans le Québec, est celle qui correspond à l'industrialisation de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle, encore est-elle menacée par les entreprises américaines de ces secteurs industriels. Mais dans les grandes entreprises modernes, celles qui requièrent cadres et techniciens en plus grand nombre, la représentation canadienne-française est inférieure à la représentation anglaise.

Au total, d'après le recensement de 1951, dans la catégorie "propriétaires et directeurs", on constate une surreprésentation des Anglais par rapport aux Français de 12,3 contre 7,1, la moyenne toutes origines s'établissant à 8,6. Quant aux cadres de ces industries modernes, ils sont plus souvent anglais que français. Pour la ville de Montréal, où la population canadienne-française est largement majoritaire, on constate que lors du recensement de 1951, la catégorie des

(1) TAYLOR, Norman W., "L'industriel canadien français et son milieu".
Recherches sociographiques (2), 1961, pp. 123-150.

ingénieurs (génie civil, électricité, mécaniques et mines) d'un total de 2,726 unités, comprend 1.296 Canadiens anglais et 895 Canadiens français. Pour les banques et la seule industrie lourde, les directeurs se répartissaient de la façon suivante entre les deux groupes:

	<u>Anglais</u>	<u>Français</u>
Banques	205	44
Transport et communications	106	7
Fer et acier	90	4
Métaux non-ferreux	44	3
Minéraux non-métalliques	27	7
Produits chimiques	50	1
Pulpe et papier	83	11

Aux échelons inférieurs de la hiérarchie de l'entreprise on trouve une répartition qui avantage considérablement le groupe anglais. C'est ainsi que dans la catégorie "employés", alors que la moyenne toutes origines s'évalue à 6,4, la représentation anglaise est de 12,7, alors que la représentation française est de 5,4. Si l'on examine la répartition de la population féminine dans ce secteur employé, les écarts sont beaucoup plus grands encore: moyenne toutes origines : 22,4; anglaises 46,0; françaises 17,1.

A ceci s'ajoute que l'industrialisation est moins poussée au Québec qu'en Ontario : le rapport de la population active à la population totale étant de 36,4 au Québec, contre 41,1 en Ontario (2). Cette population active (masculine) du Québec a, en moyenne, un an d'instruction de moins que la population de l'Ontario; par ailleurs le salaire horaire moyen dans les industries manufacturières du Québec est inférieur à celui de l'Ontario de 14,5% depuis 1938.

C) La structure de la population canadienne-française

La société que forment les Canadiens français au Québec n'a donc pas les mêmes caractéristiques que la société globale canadienne.
(...)

Dans la seule ville de Montréal, métropole du Canada, sur une population totale de 1.436.006 (en 1951), on trouve peu de directeurs d'entreprise, un nombre relativement faible d'ingénieurs 895, mais 343 propriétaires de petites ou moyennes entreprises, comparés à 123 architectes, 767 membres du clergé, 243 dentistes, 554 avocats, 899 médecins, 408 professeurs. Bien entendu la configuration sociale que l'on obtiendrait dans

(2) RAYNAUD, André, Croissance et structure économique du Québec. Québec, 1961, p. 258.

les petites villes et dans les régions rurales se différencierait encore plus d'une répartition nationale. Ces indices indiquent néanmoins que prise séparément la population canadienne-française, dans sa partie bourgeoise, conserve beaucoup de traits d'une société dont l'industrialisation est tardive.

Ainsi, les trois ordres économique, politique et religieux, sont en déséquilibre. En effet les ordres politique et religieux, dans le Canada français, constituent des hiérarchies continues et complètes au niveau provincial. L'ordre religieux est le seul des trois à constituer une hiérarchie complète et continue au niveau national.

Ceci explique en partie son prestige et l'importance quasi dominante de son rôle et de sa fonction dans la société canadienne-française. C'est le seul ordre où une mobilité sociale totale soit, en fait, ouverte aux Canadiens français. L'ordre politique vient ensuite, qui cependant ne jouit de ces avantages qu'au niveau provincial.

La thèse de N. W. Taylor, attribuant à la "mentalité" canadienne-française l'existence d'un certain type d'industriel, n'est vraie qu'en partie, dans la mesure où elle enregistre une situation. Elle doit être replacée dans un contexte plus large, des structures du pouvoir politique et économique du Canada. Il en est de même de la thèse de M. Lamontagne et A. Faucher (3) attribuant la différence de répartition industrielle à des facteurs essentiellement géographiques et écologiques, liant l'histoire du développement économique du Canada français à celle de la Nouvelle-Angleterre aux Etats-Unis. L'absence de fer et de charbon dans ces régions explique le faible développement industriel de ces régions durant les périodes 1866-1911. Ces deux thèses doivent être complétées par l'introduction de la variable du pouvoir économique-politique. La "mentalité" de l'entrepreneur canadien-français est pour le moins autant effet que cause de la structure économique du Québec, et si les deux facteurs géographique et écologique déterminaient la structure industrielle, comment rendre compte, dans la période qui suit 1911, de la prépondérance de l'élément canadien-anglais dans l'industrie québécoise?

Ainsi l'inégale répartition des Canadiens français dans les trois ordres économique, politique et religieux, crée une stratification originale, profondément différente de la stratification de la société canadienne dans son ensemble.

Toutefois, une dernière remarque s'impose. (...) Le Canada est entré maintenant dans une ère industrielle caractérisée par une diminution progressive du groupe ouvrier au sens étroit, c'est-à-dire des travailleurs manuels, encore que l'émigration rurale puisse le renforcer

(3) FAUCHER, A., LAMONTAGNE, M. "History of industrial development" in: Essais sur le Québec contemporain, edited by J. C. Falardeau. Québec, 1953, pp. 24, 34.

pendant un certain temps. A l'heure de l'automation, les classes sociales en Europe et aux Etats-Unis voient leur configuration et les objectifs de leurs luttes se transformer. On a dit qu'on passait du régime du prolétariat ouvrier à celui du salariat généralisé. Au Canada, comme dans ces autres pays hautement industrialisés, un rôle stratégique déterminant va incomber de plus en plus aux nouvelles couches de salariés: techniciens, employés de bureau, cadres ouvriers hautement spécialisés dont le rôle semble devoir grandir pendant une longue période. Dans cette perspective, la situation qui sera faite à ces catégories, les options qu'elles prendront, les valeurs qu'elles choisiront ou susciteront, les organisations qu'elles bâtiront vont jouer un rôle capital dans la dynamique sociale du Canada et du Canada français.

(Dofny et Rioux, Les classes sociales au Canada français.)

Cette garance des capitaux français pouvait se voir aux Britanniques. Dès la conquête ils avaient le fonctionnement des Forges du Saint-Basile; au cours de la première moitié du XIX^e siècle, ils avaient et dirigeaient les chantiers de construction civile de Québec, qu'ils d'ailleurs par des investissements venaient d'industrialiser au même moment les premières manifestations d'activité industrielle à Québec sont d'inspiration britannique. Le développement industriel au cours de la seconde moitié du siècle, à Montréal, où le travail de manufacture, jusqu'alors entièrement sous contrôle anglais, emploie 27,000 personnes en 1871 et 40,000 en 1901; à Valleyfield où un Anglais crée la grande usine de coton, à Saint-Hyacinthe où l'on commence l'industrie textile; dans les Cantons de l'Est où les seigneurs, les fermes, exploitations de cuivre et de l'amiante, qui s'organisent après 1860, sont entièrement d'inspiration britannique. C'est un Canadien anglais, Thomas, qui fait décoller en 1880 l'industrie du Saint-Basile; un Anglais, Price, qui met sur pied les grandes scieries en bas de Québec, et dont la petite-fille, V. Price, installe dans la région du Saguenay la première papeterie du district.

2) Les investissements des Canadiens français.

Les Canadiens français se trouvent ici en fâcheuse posture. D'abord, pendant des siècles leur population est restée en majorité terrienne et ces paysans, encombrés de grosses familles, n'ont guère amassé de capitaux. Il s'est bien formé depuis le début du XIXe siècle une petite bourgeoisie des villes et des villages; mais ces commerçants et membres des professions libérales, qui ne sont pas des nababs, ne recherchent pour leurs fonds que des placements sûrs; les aléas de l'industrie les effraient. Les liens sont coupés avec la France, ce qui détourne les capitaux français de venir s'investir dans la Province. Aussi le cas est-il fréquent, tout au long du XIXe siècle, d'affaires industrielles montées par un Canadien français, ingénieur bricoleur, et qui ne demandent qu'à se développer; certains d'entre eux avaient même mis en train, vers la fin XIXe siècle, des firmes déjà considérables; mais lorsqu'il devient nécessaire de développer le capital, c'est de l'argent anglais qui se présente et l'affaire passe sous contrôle britannique, d'autant que pour beaucoup de Canadiens français la fabrique est une simple affaire de famille et que si la famille ne s'y intéresse plus, il n'y a qu'à laisser tomber. Au XXe siècle, les Français continuent d'être les moins argentés et aussi les plus épris de sécurité, plaçant souvent leurs fonds en obligations de préférence aux actions; d'autre part, comme les affaires dirigées par leurs compatriotes sont généralement modestes, ceux qui acquièrent des actions des grandes sociétés, plus nombreux qu'on ne le croit, se trouvent noyés dans les flots des capitaux anglo-américains et ainsi exclus de la direction des grandes et très grandes affaires.

Cette carence des capitaux français ouvrait la voie aux Britanniques. Dès la conquête ils assurent le fonctionnement des Forges du Saint-Maurice; au cours de la première moitié du XIXe siècle, ils organisent et dirigent les chantiers de construction navale de Québec, aidés d'ailleurs par des investissements venus d'Angleterre; au même moment les premières manifestations d'activité industrielle à Montréal sont d'inspiration britannique. Le mouvement se développe puissamment au cours de la seconde moitié du siècle, à Montréal, où le travail de manufactures, presque entièrement sous contrôle anglais, emploie 23,000 personnes en 1871 et 52,000 en 1901; à Valleyfield où un Anglais crée la grande usine de coton, à Saint-Hyacinthe où Penman implante l'industrie textile; dans les Cantons de l'Est où les papeteries, tissages, exploitations du cuivre et de l'amiante, qui s'organisent après 1860, sont entièrement d'inspiration britannique. C'est un Canadien anglais, Forman, qui fait démarrer en 1890 l'industrie du Saint-Maurice; un Anglais, Price, qui met sur pied les grandes scieries en bas de Québec, et dont le petit-fils, W. Price, installe dans la région du Saguenay la première papeterie du district.

Cependant parmi ces réalisations britanniques s'étaient déjà glissés des capitaux et des chefs d'industrie des Etats-Unis. Des Américains contribuent largement au pullulement de grosses scieries aux rives de l'Ottawa vers 1850; entre 1850 et 1890, Ezra Eddy, citoyen du Vermont, installe à Hull scieries, fabrique d'allumettes, pulperie, papeterie. Des capitalistes de Boston plantent en 1854 au confluent du Saint-Maurice et du fleuve une grosse scierie que les gens de Trois Rivières appellent le moulin des Américains. Vers 1880 la firme yankee Ingersoll établit une usine à Montréal; Forman est épaulé de capitaux américains pour équiper son affaire de Grand-Mère et des fonds de même provenance s'emploient à faire démarrer Shawinigan; les Brown du New Hampshire s'installent à la Tuque. Cependant les capitalistes britanniques tenaient bon et restaient majoritaires : des Ecossais montent en 1907 à Trois Rivières une grande usine textile et en 1910 la papeterie Wayagamack; Mac Laren installe une papeterie sur la basse Lièvre; Price Brothers mettent en train le groupe Kénogami-Jonquière. Des capitaux français s'investissent même à Montréal (Air liquide) et la papeterie de Shawinigan est ouverte par des Belges.

Mais à partir de la première guerre mondiale et plus encore de la seconde, si funestes aux finances européennes, le capital américain acquiert la prépondérance et va sans cesse l'accroissant, prenant le contrôle d'affaires anciennes et en mettant sur pied de nouvelles. Dans le Saguenay, on voit la firme Price s'associer le roi américain du tabac, Duke, pour l'aménagement du lac Saint-Jean, puis une filiale de l'Aluminum Company of America, l'Aluminum Company of Canada (Alcan), reprendre la suite, équiper la centrale de Shipshaw, monter l'énorme usine d'Arvida. Dans la papeterie, l'International Paper fonde une grande usine à Trois Rivières, deux à Gatineau, une au débouché du lac Témiscamingue, s'annexe la Tuque; la Consolidated Paper avale celles de Shawinigan, Grand-Mère, Port Alfred, Cap de la Madeleine, Wayagamack. Le capital américain est le maître dans le raffinage du pétrole, dans une bonne partie de la jeune industrie chimique; l'usine Kayser, qui fabrique des bas de soie, est le plus gros établissement de Sherbrooke. Si les mines de l'Abitibi-Témiscamingue ont été lancées par des investissements de l'Ontario, les nouvelles exploitations de minerai de fer de l'Ungava sont aux mains d'un consortium de métallurgistes américains. Ce ne sont là que quelques exemples un peu voyants d'une poussée presque irrésistible; depuis la dernière guerre, en plus des firmes étrangères qui se sont implantées, 33 compagnies de la Province sont passées sous contrôle extérieur dont la moitié était américain.

Nous aurions aimé apporter des précisions, aligner des pourcentages. Mais au cours des enquêtes menées auprès des autorités les plus qualifiées, nous n'avons trouvé que perplexité, qu'impossibilité de chiffrer des proportions exactes. Nous n'exprimons donc

qu'une hypothèse qui nous paraît plausible, en estimant que la moitié au moins de l'industrie de la Province est contrôlée par le capital américain (certains disent 80%), que la seconde place est tenue par des investissements d'origine anglo-canadienne (de Montréal et de l'Ontario), qu'ensuite viennent les capitaux de Grande-Bretagne. Il apparaît ainsi, et ceci est sûr, que le rôle des Canadiens français dans la direction de l'industrie est faible; ils fournissent la pièce-taille qui peuple les usines, mais les chefs sont britanniques ou américains. Les seules spécialités où les Français tiennent une place honorable sont le travail du cuir, l'imprimerie, le bâtiment, le façonnage du bois : elles sont loin de figurer parmi les principales activités. Leur rôle est très modeste dans le textile et la confection pour hommes; il est nul dans les grandes affaires que sont les mines (sauf une exception), la métallurgie lourde, le travail des métaux, le papier (à une exception près), le tabac, la confection pour dames, les produits chimiques, le ciment, le raffinage. Le développement industriel de la Province, qui est considérable, s'effectue suivant un mode quasi colonial.

(Voir Blanchard, Le Canada français : 181-184).

TABLE DES MATIERES:

Mot d'introduction	
Présentation du document "C"	II
La place de l'histoire à l'horaire	III
La nouvelle méthodologie	IV
Quelques indications bibliographiques	V
Première partie: <u>La Nouvelle-France.</u>	
I - La colonisation	1
II - Les créateurs de la nationalité canadienne	
. Champlain	7
. Talon	9
. Frontenac	12
. Iberville	13
III - La paroisse canadienne	14
IV - La société canadienne	
. le gouvernement royal	14
. le régime seigneurial	15
. l'instruction publique selon Langvin	16
V - Un coin de terre humanisé	19
VI - La Conquête	
. antécédents	24
. les faits	29
. conséquences	36
Deuxième partie: <u>Les deux Canadas</u>	
I - La Révolution américaine et la "Province de Québec"	40
. Lettre du Congrès au peuple de la Grande-Bretagne	43

.	Lettre du Congrès au Canadien	46
.	Mandement de Mgr Briand	47
.	L'attitude des Canadiens	48
II -	Les institutions parlementaires	50
.	les parlements de 1791 et de 1867	51
.	les pouvoirs et les obligations du fédéral	55
.	les pouvoirs respectifs	56
III -	Les problèmes de coexistence	64
.	la pétition des habitants des Cantons de l'Est	65
.	texte de Séguin	66
.	Papineau à Wilmot	67
.	points de vue d'historiens	
-	Séguin	67
-	Creighton	69
-	Ouellet	71
IV -	L'organisation des cadres	73
.	notion de cadre (Groulx)	74
.	l'instruction publique selon Langevin	76
V -	La vie culturelle	85
.	textes de Morisset	90
VI -	Emigration, industrialisation et urbanisation	93
.	le développement économique intégral (Séguin)	93
.	indications bibliographiques	99
.	textes de Rouleau, Dugré et Bouchette sur l'émigration	100

. textes de Blanchard	106
. données démographiques	112
VII - La situation économique des Canadiens français	116
. les classes sociales au Canada français	116
. les investissements des Canadiens français	124
TABLE DES MATIERES	127

Bookkeeper[®]

Deacidification for Libraries and Archives

November 2009

BNQ



C 000 175 978